

FEDERATION FRANCAISE D'ORPAILLAGE

BULLETIN D'INFORMATION



Perpailles d'or

Association régie par la loi de 1901.
Revue nationale de la Fédération Française d'Orpillage. (F.F.OR.)
Dépôt Légal: ISSN : 125 3-269X

N° 13

Mars 2001

***** SOMMAIRE N° 13 *****

Page (s)	n° 1	Couverture (Petite orpailleuse en céramique)
	n° 2	Sommaire (vous y êtes !)
	n° 3	Le mot du Président de la F.F.OR., Serge Nenert
	n° 4	Pour quelques paillettes de rêve (Est Magazine du 1/10/00)
	n° 5	Sylvie Sechaud : une fille en or (Dauphiné Libéré)
	n° 6	Il était une fois dans l'Est (l'Est Républicain du 12/8/00)
	n° 7	Recul de la production d'or et de la demande (Les Echos de 07/00)
	n° 8	Pollution du Danube : l'exploitant nie sa responsabilité (Les Echos du 15/2/00)
	n° 8/9	Fièvre de l'or en pays cévenol (Le Monde du 17/8/89)
	n° 10	Les dérives de l'activité aurifère en Guyane (Le Monde du 15/12/00)
	n° 10	Des téléphones qui valent de l'or (Voici)
	n° 11	Les chercheurs d'or de Guyane rejettent trop de mercure (Le Monde du 16/2/00)
	n° 12/13	La guerre de l'or en Guyane (Le Figaro du 14/3/00)
	n° 14/15	Arsenic et vieux barils au Canada (Libération du 5/6/00)
	n° 16	La Guyane en état de catastrophe humaine (France-soir du 3/10/00)
	n° 17 à 22	Association et législation en vigueur (Dossier Orbis)
	n° 23	Modèle d'autorisation d'orpaillage association
	n° 24	Modèle d'autorisation d'orpaillage individuel
	n° 25	Action de 100f de la Compagnie Générale Equatoriale
	n° 26 à 32	Les mines d'or de la France (Lectures pour tous du 15/11/1916)
	n° 33 à 35	La Cèze Aurifère (Histoires du Languedoc)
	n° 36 à 38	Qui sont-ils ? Patrick Saint Martin
	n° 39 et 40	Fonds de batée : La Galène
	n° 41	Un petit coin de poésie (Poème)
	n° 42	ORVAL 2000
	n° 43	FRANCILOR, bilan moral 2000
	n° 44	C.O.M.A., présentation
	n° 45	ORBIS 2000 et 2001
	n° 46/47	Trophée des 2/ 3 et 4 juin Saint Yrieix
	n° 48	Championnat de Suisse des 23 et 24 juin
	n° 49	Championnat de France des 7 et 8 juillet
	n° 50	Championnat d'Europe à Biella (Italie)
	n° 51	1 ^{er} trophée de la Beaume, C.O.M.A. le 14 juillet
	n° 52	1 ^{er} Trophée ORVAL les 18/19 aout
	n° 53	Mines d'or (classement de la production mondiale 2000)
	n° 54	Bloc bourses (mars, avril, mai juin 2001)
	n° 55	Bloc-compétitions
	n° 56	Petites annonces
	n° 57	Bilan 2000 des « Feuilles d'or »
	n° 58	Bloc notes (adresses fédération et associations)
	n° 59	Logos associations
	n° 60	Logo fédération

Rédacteur de la revue « Feuilles d'or » : Monsieur Jean-Louis PICHON

Responsable de la revue « Feuilles d'or » : Monsieur Serge NENERT, Président de la F.F.OR.

Adresse de la revue : 6, sente de la Cauchoiserie 78580 MAULE (France)

« Feuilles d'or » est au dépôt légal sous le numéro ISSN-125 3 269X.

Un exemplaire est déposé à la Bibliothèque Nationale de France et un autre à la bibliothèque des Yvelines.

« Feuilles d'or » est une revue créée par la Fédération Française d'Orpillage (F.F.OR.) pour les adhérents aux associations de chercheurs d'or affiliées à celle-ci, ouvert aux indépendants depuis 1998. Son but est de faire passer l'information et de mieux communiquer entre les chercheurs d'or. Elle pourra être échangée contre une autre revue, ce que fait la Suisse, la Suède et l'Italie.

Nous remercions pour leur collaboration à ce numéro : Michel Cecchini, Jean-Louis Champigny, Jean Marie Congras, Serge Guenegues, Pierre-Christian Guillard, Franck Lalande, Jean-Claude Lapertot, Pierre Mandrick, Serge Nenert, Claire Raynaud, Cecile Thibault, Pierre Tupin et d'autres anonymes.

Nous remercions la presse en général et particulièrement les revues le Dauphiné Libéré et Les Echos, l'Est Républicain et l'Est Magazine, France-soir, Lectures pour tous/Hachette, Le Monde, Libération, Voici.

Recherche de documents, mise en page, transcription et conception de la revue « Feuilles d'or » sont de Jean-Louis PICHON.

Sortie de la revue « Feuilles d'or » n°13 le 10 mars 2001 en 110 exemplaires.

La prochaine revue est prévue début juin 2001.



LE MOT DU PRESIDENT



Exceptionnellement ce sera un éditorial court.

Assemblée Générale de la FFOR, Championnats de France et Championnats d'Europe 2002 sont en préparation, vous trouverez les premières annonces de trophées organisés par les associations, les grandes idées du Président sur la FFOR ont déjà fait l'objet de textes parfois longs. C'est donc un peu la période creuse pour les éditoriaux. Quoique,

C'est peut être l'occasion de souligner que notre revue, après une période de transition, a repris un rythme de parution normal. Les derniers chiffres communiqués par Jean Louis Pichon montrent que la majorité d'entre vous ont renouvelé leur abonnement. Toute l'équipe de rédaction est touchée de cette confiance et cela lui donne de nouveaux motifs (si c'était nécessaire) pour continuer à essayer d'améliorer encore la revue.

C'est peut être aussi l'occasion de remercier au nom de tous, les bénévoles qui donnent de leur temps au service des associations aussi bien lors des initiations, que lors des manifestations ou que dans la simple gestion au quotidien des associations.

Vous souhaitant une bonne lecture, amicalement

SERGE NENERT

De la batée au berceau californien

Dans les manifestations de la région, animations de quartiers à Besançon, il n'est pas rare de voir les passionnés d'Orbis jouer de la batée, du pan, de la table de lavage ou du berceau californien, autant d'accessoires pour « harpiller » l'or. Une pédagogie qu'ils mettent en œuvre dans des initiations à cette technique qui consiste à « piéger l'or qui est de forte densité ».

En quelques mots, il s'agit de remplir la batée ou le pan des graviers qui gisent au fond de la rivière.

D'un mouvement circulaire, on élimine progressivement les dépôts. L'or tombe au fond du cône de la batée, ou est piégé par les rainures du pan. Une technique ancestrale pratiquée par ceux qui ne se laissent pas aveugler par la soif de l'or. Car sur les sites riches, comme en Amérique du Sud, on utilise le mercure. Mais gare à la pollution ! L'équipée projette un jour d'accumuler assez d'indices pour écrire un livre sur l'or en Franche-Comté.



Avec leurs pelles, pioches, batées et pans, Daniel, Pierre et Franck prospectent dans un ruisseau temporaire de la forêt de Chaux, à la frontière du Jura.

Pour quelques paillettes de rêve

Les Bisontins Daniel Chatot et Pierre Tupin ne ramènent que des poussières d'or de leurs battues dans les rivières. Mais c'est la traque qui les titille.

DANIEL Chatot et Pierre Tupin se sont rencontrés « dans les cailloux ». Le début de leur quête terrestre. Sur le chantier de l'hôpital de Besançon, ce chauffeur de bus et ce technicien de chez Maty, le bijoutier, cherchaient des fossiles. Une époque plus tard, les voilà qui se mettent à chasser les outils préhistoriques. Et, comme ils ont pris au pied de la lettre le mot « amateur » (celui qui aime), les voilà qui décident de tout savoir sur les silex. Pierre pousse un peu plus loin la passion en partant en Uruguay participer à des fouilles archéologiques. « On a toujours été très terre à terre », lancent-ils amusés.

Depuis plus de douze ans, une autre lubie les tient en haleine : l'or. Non pas qu'ils aient soif d'un métal qui met l'humanité en émoi. En bons chasseurs qui se res-

pectent, c'est la traque qui les titille. Essayer de retracer le parcours de l'or, accumuler assez d'indices géologiques et hydrologiques, parier sur le hasard aussi et sourire quand, au fond de la batée, un minuscule grain de sable brille plus que les autres...

« Nous sommes certainement les seuls en France à avoir pu faire une formation en orpillage dans le cadre de la formation continue. » Ils ont appris le B-A-BA du chercheur d'or en Ariège, l'eldorado français. En 1988, ils fondaient Orbis, une association qui compte aujourd'hui dix-sept aficionados dans la région. Si les colonies de vacances organisées ont perdu leur public, faute de pouvoir trouver assez d'or pour assouvir la soif des ados, les virées des « mordus », elles, ne se sont pas taries.

« L'or a vadrouillé »

Il y aurait donc de l'or dans les rivières du Doubs ! « On ne devrait en trouver que dans les massifs anciens. Les Vosges, les Cévennes, les Pyrénées... Mais l'érosion et les glaciations ont fait que l'or a vadrouillé ». Dans le Doubs, la Loue, la Roulonne, la Furieuse, la Cuisance... Pierre, Daniel et un de leurs émules, Franck Lalande, ont trouvé quelques paillettes ou poussières d'or. Une présence que parfois ils s'expliquent. Comme dans les minces filets d'eau provisoires qui arrosent la forêt de Chaux : « Ici, c'est l'ancien lit du Rhin. Il reste des alluvions ».

Certes, ils n'ont rien des pilleurs de rivières du Nouveau-Monde, même s'ils ont déjà tenté leur chance en Amérique du Sud. Certes, ce n'est pas le filon qu'ils recherchent. « Nous sommes des découvreurs de rivières aurifères ». Hormis quelques pépites dénichées dans l'Ariège, ils doivent souvent se contenter pour tout trésor de quelques paillettes méticuleusement rangées dans des éprouvettes. Mais, bien conscients que ce métal inaltérable est au cœur des passions humaines, ils en cultivent son folklore.

Maud SALIGNAT



Au fond de la batée, quelques poussières d'or.

PORTRAIT

Sylvie Séchaud : une fille en or

Cette institutrice qui enseigne à Annemasse depuis plus de 15 ans est, par ailleurs, championne de France en titre !

Non, elle n'est pas tombée dedans quand elle était petite ! Elle a attrapé le virus ou plutôt la fièvre : celle de l'or, il y a plus de cinq ans, suite à une rencontre avec un orpailleur. Et depuis, cette institutrice qui occupe un poste d'initiation à la langue française pour les enfants étrangers, accumule les titres et les places d'honneur : gagnante de nombreux trophées en Europe ; 3^e en couple aux championnats du Monde 97 à Vigevano (Italie) ; 21^e lors des finales des championnats du Monde 99 à Kocaba en République tchèque ; 5^e aux championnats de France 99 à La Tour-en-Faucigny (autour du lac de l'Oasis, l'épreuve organisée par Sylvie Séchaud elle-même avait rassemblé l'an dernier près de 200 passionnés) ; 3^e aux championnats de France 98 à Ambazac et 1^{re} par équipe ; 1^{re} cette année aux championnats de France 2000 à Foix en juillet (le Haut-Savoyard Sébastien Gobbé s'y était également distingué en finissant 3^e junior).

Vous l'avez sans doute compris, Sylvie est orpailleuse et pratique sa passion en compétition ! En effet, depuis environ 20 ans, se déroulent à travers le monde des compétitions d'orpillage sous forme de championnats nationaux et internationaux. Il s'agit certes de compétitions amicales, mais sous l'égide de la très sérieuse Fédération française d'orpillage dont le siège est à Pau. Ainsi, en l'an 2000, ils sont environ 300 dont une dizaine dans notre département à s'adonner à cette activité de loisir proche de la nature. Lors de ces grands rendez-vous, il s'agit de retrouver le plus rapidement possible le nombre bien défini de paillettes d'or que l'on a dispersées pour l'occasion dans un seau de sable. Muni de sa batée, le concurrent doit non seulement faire preuve de technique, mais également avoir l'œil et pour cela rien ne vaut l'expérience !

Alors, direz-vous, avec le titre national en poche et une technique éprouvée, Sylvie roule sur l'or ! Eh bien que nenni !



Démonstration d'orpillage à "Eurominéral" à Paris.

Si elle a trouvé une petite pépite dans le Chéran, elle n'a pas encore trouvé celle de ses rêves ! Riche, elle

ne le sera sans doute jamais (encore que) sinon de rêves, d'expérience et de l'ambiance sans nulle autre pareille qui règne parmi tous ces chercheurs d'or...

Sa passion et son talent l'ont amenée cette année à passer à "La vie d'ici" et à "Chronique d'en-haut" de nos confrères de France 3 et à faire des démonstrations d'orpillage à Eurominéral (gigantesque bourse aux minéraux qui s'est tenue à Paris le temps d'un week-end en novembre).

Elle a transmis sa passion à son plus jeune fils qui a déjà orpailé (en vain !) la Ménoge et le Foron...

Parce que faire vivre ses rêves d'enfant est plus beau et plus épanouissant que toute autre chose, on ne peut que souhaiter bonne chance à notre championne de France et de renouveler ses exploits en 2001 à Donzère, dans Vallée du Rhône.

Si l'orpillage et sa pratique en compétition vous tentent, vous pouvez contacter le :

04 50 36 41

78. ■



Pour gagner, il faut savoir se mouiller.

Il était une fois dans l'Est

On les appelle orpailleurs. Pour tout butin, ils ne ramènent de leurs battues dans les rivières de la région que quelques paillettes. Ils n'ont pas soif de l'or mais de prospection.



Avec leurs pelles, pioches, batée et pans, Daniel, Pierre et Franck prospectent dans un ruisseau temporaire de la forêt de Chaux.

BESANCON. Ils n'ont pas le minois d'un Steve Mac Queen, ni la hargne des ces pilleurs de rivières de l'Ouest.

Des Veuves noires au métal jaune

Leur histoire commencerait plutôt par « Il était une fois dans l'Est ». L'un est chauffeur de bus à la CTB, l'autre entretient les machines chez le bijoutier Maty.

Le troisième est qualitatif. Trois hommes loin d'être en colère qui font de leurs virées de week-end de tranquilles ruées vers l'or.

« Nous avions entendu à la radio que la CCI de Foix dans l'Ariège organisait un stage de chercheur d'or. »

Pierre Tupin et Daniel Chatot, « baroudeurs dans l'âme »

comme ils aiment à se peindre, n'en étaient pas à leur première aventure.

« On s'est rencontrés dans les cailloux, quand on construisait l'hôpital. » Les deux hommes étaient en quête de fossiles. « Un jour, un vieux monsieur dans un bus me dit qu'il ramasse des outils préhistoriques. » Le duo le suit et c'est une autre curiosité qui les tient en haleine. Quelques cours à la fac pour se tenir au parfum de la préhistoire et l'un comme l'autre peuvent désormais dater un silex taillé. Pierre part en Uruguay et participe aux fouilles archéologiques dans un cimetière indien. Il revient du voyage avec 200 mygales et Veuves noires, plus quelques spécimens inconnus. Quelques-unes de ses araignées sont aujourd'hui à l'insectarium de la Citadelle à Besançon.

Fossiles, silex, araignées... , l'équipée saisit l'occasion pour se lancer alors dans une autre chasse : l'or. Orpailleurs ils deviennent. Le mot ne vient-il pas de l'ancien français harpailier, soit saisir. Autour du duo, d'autres ont « mordu », comme Franck Lalande. « Mordu » est bien le mot tant il peut paraître ingrat de passer au crible un ruisseau pour ne trouver que quelques poussières d'or. Ce n'est décidément pas le filon qu'ils recherchent.

« Mordus » de prospection

Ce jour-là, ils sont dans la forêt de Chaux, à quelques kilomètres de Fraisans (Jura).

Un mince filet d'eau arrose les sous-bois. Ils ont chaussé leurs bottes de sept lieux. « Le plaisir d'être les pieds dans l'eau, la tête au soleil. » Daniel adopte l'archaïque batée, gamelle en forme de chapeau chinois. Dans un coude de ce ruisseau temporaire, ils inspectent les graviers. « Ce galet, c'est du quartz. L'or n'est pas loin. » Ils remplissent leurs pans et batée de boue, lavent, inspectent les dépôts...

Quelques paillettes minuscules gisent au fond, qu'ils observent à la loupe, attrapent avec un pinceau, rangent dans la énième éprouvette de leur collection.

« Nous sommes des découvreurs de rivières aurifères. » Leur récompense est bien là, quand leur analyse du milieu géologique et hydrologique se vérifie, quand ils ont accumulé assez d'indices pour retracer le parcours de l'or il y a des millions d'années.

« On ne devrait trouver de l'or que dans les massifs anciens, les Vosges, les Cévennes, les Pyrénées... »

Mais l'érosion et les glaciations ont fait que l'or a vadrouillé. »

Dans la forêt de Chaux par exemple, les trois hommes expliquent que l'or viendrait de l'ancien lit du Rhin dont il resterait des alluvions. Dans la Loue, dans le Doubs, dans la Roulonne, la Furieuse, la Cuisance... , ils ont retrouvé des paillettes. Mais leurs trophées de chasse, ils les doivent à l'Ariège, eldorado français, au Rhin et à l'Amérique du Sud où ils sont allés tenter leur chance en vacances.

Ces gentlemen orpailleurs ne détourneraient pas le cours d'une rivière pour tout l'or du monde. Mais bien conscients que ce métal inaltérable est au cœur des passions humaines, divinisé par les indiens, béatifié par la bourse, ils cultivent une fascination pour son folklore.

Maud SALIGNAT

Pédagogie de l'orpillage

C'est en 1988 que Daniel Chatot et Pierre Tupin ont créé Orbis, association d'orpailleurs qui compte aujourd'hui 17 membres, essentiellement dans la région mais aussi de Haute-Savoie. « J'étais à l'époque directeur de colonies de vacances pour les Œuvres sociales de la mairie de Paris et nous voulions créer un centre pour ados spécialisé dans l'orpillage. »

C'est ainsi que l'association a été reconnue par Jeunesse et Sports pour son action d'éducation populaire. Les colonies n'ont plus cours, l'intérêt des jeunes fléchissant.

Mais les passionnés mènent toujours quelques actions de réinsertion, dans les quartiers avec la CTB... Ils font des stages d'initiation aussi mais « en-dehors de la région parce que ce qui intéresse les gens c'est d'en trouver un minimum ». Ils organisent aussi des championnats, en relation avec la fédération française

d'orpillage. Il s'agit là de se mesurer à la technique. « Quel que soit l'accessoire, il s'agit de se servir de la forte densité de l'or. » L'or est piégé lors du « débouillage » par les rainures du pan, le cône de la batée, la moquette de la table de lavage... Ils excluent de leur pédagogie les techniques des « ferrailleurs » qui ne s'embarassent pas de la pollution des rivières et séparent l'or des autres dépôts à l'aide du mercure.

L'association se veut aussi conservatrice d'une histoire, d'un folklore qu'elle illustre dans des conférences. Elle a reconstitué une tente de chercheur d'or avec des pièces de collection comme ce berceau californien. Et envisage d'écrire un livre sur l'or en Franche-Comté.

● Pour en savoir plus, consulter les deux sites Internet [ORBIS/wanadoo.fr](http://orbis.wanadoo.fr) ou <http://perso.wanadoo.fr/yhu.orbis>

Recul de la production d'or

Selon la revue trimestrielle spécialisée « World Gold Analyst », la production des cinquante plus grandes compagnies aurifères - qui couvrent 65 % de la production mondiale - a reculé de 2 % au premier trimestre de 2000, à 12,12 millions d'onces. Quant aux coûts de production, ils sont restés inchangés par rapport au premier trimestre de 1999, à 251 dollars l'once. S'il existe effectivement des signes témoignant d'un début de baisse de la production, il convient toutefois de rappeler que le premier trimestre est habituellement le plus faible de l'année, en raison notamment du nombre des jours de congé. Phénomène particulièrement accentué en Afrique du Sud, où la production de métal jaune a reculé de 2 %, à 3,6 millions d'onces. Le magazine précise également qu'il s'agit du plus faible trimestre enregistré en deux ans. Ce qui s'explique, en partie,

par une dégradation de la qualité du minerai traité et par la fermeture d'un petit nombre de mines, dont les réserves s'épuisaient. La plus forte baisse de la production a frappé les sociétés aurifères domiciliées aux Etats-Unis, avec un retrait de 6 %, à 2,34 millions d'onces. Ce déclin serait attribuable en majeure partie à une chute de 27 % du

rendement de Freeport McMoRan, sous l'influence d'une baisse de régime de la mine de cuivre et d'or de Grasberg (Indonésie). La qualité du minerai est tombée de 24 % à 0,99 gramme par tonne, contre 1,31 gramme au premier trimestre de 1999.

Si toutes les compagnies n'affichent pas des baisses de production, certaines

d'entre elles le doivent à des éléments très spécifiques. Le numéro un du secteur, le sud-africain AngloGold, a vu sa production totale progresser de 1 %, à 1,753 million d'onces, un accroissement dû en partie à l'inclusion dans ses chiffres des 92.000 onces d'Acacia Resources, acquis entre-temps. Le groupe a annoncé, hier, un accord avec Rand-

La Banque d'Angleterre procède aujourd'hui à sa septième vente aux enchères de métal jaune

Peu d'enthousiasme. Le marché de l'or attendait ces derniers jours avec peu d'entrain la septième vente aux enchères de la Banque d'Angleterre, qui doit se dérouler aujourd'hui. Au cours des six premières ventes, le cours de l'or n'a progressé que deux fois. Et, selon certains intervenants, il n'y a pas de raison que le

cours monte aujourd'hui compte tenu d'une demande qui reste calme. En outre, les dernières mises aux enchères n'ont pas rencontré un franc succès. La vente de mai n'a, en effet, été sursouscrite que 2,7 fois, celle de mars que 3 fois, contre 4,3 fois pour la vente de janvier et 8 fois celle de septembre 1999. L'institut

d'émission anglais doit vendre une nouvelle tranche de 25 tonnes de métal jaune, pour écouler au total 450 tonnes sur les 715 tonnes qu'il détenait à l'origine de ce mouvement de restructuration au profit de devises. Hier, à Londres, l'once d'or se négociait à 282,80 dollars, contre 283,95 dollars la veille.

Malgré la reprise de la croissance économique en Asie et en Europe, la demande d'or affiche un repli de 3 % sur les trois premiers trimestres de l'année 2000.

Le renchérissement du prix de l'or en Inde, du fait d'un cours de la roupie défavorable, s'est traduit par une contraction de la demande de métal jaune dans le monde, au troisième trimestre, par rapport à la période correspondante de l'année dernière, selon le dernier rapport du Conseil mondial de l'or. L'Inde reste le premier pays consommateur, mais elle n'a acheté que 205,6 tonnes d'or au troisième trimestre, soit 15 % de moins qu'en juillet-septembre 1999.

Sur les neuf premiers mois, la demande mondiale s'est élevée à 2.391,6 tonnes, en baisse de 3 % sur 1999, période durant laquelle les achats d'or avaient atteint des records. Pour le seul troisième trimestre 2000, la demande s'élève à 807 tonnes, dont 717,5 tonnes dans le secteur de la bijouterie, qui reste dynamique malgré cette baisse de 5 % sur le troisième trimestre 1999. En effet, sur les neuf premiers mois, la consommation totalise 2.114,4 tonnes, soit 1 % de plus qu'au cours de janvier à septembre 1999.

En revanche, la baisse de la demande d'or comme instrument d'investissement est nette à 277,3 tonnes, soit 27 % de moins qu'au troisième trimestre 1999. Il est vrai qu'à cette époque, les inquiétudes concernant le bogue de l'an 2000 avaient favorisé le marché de l'or.

A l'exception de la Corée du Sud, l'ensemble des pays asiatiques et du sous-continent indien ont ralenti leurs achats sur les neuf premiers mois de l'année. La consommation est en baisse de 28 % au Japon, à 71 tonnes, et de

19 % à Hong Kong, à 17,3 tonnes. Pourtant, au Japon, les achats de bijoux en or progressent de 40 % sur un an et de 12 % sur le deuxième trimestre. Mais le marché de l'or placement s'est contracté de 8 %, à 11,5 tonnes. En Asie du Sud-Est, la consommation recule de 13 % au troisième trimestre, à 60,3 tonnes, du fait de la chute de 35 % des achats indonésiens, à 26 tonnes. L'Indonésie étant le plus gros consommateur de la région, le marché des cinq pays concernés (Thaïlande, Vietnam, Malaisie, Singapour, Indonésie) porte sur 189,2 tonnes sur les neuf premiers mois de l'année, contre 191,8 tonnes en 1999.

Au Moyen-Orient, la demande a progressé de 2 % de juillet à septembre, à 120,2 tonnes, soutenue par la hausse du

pouvoir d'achat des pays pétroliers. Cela porte à 505,6 tonnes la consommation des huit pays de la région, Egypte comprise, répertoriés par le Conseil mondial de l'or.

L'impact d'un euro faible

En ce qui concerne les grands pays occidentaux, le marché américain a décliné de 14 % au troisième trimestre, à 101,7 tonnes, ce qui situe la consommation aux Etats-Unis, au cours des neuf premiers mois, à 266,3 tonnes, contre 330 tonnes en 1999. Les pays d'Amérique latine, en revanche, affichent une certaine croissance (3 % au Brésil et 16 % au Mexique). En Europe, la demande s'est élevée à 66,7 tonnes, en baisse de 12 % sur le trimestre, du fait notamment de l'affaiblissement de l'euro

Gold pour l'achat de 50 % de sa participation de 80 % dans le projet aurifère de Morila (Mali) pour 132 millions de dollars, dont l'exploitation future (à partir d'octobre) sera assurée par une société commune aux deux compagnies, baptisée Morila Ltd. Pour sa part, Gold Fields doit la progression de 6 % de son rendement, à 959.000 onces, à la remontée de sa participation dans la mine de St Helena. Celle-ci est passée de 54 % à 100 %, et ce malgré la baisse de 22 % de la production du site en question. Ce n'est toutefois pas le cas de Newmont Mining, passé du troisième au deuxième rang du secteur grâce à une progression de 12 %, à 1,068 million d'onces. Quant au numéro deux, Barrick Gold, il a été déclassé à la quatrième place en raison d'une chute de 11 % de sa production, à 902.617 onces, expliquée notamment par le déclin de 13 % du site de Pierina.

Revue « Les Echos » de juillet 00

La demande d'or recule

de 8 % au troisième trimestre

La société australienne Esmeralda Exploration, qui gère l'usine roumaine de traitement de déchets aurifères Aurul, à l'origine de la grave pollution au cyanure qui a touché le Danube, a été obligée de suspendre son cours à la Bourse de Sydney.

Pollution du Danube : l'exploitant de la mine d'or nie sa responsabilité

Quelle est la cause de la grave pollution qui affecte depuis deux semaines le Danube et son affluent, la Tisza, après le déversement de 100.000 mètres cubes d'eau polluée au cyanure en provenance de la mine d'or d'Aurul, au nord de la Roumanie ? Hier, un porte-parole de la société australienne Esmeralda Exploration, qui gère cette usine, rejetait toute responsabilité.

À la demande de la direction de la société, les actions d'Esmeralda Exploration Ltd ont été néanmoins suspendues de cotation la semaine dernière, après avoir perdu quelque 40 % de leur valeur. Selon les responsables de la société, la fuite de solution au cyanure ne peut pas être responsable de la mort des poissons à des centaines de kilomètres en aval. « Cela défie toute logique scientifique », ont affirmé ses porte-parole. Le ministre des Ressources naturelles de l'Etat de l'Australie occidentale, Colin Barnett, a déclaré pour sa part que la pollution avait été provoquée par des conditions météorologiques « inhabituelles », en l'occurrence des chutes de neige particulièrement abondantes. « A ma connaissance, cette mine répondait aux standards modernes de cette industrie. »

Après neuf ans de négociations, Esmeralda Exploration, qui détient 50 %



Le circuit de la pollution au cyanure

dir les poissons. Hier, les experts environnementaux hongrois s'inquiétaient surtout du déversement avec le cyanure de zinc et d'autres métaux lourds, qui peuvent, eux, s'accumuler dans la chaîne alimentaire et les sols et menacer l'environnement pendant des années.

« La nappe de cyanure se déplace comme un bouchon sur l'eau. Mais des éléments de la pollution, particulièrement des minéraux lourds dont le zinc et le plomb, se déposeront dans les courbes des cours où l'eau se déplace moins vite », déclarait hier Gabor Horvath, porte-parole du ministère hongrois des Affaires étrangères. « Cela prendra des décennies avant que l'équilibre naturel soit restauré », a-t-il prédit.

La Hongrie a averti Esmeralda Exploration qu'elle utiliserait tous les moyens légaux pour obtenir des dommages et intérêts, et elle a créé une commission mixte chargée d'évaluer les dégâts avec la Roumanie. Hier, les Yougoslaves s'inquiétaient à leur tour. La pollution au cyanure est arrivée dans le Danube dimanche, et, par précaution, la compagnie des eaux de Belgrade a annoncé la fermeture de sa station de pompage de Vinca sur le Danube, qui alimente plusieurs banlieues de Belgrade.

ANNE BAUER

d'Aurul SA aux côtés de l'Etat roumain, a investi 30 millions de dollars dans la construction des installations d'extraction d'or, lesquelles ne sont entrées en service qu'en avril dernier.

Accumulation de métaux lourds

Toutefois, l'utilisation du cyanure dans l'extraction d'or reste une technologie délicate. Elle permet de séparer les particules d'or de la roche mais nécessite la construction de bassins de dé-

contamination de grande capacité pour éviter toute contamination. Les solutions au cyanure se dissolvent relativement rapidement au contact de l'air et ne s'accumulent pas dans la chaîne alimentaire. La norme OMS s'élève à un maximum de 0,05 mg par litre, et, selon les autorités hongroises, les concentrations n'atteignaient plus hier que 0,005 mg sur la rivière Tisza à la frontière yougoslave. Toutefois, de très faibles doses suffisent pour faire mou-

Prospection dans le Gard et l'Ardèche

Fièvre de l'or en pays cévenol

Un géologue et un ingénieur géophysicien parisien espèrent découvrir de l'or dans les Cévennes, à la frontière de l'Ardèche et du Gard. Un permis exclusif de recherche leur a été délivré le 24 août 1988 et ils se sont associés, en juillet dernier, à la société canadienne Inco, qui a décidé de consacrer 10 millions de dollars aux travaux d'exploration. Les premiers « sondages carotés » devraient commencer cet automne, mais, dans les villages concernés, le projet est loin de faire l'unanimité.

AUBENAS (Ardèche)
de notre envoyée spéciale

Ils sont partis à la chasse au trésor un beau jour de 1985. Cette

année-là, Pierre Nicolini et Michel Quint s'en vont gravir les sentiers des Cévennes à la recherche de gros cailloux. Leur marteau sous le bras, ils arpentent crêtes et fonds de vallée en ramassant, ici et là, quelques « échantillons ». Pierre Nicolini a la main heureuse : dès ses premières balades, il rapporte des Cévennes une pierre d'une teneur en or de 28 grammes par tonne. Sans doute un signe des cieux : voici confirmés les résultats de la méthode des « cartes prévisionnelles » mise au point par le géologue au cours de sa carrière. Pierre Nicolini et Michel Quint n'en démordent plus : cette région recèle de l'or en quantité. Ils le trouveront.

Tous deux ont la foi. L'expérience aussi. Pierre Nicolini, « géologue expert international et auteur ou co-auteur de découvertes de gîtes ou gisements », a

parcouru le monde à la recherche de métaux précieux. La voix sonore, le verbe aisé, il adore raconter, à grands renforts de mouvements de bras, l'épopée de ses découvertes : du cuivre au Niger, du cobalt en Zambie, du kaolin au Costa-Rica, de l'argent au Mexique, du tungstène au Portugal, du chrome en Haïti et de l'or à Saint-Domingue. En 1952, et malgré le scepticisme de ses collègues du service des mines de l'Afrique équatoriale française (AEF), Pierre Nicolini a même trouvé du diamant entre la poste et la gare de Brazzaville. A cette époque, raconte-t-il volontiers, il venait de relier à pied Brazzaville à Libreville, avec une boussole et un podomètre, en compagnie d'une centaine de Congolais afin de dresser la carte géologique du Congo et du Gabon.

Revue « Les Echos »
du 15/2/00

Revue « Le Monde »
du 17/8/89

Fièvre de l'or en pays cévenol

(Suite de la première page.)

Suivent les autres souvenirs : le retour en France à la suite de la piquette d'un cobra, en 1956 ; les recherches minières dans le Kurdistan iranien une dizaine d'années plus tard ; les largages par bateau dans les eaux du Costa-Rica, en 1983.

Son compère Michel Quint, ingénieur géophysicien sorti de l'École polytechnique en 1945, s'est occupé de mines, lui aussi. Aujourd'hui, tous deux sont à la retraite et se lamentent à l'idée de passer leurs prochaines années à « regarder bêtement la télévision ». Ils ont donc décidé de se lancer tous deux dans la grande aventure des mines d'or. « Notre démarche est d'inspiration philosophique et sociale, souligne Pierre Nicolini. La mine traverse une mauvais passe et, dans vingt ans, il n'en restera sans doute plus beaucoup. La France sera alors devenue une espèce de désert. Nous nous sommes donc lancé un défi : faire redémarrer les mines françaises petit à petit, sans l'aide des grandes sociétés de prospection minière. Nous avons travaillé sans tenir compte de ce qui a déjà été fait. Comme si la France était un pays neuf. » Une véritable reconquête. La réédition, trente ans plus tard, des grandes épopées minières des colonies.

Maladresses et méfiance

Pierre Nicolini et Michel Quint, fringants et décidés, sont donc partis explorer les Cévennes avec leurs instruments. Mais cette terre n'a rien d'un pays neuf. Et, malgré les oiseaux de mauvais augure, elle n'est pas encore tout à fait désertée. Les Cévenols sont « méfiants », souligne-t-on là-bas. Surtout lorsqu'ils voient débarquer des Parisiens qui prétendent vouloir faire leur bonheur. Pierre Nicolini et Michel Quint ont, de plus, commis quelques maladresses en parcourant les sentiers des montagnes sans l'autorisation des propriétaires. Certains des piquets plantés par les deux chercheurs ont été incendiés. « Ils se sont comportés bien impoliment, dit-on là-bas. Ils se sont crus chez eux, alors qu'ils sont chez nous. »

Une demande de permis exclusif de recherche (PER) est déposée en 1986, mais les maires des communes n'en sont pas avisés. La loi ne l'exige pas mais le maire de Malbosq (Ardèche), M. Noël Garidel, n'apprécie guère de découvrir qu'une procédure est en cours en rencontrant une administrée qui s'est promené par hasard dans les bureaux de la sous-préfecture d'Alès. La scène se passe le 10 mars 1987. L'enquête publique qui permet à chacun de déposer ses observations sur le projet s'achève en moins d'une semaine.

Un comité de vigilance, bientôt transformé en association « Cèze et

Gagnière », voit alors le jour. Cette association affiliée à la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, organise des réunions publiques, diffuse des fiches d'information auprès des propriétaires, se plonge dans le code minier et imprime un bulletin trimestriel, *Etamine*, aujourd'hui diffusé à un millier d'exemplaires. Mais la procédure administrative suit son cours et, le 24 août 1988, un permis exclusif de recherche, dit permis d'Abeau est accordé à Pierre Nicolini et à Michel Quint. Le permis, qui est accordé pour une durée de trois ans, concerne un territoire de 38 kilomètres carrés à cheval sur les départements du Gard et de l'Ardèche. Huit communes sont concernées.

Les réunions publiques entre les géologues et la population n'apaisèrent pas les rancœurs. Au contraire. Le 12 août 1987, Pierre Nicolini et Michel Quint se retrouvent à la mairie de Bordezac (Gard), face à une centaine d'habitants qui souhaitent « enfin obtenir des informations ». « J'ai toujours été passionné par la géologie et les recherches minières, lance Pierre Nicolini de son estrade, et ce que j'ai fait de manière très désintéressée pour le tiers-monde pendant vingt-deux ans... » Le géologue ne peut achever sa phrase : la salle tonne et beaucoup sont debout. « Il n'y avait aucune assimilation, aucune allusion », bredouille Pierre Nicolini dans le brouhaha en esquissant un sourire crispé. Mais il est trop tard. Les Cévenols détestent que l'on compare leurs terres aux anciennes colonies.

Ils n'aiment guère, non plus, que l'on vienne « endeuiller » leurs paysages. Tous évoquent le va-et-vient des camions, les chantiers à ciel ouvert, les nuages de poussière venus de la mine. Ceux qui sont allés à Salsigne (Aude), la plus grande mine d'or française, en sont revenus déprimés. « C'est la fin du monde », disent-ils. Le bruit, la poussière, les terres éventrées. Plus un arbre et beaucoup de camions.

L'eau et le mot magique

Les installations seront discrètes, répondent les deux géologues, qui ne savent pas encore si l'exploitation sera souterraine ou à ciel ouvert. « Il suffit de prévoir des aires de chargement et de déchargement, des bureaux, des laboratoires, et une batterie de broyeurs et de concentrateurs, explique Michel Quint. Il faudra sans doute également retraiter les eaux des bassins d'épandage et donc installer une petite station d'épuration. Le tout peut tenir sur un peu plus de 1 hectare. »

Mais c'est l'eau qui inquiète le plus les Cévenols. Les sources sont rares, et certains maires craignent que les forages ne les détournent. Sans compter la consommation des bassins d'épandage de la mine et la

pollution qui pourrait en découler. La mine se traduirait aussi par des dégâts à l'environnement : le 4 mai 1987, le directeur du parc des Cévennes, invité à faire part de ses observations puisque le permis se situe à la fois dans la zone périphérique du parc et au sein de la réserve de la « biosphère Cévennes », émettait un avis « très réservé » sur ce permis en soulignant sa crainte de « dégradations irréversibles du paysage ». « Nous voulons avant tout avoir des explications, souligne M. Franck Benoit, le maire de Bordezac. Nous ne sommes pas contre le travail, bien sûr, mais pas à n'importe quel prix. Nous ne voulons pas non plus de décapage des arbres et de détournement des sources. »

La ruée des orpailleurs

Les géologues ont alors prononcé le mot magique : l'emploi. Une cinquantaine au minimum, peut-être plus si les filons se révèlent intéressants. Mais la plupart des maires des communes n'y croient guère : combien seront réservés aux gens du pays ? « Tous les « autochtones » sont retraités, et les jeunes qui se sont installés ici n'ont pas fui la ville pour aller travailler dans une mine, souligne Noël Garidel, le maire de Malbosq, un village de deux cent soixante-cinq habitants. Ils essayent aussi de nous séduire avec la redevance minière : environ 150 F par tonne d'or extraite, dont la commune ne touchera que 10 % ! En plus, la mine ne durera pas un siècle. Un jour, ils s'en iront en nous laissant un désert. »

Le lent repeuplement des villages, entamé à la fin des années 60 par les « néo-ruraux », n'aurait alors servi à rien. Malbosq, qui compte encore deux tiers « d'anciens » — tous retraités, — a vu partir un à un les jeunes du village. L'école a bien failli fermer en 1978 : à la fin de l'année, il ne restait plus qu'un élève. Aujourd'hui, grâce aux « implantés », ils sont une quinzaine, et la mairie a ouvert une garderie municipale qui accueille une dizaine d'enfants. Une garantie pour l'avenir. Les « néo-ruraux » ont aussi apporté quelques emplois : de l'artisanat, des travaux liés au tourisme, de l'élevage, et des activités traditionnelles, comme la châtaigne, aujourd'hui destinée au marché des produits de luxe. « Nous essayons de maintenir une économie en vie, souligne Gilles Coladon, qui a choisi, après une carrière dans la publicité à Paris, de faire du « conseil en communication en campagne ». « On peut créer ici des emplois dans le débroussaillage, l'élevage, les randonnées, ou le tourisme. Il faut privilégier ce développement local qui respecte la montagne et prévient les incendies au détriment de ces grandes opérations qui détruisent tout sur leur passage. »

Le seul à demeurer serein est sans doute Jacques Coquebert de Neuville, qui séjourne, l'été, dans son château du XVIII^e. Sa famille possède environ 450 hectares autour des communes de Malbosq, de Bannes, et de Bordezac. Les premiers sondages auront lieu sur ses terres, mais la mine ne lui fait pas peur : il y a encore un siècle et demi, ses ancêtres exploitaient l'antimoine et le charbon de cette région des Cévennes. Un des contrats de mariage de la famille, au dix-huitième siècle, signale même une dot comprenant des lingots d'antimoine. « Bien sûr, les installations ne sont pas très jolies, mais l'exploitation minière n'a rien de déshonorant, note-t-il. Les recherches ont l'air de s'orienter vers les zones les moins boisées, ce qui est extrêmement réconfortant, car je tiens à mes bois. Certains des pins ont été plantés au dix-neuvième siècle par mon arrière-grand-père. » Les villageois, eux, soulignent que le château se situe à plus de trente kilomètres des zones de recherche.

Mais, depuis quelques mois, la situation a changé : les Cévenols ont désormais affaire au « premier producteur de nickel du monde non communiste » : la société canadienne Inco (1). Le 3 juillet dernier, Pierre Nicolini et Michel Quint ont signé avec elle un accord créant la société « Cevenor », prête à investir 10 millions de dollars pour la première phase de l'opération : l'exploration. Les premiers sondages auront lieu dès le mois d'octobre au moyen de « carottes » prélevées sur 200 mètres de profondeur par des foreuses mobiles. Il faudra, malgré tout, attendre encore plusieurs années avant de s'assurer de la rentabilité de l'exploitation.

Tandis que certains Cévenols tempèrent, d'autres se contentent de sourire. En faisant confiance à l'aridité de leur terre. Après tout, Pierre Nicolini et Michel Quint ne sont pas les premiers chercheurs d'or de la région. Tous les étés, les orpailleurs envahissent la vallée, et les plus anciens se souviennent encore des « mines d'or de la Gagnière » : 1 237 mètres de galeries avaient été creusées entre 1905 et 1911. Selon le service des mines d'alors, la roche ne recelait que 0,5 gramme d'or par tonne. Les travaux furent abandonnés juste avant la première guerre mondiale. Pourquoi Nicolini et Quint réussiraient-ils là où les autres ont échoué, se disent-ils aujourd'hui ? La nature se chargerait alors, elle-même, de congédier les nouveaux venus.

ANNE CHEMIN.

(1) L'International Nickel Company of Canada (Inco), qui emploie vingt mille personnes dans le monde, est aussi un producteur important de cuivre, de métaux précieux et de cobalt. En 1987, son chiffre d'affaires consolidé atteignait 1 790 millions de dollars.

Un rapport souligne les dérives de l'activité aurifère en Guyane

Travail clandestin, sous-évaluation des quantités d'or prélevées, atteintes graves à l'environnement et à la santé, la députée (app. PS) Christiane Taubira-Delannon dresse un état des lieux inquiétant

CAYENNE

de notre correspondant

Christiane Taubira-Delannon, députée (app. PS) de Guyane, ne cache pas ses réticences : elle n'était pas « fascinée par les éclats de l'activité aurifère en Guyane, à l'origine de bien des passions, de tensions et de controverses ». Au terme de la mission que lui a confiée en mars Lionel Jospin - elle devait lui remettre son rapport jeudi 14 décembre -, elle est moins catégorique : « Malgré tout, on ne peut pas rayer d'un trait de plume une activité qui concerne près de deux cents sociétés et emploie près de neuf cents personnes... officiellement. » « Officiellement », car, en réalité, l'orpaillage occupe entre 3 000 et 6 000 personnes, sans compter les emplois indirects, encore plus difficiles à quantifier.

Selon M^{me} Taubira-Delannon, la part de travail clandestin dans ce secteur peut être chiffrée à 80 %. Si la production d'or déclarée chaque année place la Guyane au 50^e rang mondial, avec 2,8 tonnes en 1999 - très loin derrière le Brésil (100 tonnes par an) ou le Ghana (50 tonnes) -, les chiffres de la production réelle sont estimés à 7,5 tonnes, pratiquement le triple.

L'état des lieux établi dans son rapport ne s'arrête pas aux considérations d'ordre économique et social. La députée s'attache à faire le point sur l'impact de cette activité sur l'environnement et la santé. Elle rappelle que les orpailleurs utilisent du mercure pour leur production. Rejeté bien souvent dans la nature et les cours d'eau, le métal s'accumule sous forme de méthyl-mercure, passe par la chaîne trophique et peut provoquer une imprégnation chronique avec des troubles neurologiques graves. « Les populations amérindiennes



présentent un taux [de mercure] supérieur aux normes OMS », explique M^{me} Taubira-Delannon, reprenant les résultats d'études réalisées par l'Institut national de veille sanitaire (INVS) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sur l'exposition au mercure des Wayanas (*Le Monde* du 16 février). Mais elle va plus loin : « Les populations bushinengue et créoles des communes du Maroni ainsi que la population vivant sur la bande côtière [les trois quarts des habitants, dont ceux de Cayenne et de Kourou] sont également imprégnés au-dessus des normes. »

PROGRESSION DU PALUDISME

Toujours en matière de santé, le rapport souligne la progression inquiétante du paludisme. Là encore, les professionnels de l'orpaillage sont clairement désignés. Le développement de cette maladie est lié à la déforestation incontrôlée dont ils sont responsables. « La Guyane est classée en zone C par l'OMS. Cela signifie que les risques

sont élevés et que les populations résistent de mieux en mieux aux médicaments », souligne encore M^{me} Taubira-Delannon.

Au cours de son périple sur les fleuves et les sites isolés, la députée a pu vérifier un certain nombre de « désordres » flagrants. Elle évoque ainsi un « raid » à travers la réserve naturelle des Nouragues : des représentants de PME et des artisans ont traversé le site avec des pelles mécaniques, ouvert sur 10 kilomètres une ancienne piste interdite à la circulation et élargi des sentiers pédestres. Le délit reste à ce jour impuni.

Les activités illégales ne se limitent pas à la forêt profonde. Aux abords des villages, l'orpaillage clandestin est roi. A Camopi, sur les rives de l'Oyapock, fleuve-frontière entre la Guyane et le Brésil, au moins cinq chantiers fonctionnent au vu et au su de tous, alors que le conseil municipal s'est prononcé contre l'activité aurifère.

A Saint-Elie, l'un des bourgs les plus enclavés du centre, le terri-

toire communal est situé au cœur d'une concession attribuée à l'opérateur Guyanor Ressources, filiale guyanaise de la multinationale canadienne Golden Star. « La partie la plus productive du filon est, semble-t-il, repérée dans le sous-sol du bourg. La société procédera-t-elle à des expropriations ? », s'interroge la députée. Le rapport Taubira-Delannon épingle aussi les multiples chantiers flottants, interdits en Guyane par un arrêté préfectoral de 1997. Ces barges,

autorisées au Brésil et au Surinam, exploitent le lit des cours d'eau des deux pays voisins. « Les dommages sur l'environnement et la santé s'arrêtent scrupuleusement et miraculeusement à la ligne médiane du fleuve », ironise la parlementaire.

VINGT-HUIT RECOMMANDATIONS

Elle évoque aussi ces opérations coups de poing organisées régulièrement sur les sites clandestins à la demande des services de l'Etat. Les étrangers arrêtés sont expulsés en nombre, au Surinam ou au Bré-

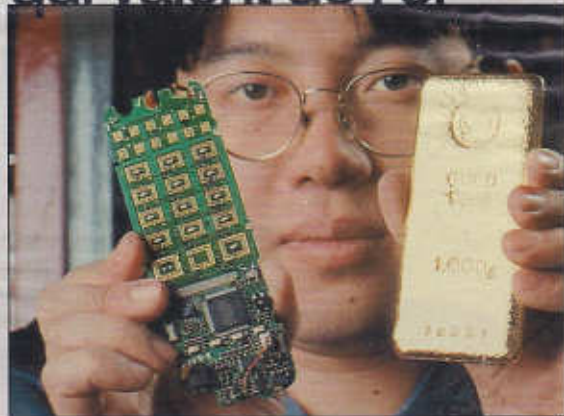
sil, leur pays d'origine, mais « reviennent sur le territoire un peu avant les gendarmes qui les ont reconduits à la frontière ».

Après cet état des lieux, M^{me} Taubira-Delannon décline ses propositions sur la viabilité de cette activité en vingt-huit recommandations. La protection de la santé publique est pour elle une priorité. Elle préconise des mesures immédiates pour réduire l'exposition au mercure et propose de prévenir les risques liés au déversement de cyanure dans les sites qui auront recours à ce type de traitement des minerais. Au chapitre économique, la députée demande de limiter les territoires concernés par l'activité aurifère : le sujet était, il y a quelques mois, au centre de toutes les polémiques à l'heure de la création programmée du parc naturel de la Guyane (*Le Monde* du 25 novembre). Un projet qui, pour le moment, est au point mort.

Stéphane Urbajtel

Revue « Le Monde » du 15/12/00

Des téléphones qui valent de l'or



Nouvelle manne pour les Japonais : ils recyclent l'or des circuits électroniques des téléphones portables (0,015 g par appareil). Sachant qu'un Japonais sur trois est détenteur d'un mobile, et qu'il en change presque tous les ans, on comprend que M. Takahashi, P.-D.G. de Yokohama Metals, s'intéresse depuis cinq ans à cette drôle de mine. L'an dernier, il a récupéré 3 millions de portables, dont il a tiré 445 kilos d'or, 900 kilos d'argent et 20 tonnes de bronze. C'est ce qui s'appelle un bon filon !

Les chercheurs d'or de Guyane rejettent trop de mercure

Les populations amérindiennes consomment de fortes quantités de poissons contaminés par les activités d'orpaillage. Les teneurs constatées dépassent les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Et la pollution des fleuves se retrouve aussi dans l'eau du robinet

CAYENNE

de notre correspondant

« C'est un empoisonnement volontaire pour satisfaire la soif de l'or et les spéculations en tout genre. » Jocelyn Thérèse, coordonnateur général de la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane (FOAG), est d'habitude d'un calme olympien. Mais à la lecture des conclusions, sans équivoque, des études réalisées par l'Institut national de veille sanitaire (INVS) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sur l'exposition au mercure des Wayanas – l'une des ethnies amérindiennes – du Haut-Maroni, il sort de ses gonds : rendues publiques à l'été 1999, ces études mettent en lumière le dépassement de la norme fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de concentration de mercure, pour plus de la moitié des sujets étudiés.

Elles démontrent aussi clairement la responsabilité des orpailleurs, à l'origine de rejets de mercure estimés à plusieurs centaines de tonnes depuis la fin du XIX^e siècle. En 1994, un premier rapport du Réseau national de santé publique avait déjà mis en évidence des niveaux importants de contamination, en particulier chez les Amérindiens. A la demande de responsables nationaux et locaux, deux nouvelles études épidémiologiques ont été menées pour évaluer les conséquences de cette contamination sur la santé de ces populations.

La première est une enquête alimentaire familiale, associée à des dosages de mercure dans les pois-

REJETS CLANDESTINS

Le village de Cayodé, situé au cœur d'une zone d'activité aurifère importante, présente des niveaux plus élevés que les autres sites. Ces résultats sont du même ordre de grandeur, voire dans certains cas légèrement supérieurs à ceux relevés dans des situations analogues, comme au Brésil, où l'orpaillage est également particulièrement développé.

Les quelque 521 membres de la communauté wayana de Guyane vivent en particulier de la pêche et dans une moindre mesure de l'agriculture, de la cueillette et de diverses activités artisanales. Les conclusions du rapport de l'Inserm et de l'INVS soulignent justement que la concentration de mercure est liée à une alimentation riche en poissons, qui sont,

et quelques gibiers. Réalisée sur une période de sept jours à deux saisons différentes, elle a été menée dans les quatre villages wayanas les plus importants, Cayodé, Twenké, Taluhen et Antécum-Pata. Tous sont situés le long du Maroni, le fleuve frontière entre la Guyane française et le Surinam, en amont de Maripasoula, dans une région accessible uniquement en pirogue ou en hélicoptère. Le mercure a été dosé auprès de 235 personnes des villages et des relevés anthropométriques ont été effectués auprès de 264 représentants de la communauté. Les résultats révèlent des teneurs dans les cheveux supérieures aux normes pour près de 60 % de la population. Toutes les classes d'âges sont concernées.

Revue « Le Monde » du 16/2/00

remment lors des repas chez les Wayanas.

Pour la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS), « il n'y a pas lieu de s'alarmer ». Pourtant, la seconde partie de l'étude menée sur le Haut-Maroni, pour tenter d'évaluer les risques neurotoxiques chez l'enfant liés à l'exposition au méthylmercure, révèle certaines anomalies. Les examens effectués auprès de 250 petits Amérindiens mettent en évidence des relations entre cette exposition excessive et des problèmes de réflexes, ainsi qu'une moins bonne coordination des jambes. Un autre examen réalisé sur 206 enfants de 5 à 12 ans prouve une association entre la contamination et des difficultés à réaliser correctement des tests de coordination visuelle.

La neurotoxicité du méthylmercure est loin d'être une découverte. Elle a été démontrée lors de deux épisodes d'intoxication massive : l'un dans les années 50 à Minamata, au Japon, à la suite de la consommation de poissons contaminés ; l'autre dans les années 70 en Irak, après l'ingestion de céréales sur lesquelles un fongicide contenant du mercure avait été vaporisé. Plus de 6 000 cas d'intoxication sévère et plus de 600 morts avaient été enregistrés dans les hôpitaux irakiens.

L'INVS et l'INSERM ajoutent que les résultats sont sous-estimés : ils ne prennent pas en compte l'apport en mercure des gibiers et se concentrent sur une petite partie du territoire. La Fédération des organisations amérindiennes est bien de cet avis : « Les autres ethnies amérindiennes, mais

aussi les noirs marrons et tous les peuples de la forêt et du fleuve sont, sans aucun doute, eux aussi touchés », explique Jocelyn Thérèse, qui entend « demander une contre-expertise et une étude plus large pour évaluer les réelles conséquences de la contamination par le mercure sur l'ensemble des populations de la Guyane ».

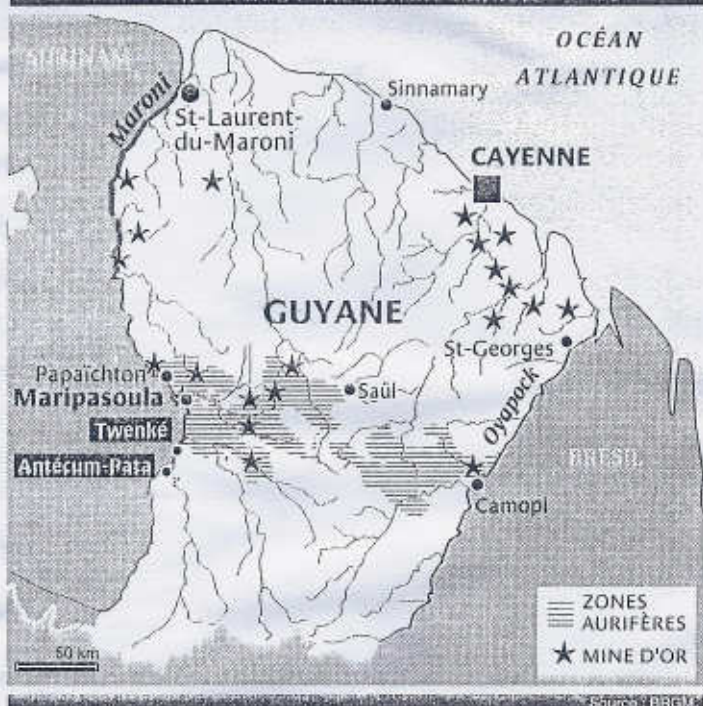
CHANGER DE MODE DE VIE

Dans l'attente d'une véritable politique de réduction des émissions de mercure dans l'environnement, les rédacteurs du rapport se limitent à des recommandations lapidaires en conclusion : ils préconisent notamment de restreindre le plus possible la consommation des cinq espèces les plus contaminées et de favoriser celles qui sont peu touchées. Les jeunes et les femmes enceintes, plus vulnérables, sont particulièrement mis en garde.

Mais pour Amaïpoti Twenké, le Gran Man (chef coutumier) des Wayanas, modifier son comportement alimentaire, c'est aussi changer son mode de vie. Dans le village qui porte son nom, le temps s'est arrêté. Le vieil Amérindien porte encore le pagne rouge, il boit le cachiri (une boisson alcoolisée à base de manioc), retrouve ses proches sous le toukouchipan, une gigantesque tente recouverte de feuilles de bananiers. Lui conseiller de limiter sa consommation de poissons et de partir davantage à la chasse pour nourrir sa famille, c'est déjà introduire une petite révolution.

Stéphane Dhajtel

Un DOM à forte densité aurifère



pour certaines espèces, assez fortement contaminés (jusqu'à 1,62 mg/kg).

Le mercure rejeté dans les eaux par l'industrie de l'orpaillage, en partie clandestine, se dépose sur le fond sédimentaire des rivières et est transformé en méthylmercure par l'action bactérienne, puis absorbé par les végétaux qui vivent dans le milieu. Les poissons herbivores sont ainsi contaminés, avant d'être eux-mêmes la proie de poissons carnivores, qui se retrouvent dans les filets des pé-

cheurs wayanas. Plusieurs espèces contaminées ont été identifiées.

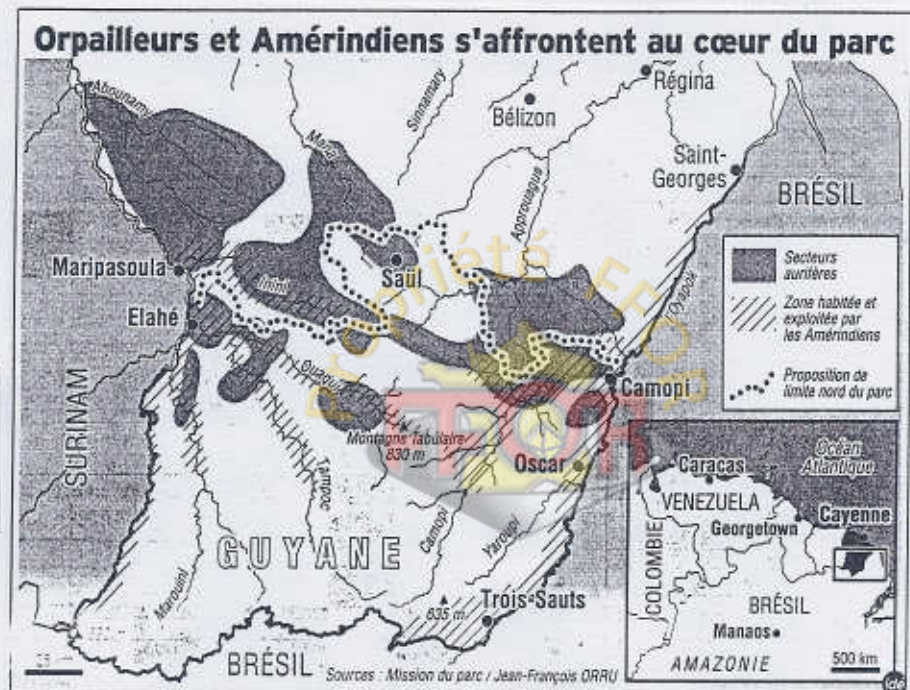
L'aimara, le kulumata, l'huluwi ou le paraïe contribuent, pour 72 %, à la quantité de mercure ingérée, alors qu'ils correspondent à moins de 30 % de l'apport alimentaire en poissons. Malgré consolation, les deux poissons les plus consommés, le coumarou et l'agonosu, contiennent de leur côté assez peu de mercure. L'haikané, pour lequel les concentrations les plus fortes ont été observées, est celui que l'on retrouve le plus ra-

ENVIRONNEMENT :

Le projet de parc national est contesté par les orpailleurs. Ils voudraient exploiter les gisements du sud du département

La guerre de l'or en Guyane

Revue « Le Figaro » du 14/3/00



Lancé en 1992, le projet de parc de Guyane est en panne. Il y a deux ans, Lionel Jospin avait pourtant annoncé qu'il serait en place en l'an 2000. Or nul ne sait aujourd'hui si ce parc de près de 3 millions d'hectares de forêt tropicale verra le jour. Il suscite l'opposition grandissante de ceux qui refusent de se voir interdire l'exploitation des gisements d'or dans le sud du département. Le 1^{er} mars, le siège de la mission du parc à Cayenne a été envahi par des indépendantistes opposés au projet. Plus grave, à la fin du mois de février, des orpailleurs ont pénétré avec deux pelleteuses dans une zone qui devrait faire partie du parc. La confrontation entre les orpailleurs - Noirs marrons descendants de ceux qui ont fui l'esclavage - et les Amérindiens qui s'estiment victimes des dégâts provoqués par l'exploitation aurifère pourrait s'envenimer. Certains observateurs redoutent le déclenchement d'un conflit armé.

Yves Miserey

C'est en juin 1992, à l'occasion du sommet de la Terre de Rio, que la France s'est engagée à créer un parc national en Guyane. Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, avait annoncé qu'avec près de 3 millions d'hectares de forêts tropicales protégés il serait l'un des plus vastes du continent sud-américain et un modèle en matière de gestion durable. Déjà à cette époque, Antoine Karam, président du conseil régional, toujours en exercice, qui avait accepté à contrecœur ce projet, avait dénoncé « ce nouvel acte de colonialisme et ce manque flagrant aux lois de la décentralisation ».

Le 5 novembre 1998, au cours de l'assemblée générale

de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) qui se tenait à Fontainebleau, Lionel Jospin annonçait devant un parterre de personnalités toutes acquises aux valeurs de protection de l'environnement que le parc de Guyane verrait le jour en l'an 2000. Pourtant, sur place, les nuages s'amoncelaient.

En 1995, un premier projet qui faisait une part trop belle à la conservation avait déjà été rejeté par les élus. En octobre 1998, au cours d'une assemblée du conseil régional, quelques jours avant l'intervention du premier ministre, les propositions de la nouvelle mission du parc furent désavouées à leur tour.

Et pourtant les nouveaux responsables s'étaient efforcés d'associer un maximum de partenaires au sein d'un comité de pilotage, dont une cel-

lule juridique. Depuis, une dizaine de jeunes auxiliaires du parc ont été embauchés pour servir d'intermédiaires entre le parc et les communautés locales.

N'empêche, aux yeux des Guyanais, les fonctionnaires de la mission ont toujours un gros défaut : ils dépendent du parc national de la Guadeloupe (ce qui est encore le cas) et leurs objectifs paraissent très flous (un peu moins de la moitié des habitants de la région n'ont jamais entendu parler du parc ou ne comprennent pas ce que le terme recouvre, selon l'enquête menée en février 1998 sur le terrain par l'ethnobotaniste Marie Fleury).

Les hasards du calendrier font que toutes les décisions concernant le parc sont aujourd'hui suspendues. En effet, il faudra attendre le débat d'orientation sur le statut des départements d'outre-mer et la signature du contrat de plan Etat-région pour savoir si le parc a encore un avenir en Guyane.

Le dossier constitue un solide instrument de discorde politique. Les élus dénoncent l'attitude de l'Etat qui conditionne ses aides à l'acceptation du projet de parc. Mais en même temps, ils s'en servent aussi pour faire monter les enchères, comme le constate Léon Bertrand, député RPR de la 2^e circonscrip-



Les orpailleurs, patentés ou clandestins, installés autour de Maripasoula, seraient près d'un demi-millier. (Photo O. Garrigues/Sipa.)

tion favorable au projet de parc. *« Les problèmes d'environnement ne sont pas à prendre à la légère, convient-il. Mais c'est vrai qu'il y a d'autres priorités comme l'école, l'eau ou l'électricité. »*

Même si sa délimitation n'a pas été arrêtée, le parc devrait s'étendre sur une partie de quatre des plus vastes communes françaises : Maripasoula, Saül, Régina et Camopi, soit près de 3 millions d'hectares.

Il correspondrait en gros à la région dont l'accès à tout visiteur est soumis depuis 1970 à une autorisation préfectorale. Ce statut unique dans les annales de la République, et mis en place à la suite de la mort d'un touriste, visait à l'origine à protéger contre les maladies infectieuses (tuberculose et maladies respiratoires) les 2 000 Amérindiens du sud du département (Wayampis, Wayanas et Emerillons).

« Nous refusons de faire du « Parc du Sud » un territoire de l'Inini scientifique réservé aux forestiers, aux spécialistes de la faune tropicale ou aux chercheurs », avait dénoncé Antoine Karam dès 1994. En effet, le sous-sol d'une partie de la zone qui pourrait être comprise dans le parc recèle des ressources très convoitées comme l'or et le diamant. La publication en 1995 de l'inventaire des ri-

chesses aurifères par le BRGM (Bureau des recherches géologiques et minières) a en effet confirmé le potentiel aurifère du sud guyanais.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que le conflit oppose ceux qui souhaitent le développement de l'orpaillage (les Aluku - les descendants des esclaves ayant fui les plantations dès le XVII^e siècle, les

« Les problèmes d'environnement ne sont pas à prendre à la légère. Mais c'est vrai qu'il y a d'autres priorités comme l'école, l'eau ou l'électricité » Léon Bertrand

multinationales, les indépendantistes et bon nombre d'élus guyanais) et ceux qui veulent le limiter (les Amérindiens, les naturalistes et les ONG).

Installés autour de la commune de Maripasoula (3 500 habitants), les orpailleurs - patentés ou clandestins - seraient actuellement près d'un demi-millier. Les patrons et les miliciens armés qui surveillent les chantiers sont en majorité d'origine aluku, tandis que la plupart des ouvriers sont brésiliens. Arrivés en 1980, ces derniers sont mal payés et vivent dans des conditions misérables.

Selon le géographe Jean-François Orru, chercheur associé au programme européen DG Développement, la branche clandestine de l'exploitation aurifère actuelle avec des moyens puissants (dragues suceuses, pompes à eau et lances haute pression) a des effets dévastateurs sur l'environnement : l'eau des rivières devient turbide et asphyxie les poissons, le bruit des machines effraie le gibier et le mercure utilisé dans les chantiers clandestins se retrouve au bout de la chaîne alimentaire dans les poissons qui constituent l'une des principales sources de protéines pour les Amérindiens.

Face à l'avancée de l'orpaillage dans des zones qui jusque-là leur étaient réservées, certains Amérindiens sont devenus les soutiens occasionnels du parc. Partisans de l'interdiction de toute activité minière sur leur territoire, ils veulent pouvoir continuer à chasser, pêcher, cultiver et cueillir comme ils l'ont toujours fait. Ils se montrent néanmoins très réticents vis-à-vis de l'écotourisme que le parc pourrait promouvoir et souhaite qu'il soit limité selon des règles très strictes.

Depuis la fin du mois de février, la situation s'est aggravée après le coup de force d'un petit nombre d'orpailleurs qui ont franchi la Waki avec deux pelleteuses et qui ont demandé l'autorisation d'extraire de l'or dans cette zone faisant partie du territoire traditionnel des Amérindiens. Ils voudraient que la tutelle préfectorale sur le sud soit définitivement levée. Le conflit ira-t-il jusqu'à la confrontation armée ? Certains observateurs n'écartent pas cette éventualité.

D'ores et déjà, les Amérindiens n'envoient plus leurs enfants au collège de Maripasoula par crainte des représailles.

Tant qu'on n'aura pas trouvé une réelle alternative à l'orpaillage qui ne génère pas que la richesse mais favorise aussi l'alcoolisme, la drogue et la prostitution, le projet de parc aura bien du mal à s'imposer. Mais la communauté internationale attend une réponse des autorités françaises : à la fin février, les présidents de WWF et de l'UICN ont adressé une lettre au président de la République et au premier ministre dans laquelle ils demandent qu'enfin le parc de Guyane voie le jour.

ARSENIC ET VIEUX BARILS AU CANADA

La fonte des neiges risque de disperser des tonnes de poison issu d'une mine d'or.

Yellowknife envoyé spécial

Dans l'air frais du printemps arctique, les alarmes résonnent. Le bruit de crécelle provient du puits d'Akaiicho. Il provient également du puits C, à 4 km au sud, ou encore du cratère B2, au-delà des bassins d'épandage provisoirement scellés par la glace. L'appel, périodiquement modulé, est insistant, déchirant comme une plainte. Mais personne ne semble l'entendre. Il y a bien, à dix minutes à vol de corbeau, Yellowknife, la capitale, avec ses 17000 habitants, et le village indien de N'Dilo, mais la stridulation paraît irrémédiablement condamnée à se perdre dans les 1300000 km², quasi vides, des Territoires du Nord-Ouest. Pourtant, ce qu'elle anticipe est potentiellement l'une des pires catastrophes écologiques de la planète.

«Cet avertisseur, indique le délégué syndical Wayne Campbell, se déclenche lorsque l'eau monte dans la mine et que son niveau est trop élevé.»

«Cela se produit presque inévitablement chaque printemps quand la neige fond, puis début juin lorsqu'il pleut», renchérit Yvon Bernard, qui a travaillé six ans au fond de la mine d'or «Giant». «Avec tous les trous de forage, les 20 km² du site sont un véritable gruyère. Cela ne prendrait pas des années pour que la mine soit totalement noyée. Il y a bien de vieilles pompes, mais empêcheront-elles, au cours des prochaines semaines, l'eau d'entrer en contact avec les quelque 250000 tonnes de trioxyde d'arsenic qui sont stockées dans une quinzaine de cavités aux parois fissurées? C'est bien là, dit-il, toute l'incertitude.»

Désinvolture et faillite. Ce qui ne fait aucun doute, en revanche, c'est qu'il s'agit de la plus grande concentration de trioxyde d'arsenic au monde, porteuse de menace de contamination massive de l'environnement. «C'est le bilan de cinquante ans d'exploitation désinvoltée de l'une des plus importantes mines d'or de la région, possédée tour à tour par Falconbridge, par des intérêts australiens et par Royal Oak», dit Paul Green, analyste environnemental au ministère canadien des Affaires indiennes et du Nord. Condamnée pour violations des lois sur l'environnement, la société Royal Oak a été mise en faillite en 1999, et la mine Giant a été vendue pour... 10 dollars à la compagnie Miramar.

Le produit — une poussière jaunâtre qui résulte de la

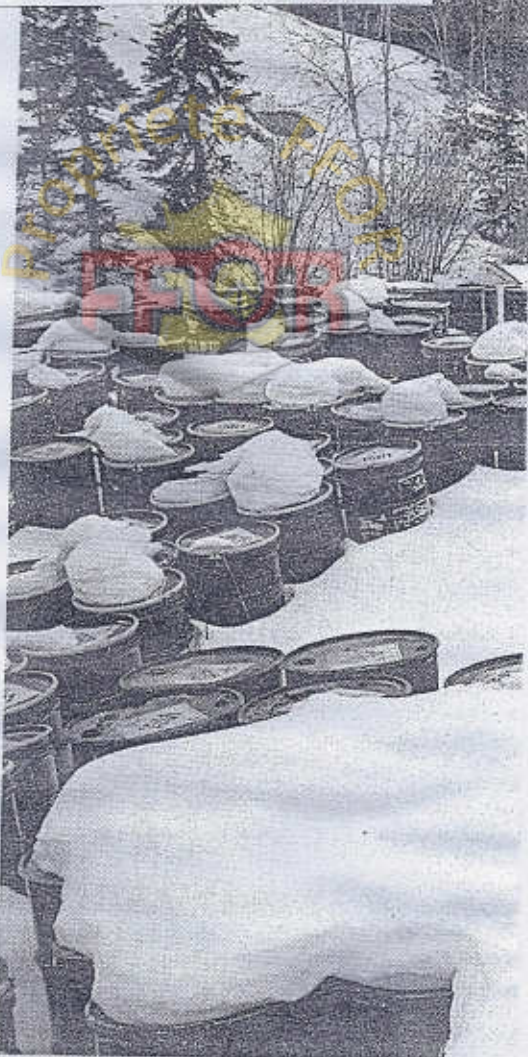
cuisson du minerai, indispensable ici à l'extraction de l'or — est hautement toxique. «Il suffit, rappelle le Dr Sylvain Chouinard, de 80 mg d'arsenic (l'équivalent en volume d'un cachet d'aspirine, ndr) pour provoquer la mort d'un être humain en vingt-quatre heures.» Ainsi, Yellowknife «patauge» dans des quantités capables d'empoisonner 2,5 milliards d'individus ou d'exterminer 60000 fois les Indiens (Chipewyans, Flancs-de-chien, Gwich'ins, Slaveys), les Crees, les Inuits, les Blancs et les immigrants asiatiques qui peuplent la région.

Pour prendre la véritable mesure du danger, il suffit de noter que les cavernes qui contiennent le trioxyde d'arsenic sont situées à moins de 100 mètres de la surface et à quelques centaines de mètres seulement du Grand Lac des Esclaves. Ce dernier, qui est, avec ses 614 m de profondeur et ses 28570 km², le dixième lac en importance dans le monde, alimente le fleuve Mackenzie (4241 km, 9910 m³/s de débit), lequel se jette dans la mer de Beaufort et l'océan Arctique. Bref, c'est rien de moins que l'écologie d'une région aussi vaste que l'Europe — l'une des plus sauvages et fragiles — qui est en péril.

Barils rouillés. En vérité, du trioxyde d'arsenic, il y en a à peu près n'importe où sur le site. Même en surface et à l'abandon. Après une marche forcée, dans la neige jusqu'aux cuisses à travers moraines et taïga, et malgré les patrouilles de la compagnie minière Miramar, il est possible de le vérifier. Ce sont, par exemple, des centaines de barils que l'on découvre à même le sol, dans un vallon à proximité de l'étang du Nord-Ouest. A moins de vingt mètres, la langue se charge d'un goût âcre et la gorge brûle. Les barils rouillés, parfois endommagés, sont à demi enfouis dans la neige. «Des sites à ciel ouvert comme celui-là, il y en a plusieurs, assurent les anciens mineurs de la Giant. Tout le terrain est un véritable dépôt.»

«Ne vous faites pas d'illusions: des barils remplis de trioxyde d'arsenic, il y en a jusque dans les bassins de rétention», insiste Yvon Bernard. «Mais qui ira voir? Le printemps dernier, raconte-t-il, des inspecteurs ont annoncé leur visite. On m'a fait faire, sous terre, des travaux de nettoyage à proximité de l'une des salles de stockage. On a pompé l'eau contaminée qui ruisselait, on a installé un éclairage. Une fois les inspecteurs passés, la compagnie Royal Oak a fait arracher l'installation électrique...»

Revue « Libération » du 5/6/00



D'aucuns souligneront que le problème de l'arsenic à Yellowknife ne date pas d'hier. Et que le produit a déjà tué. «C'était en 1959», se souvient Joe Martin, un Indien flanc-de-chien du village de Detah, à l'entrée de la baie de Yellowknife. Deux de ses neveux, qui étaient âgés d'une dizaine d'années, avaient joué tout l'après-midi sur la rive de l'île Latham, au milieu de la baie, à 2 km de la mine. «Ils avaient, comme le font les enfants, mangé de la neige. Puis ils ont ressenti des douleurs et sont décédés au bout de deux jours.» La compagnie Falconbridge a, à l'époque, donné 1000 dollars à sa sœur Rose et à son beau-frère Vital Abel pour qu'ils enterrent l'affaire peu après l'inhumation des deux enfants... «Et puis, ajoute-t-il, comme beaucoup d'Amérindiens du village de N'Dilo, ce couple est mort, il y a quelques années, d'un cancer.»

Neige contaminée. Longtemps avant ce drame, le premier médecin de Yellowknife, le Dr O.L. Stanton, publiait déjà des annonces dans le journal local pour mettre en garde contre la consommation de neige contaminée par l'arsenic, et, des années plus tard, en 1972, note l'ancien chef indien Fred Sangris, l'autopsie d'une femme de N'Dilo décédée de «cause inconnue» a révélé dans ses viscères un taux d'arsenic «dix fois supérieur à la norme». «Cela fait aussi bien longtemps, admet Wayne Campbell, qu'il n'y a plus de poissons dans le ruisseau Baker, qui traverse la propriété minière, et que l'on a interdit aux Amérindiens de consommer ce qu'ils pêchent dans Back Bay.»

Alors d'où vient, ce printemps, le surcroît d'inquiétude? «Essentiellement, résume



Des centaines de barils contenant du trioxyde d'arsenic restent à ciel ouvert et à l'abandon sur le site de la mine Giant, à quelques centaines de mètres du grand lac des Esclaves.



Yvon Bernard, de ce que la mine a été, de novembre 1990 à octobre 1999, la propriété de Royal Oak. C'était une compagnie dirigée par l'Américaine Peggy Witte, réputée pour son obsession des profits et le peu de cas qu'elle fait des conditions de travail et de l'environnement. Cela tient aussi à ce que la mine a été laissée à l'abandon d'octobre à janvier, également au réchauffement marqué de la température qui affecte le pergélisol (sol gelé en permanence, ndlr), et enfin à l'impéritie du gouvernement canadien.»

«**Bombe à désamorcer**». Le gouvernement fédéral, qui a déchargé le nouveau propriétaire de la Giant du fardeau de la dépollution, avoue ne pas savoir comment venir à bout du problème. Ottawa a déjà, selon Dave Nutter, l'un des responsables locaux de ce dossier, «*dépensé un million de dollars en études*». «*On prévoit, dit-il, que la dépollution, sur un demi-siècle, coûtera — lorsque l'on saura comment se débarrasser du trioxyde d'arsenic — plus d'un milliard de dollars aux contribuables*». Ancien président du «comité santé et sécurité» de la mine, Steve Petersen, qu'un empoisonnement, au contact des produits issus du procédé de raffinement, a rendu physiquement handicapé dans les années 80, souligne toutefois: «*La vraie raison de s'inquiéter, c'est à la fois que personne ne sait comment désamorcer cette véritable bombe, et que les habitants de Yellowknife sont isolés et résignés. La communauté est petite, et les perspectives d'emploi sont limitées*». Les indigènes l'ont depuis longtemps compris, eux qui désignent la capitale des Territoires du Nord-Ouest du nom de «Sömbak'e»: «*Là où il y a le fric*» ●

ALAIN GERBIER

Déjà sur le Danube et en France...

Début février 2000, la pollution au cyanure, un poison utilisé dans l'industrie minière pour extraire l'or, avait pris l'allure d'un désastre écologique sur le Danube. Le bassin de cyanure de la mine d'or roumaine d'Aurul à Baja Mare s'est-il fissuré ou a-t-il débordé à l'issue de très fortes pluies? On ne sait. Mais une vague contaminée de 30 à 40 kilomètres est partie d'Aurul. Elle a frappé la Tisa, qui traverse la région la plus fertile de la Voïvodine, au nord de la Serbie, et par voie de conséquence le Danube, dont cette rivière est un affluent. Cette pollution a en partie détruit la flore et la faune de la Tisa, et frappé la Yougoslavie, la Hongrie puis la Roumanie. En France, la mine d'or de Salsigne, dans l'Aude, a aussi été à l'origine d'une grave crise. Les inondations de novembre 1996 ont aggravé la pollution massive des sols, qui faisait déjà de Salsigne un casse-tête administratif et technique (65 000 tonnes de résidus industriels, surtout arsénisés, et près de 1 million de tonnes de scories issues de la mine d'or y ont été recensés). Du coup, la commercialisation des salades et du thym y a été interdite, en raison de la présence de plomb et d'arsenic.

Sciences

La Guyane en état de catastrophe humaine

Avec la base de Kourou pour cache-misère, notre département a sombré dans le chaos et la fièvre de l'or

KOUROU
De notre envoyé spécial
Michel CHEVALET

Sur sa carte d'identité, la Guyane affiche 91.000 km² dont 90 % de forêt équatoriale. Y vivent 160.000 habitants dont 80 % dans les cinq villes principales. Les 32.000 restants sont essentiellement répartis dans les hameaux qui ponctuent les cours d'eau, seuls moyens de communication.

À la rubrique économie, la base de lancement spatial de Kourou représente 50 % de la production locale et 25 à 30 % du PIB. Elle est le premier bassin d'emplois avec 12.000 emplois directs ou induits. En marge du sixième vol d'Ariane V auquel il était convié, le ministre de la Recherche, Roger-Gérard Schwarzenberg, a pris la mesure de ce déséquilibre. Il importe, explique-t-il en substance, de créer de nouveaux pôles de développement axés sur l'exploitation de la forêt et des ressources halieutiques côtières. « Sauf qu'en Guyane, rétorque un élu, tout est plus compliqué qu'ailleurs. »

Bourse

De fait, la gestion de ce département grand comme le Portugal, est rendue inextricable par l'implication de la politique à tous les niveaux, l'omniprésence du tout puissant STG (Syndicat des travailleurs guyanais), une mosaïque d'une bonne demi-douzaine d'ethnies et des vellétés d'indépendance. Là-dessus se greffe un grave problème de drogues dures avec, ici, quelque 20 % d'usagers réguliers (!) et ce corollaire que la perméabilité des frontières avec le Brésil et le Surinam a aussi fait de la Guyane la nouvelle plaque tournante du trafic vers l'Europe.

Guyane qui encore est le département français le plus tou-



Autoproclamés "Neg'Marrons", les descendants d'esclaves en fuite forment aujourd'hui de redoutables milices à la solde des chercheurs d'or tueurs d'Indiens. Photo AFP

ché par le sida avec 439 cas pour 100.000 habitants contre 78 en moyenne nationale. Les Brésiliennes, Surinamiennes et Haïtiennes condamnées à l'abattage par leurs mafias respectives sont (pratiquement) toutes contaminées.

Comme si cela ne suffisait pas, s'y ajoute la dramatique pollution des eaux par l'orpaillage. Le mercure résiduel (il en faut 10 kg pour piéger un kilo d'or par chauffage) part dans les rivières où il se transforme en méthylmercure, un neurotoxique mortel. Les poissons et gibiers d'eau, seule nourriture des riverains, en sont saturés. La dernière étude de l'INSERM (avril-juin 1999) révèle que la norme sanitaire maximale admise (10 microgrammes de mercure par gramme de cheveux) est pulvérisée par la moitié des Amérindiens.

En voulant les protéger par

l'attribution exclusive d'un territoire en 1970 (le sud de la ligne qui va de Camopi sur l'Oyapok à Maripasoula sur le Maroni), la France a surtout ouvert une boîte de Pandore.

Guerilla

Exclusivement chasseurs et pêcheurs, les Indiens ont beau interdire l'orpaillage chez eux, les Bonis, descendants d'esclaves africains réfugiés en brousse, n'en tiennent nul compte. D'où un département français en butte à une meurtrière guérilla dont nul ne se préoccupe. Au point que, laxisme aidant, c'est maintenant au tour des aventuriers brésiliens d'armer dans la plus totale illégalité d'énormes barges d'orpaillage. Dégoûté par son inaction forcée, un légionnaire lâche : « La Guyane n'est définitivement plus un Etat de droit. »

En fait, cet or est la source de tous les maux. C'est lui qui draine les trafics de la drogue à la prostitution, qui suscite les milices armées et la mort programmée des Indiens. Parler d'environnement et de protection de la formidable biodiversité en devient presque risible. Pour preuve : lancé en 1992, le grand projet de parc naturel national est toujours au point mort. Alors que dans le même temps, les grands groupes canadiens et australiens ont été (légalement, eux) autorisés à décaper le sol à nu pour en extraire les poussières d'or.

Tout cela sera dans le rapport que la députée locale (app. PS) Christiane Taubira-Delannon s'appête à remettre au Premier ministre. Faute de mieux, Paris ne pourra plus exciper de son ignorance. ■

ASSOCIATION ET LEGISLATION EN VIGUEUR,
*******UN LONG FLEUVE TRANQUILLE*******

☞ *Nul n'est censé ignorer la loi, paraît-il !* ☞

Extrait en toute ou partie du fascicule "Associations" édité par la Direction des journaux officiels

Cette nouvelle rubrique vous est proposée pour éclairer un aspect incontournable de la vie des associations, malheureusement rébarbatif et dans certain cas mal connu. Nous commencerons cette rubrique par les textes législatifs de base pour ensuite revenir sur des aspects plus concrets comme le traitement des aspects financiers, les statuts type, l'organisation, les modèles de déclaration, etc... Naturellement si vous êtes confrontés à certaines situations ou si vous avez des questions précisent sur l'attitude à avoir vis à vis des autorités, n'hésiter pas. Dans la mesure du possible nous répondrons à vos demandes, afin d'en faire profiter nos lecteurs ces questions / réponses seront publiées dans la Feuille d'Or. **Pierre TUPIN - Franck LALANDE - ORBIS**

LOI DU 1er JUILLET 1901 - TEXTE DE BASE
relative au contrat d'association (1)

(journal officiel du 2 juillet 1901)

TITRE I^{er}

Article 1^{er}

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

Article 2

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5

Article 3

Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement, est nulle et de nul effet (2).

(1) *Modifiée et complétée par les textes suivants :*

Loi du 4 décembre 1902 (/0 du 5 décembre 1902) ;

Loi du 17 juillet 1903 (/0 du 18 juillet 1903) ;

Loi du 2 juillet 1913 (/0 du 6 juillet 1913) ;

Décret du 23 octobre 1935 (/0 du 24 octobre 1935) ;

Décret du 12 avril 1939 (/0 du 16 avril 1939) ;

Décret du 1er septembre 1939 (/0 du 5 septembre 1939) ;

Loi du 3 septembre 1940 (/0 du 4 septembre 1940) ;

Loi n° 505 du 8 avril 1942 (/0 du 17 avril 1942) ;

Loi n° 48-1001 du 23 juin 1948 (/0 du 24 juin 1948) ;

Loi n° 71-604 du 20 juillet 1971 (/0 du 21 juillet 1971) ;

Loi n° 81-909 du 9 octobre 1981 (/0 du 10 octobre 1981 et rectificatif au JO du 16 octobre 1981) ;

Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 (/0 du 24 juillet 1987).

(2) L'article 1^{er} du décret du 23 octobre 1935 a repris, sans modification, le texte de l'article 3 de la loi du 1- juillet 1901.

Article 4

Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Article 5

Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

(Loi n° 71-604 du 20 juillet 1971, art. 1er.) « La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions, (Loi n° 81-909 du 9 octobre 1981, art. 1er-I) "domiciles et nationalités" de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration. Il sera donné récépissé de celle-ci dans le délai de cinq jours. »

(Loi n° 81-909 du 9 octobre 1981, art. 1er-II) « Lorsque l'association aura son siège social à l'étranger, la déclaration préalable prévue à l'alinéa précédent sera faite à la préfecture du département où est situé le siège de son principal établissement. »

(Loi n° 71-604 du 20 juillet 1971, art. 1er.) « L'association n'est rendue publique que par une insertion au Journal officiel, sur production de ce récépissé. »

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Article 6

(Loi n° 48-1001 du 23 juin 1948)

Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, (Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987, art. 16-1) « recevoir des dons manuels ainsi que des dons des établissements d'utilité publique », acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, (Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987, art. 16-1) « des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics » :

1° Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à 100 F (1) ;

2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;

3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

(Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987, art. 16-II.) « Les associations déclarées qui ont pour but exclusif l'assistance, la bienfaisance, la recherche scientifique ou médicale peuvent accepter les libéralités entre vifs ou testamentaires dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

« Lorsqu'une association donnera au produit d'une libéralité une affectation différente de celle en vue de laquelle elle aura été autorisée à l'accepter, l'acte d'autorisation pourra être rapporté par décret en Conseil d'Etat. »

Article 7

(Loi n° 71-604 du 20 juillet 1971, art. 2.) « En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'association est prononcée par le tribunal de grande instance, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public. Celui-ci peut assigner à jour fixe et le tribunal, sous les sanctions prévues à l'article 8, ordonner par provision et nonobstant toute voie de recours la fermeture des locaux et l'interdiction de toute réunion des membres de l'association. »

En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution peut être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

Article 8

Seront punis d'une amende de 3 000 F à 6 000 F (2) et, en cas de récidive, d'une amende double ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Seront punis d'une amende de 60 F à 30 000 F et d'un emprisonnement de six jours à un an les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution (3).

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposent

(1) En francs actuels.

(2) Taux résultant de la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 et du décret n° 89-989 du 29 décembre 1989. Conformément aux dispositions du décret n° 93-726 du 29 mars 1993, article 2. les contraventions punies des peines d'amende prévues pour les contraventions de la 5ème classe relèvent du 5° de l'article 131-13 du code pénal. Le présent décret entrera en vigueur le 1er mars 1994.

(3) Conformément aux dispositions de l'article 322 de la loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992, les mentions relatives aux minima des peines d'amende ou des peines privatives de libertés sont supprimées. Conformément aux dispositions de la loi n° 93-913 du 19 juillet 1993, la loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992 entrera en vigueur le 1er mars 1994.

Articles 9

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

TITRE II

Articles 10

(Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987, art. 17)

Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décret en Conseil d'état à l'issue d'une période probatoire de fonctionnement d'une durée au moins égale à trois ans.

La reconnaissance d'utilité publique peut être retirée dans les mêmes formes.

La période probatoire de fonctionnement n'est toutefois pas exigée si les ressources prévisibles sur un délai de trois ans de l'association demandant cette reconnaissance sont de nature à assurer son équilibre financier.

Article 11

Ces associations peuvent faire tous les actes de la vie civile qui ne sont pas interdits par leurs statuts, mais elles ne peuvent posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elles se proposent. *(Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987, art. 17-II.)* « Toutes les valeurs mobilières d'une association doivent être placées en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi le bordereau de références nominatives prévu à l'article 55 de la loi n° 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs admises par la Banque de France en garantie d'avances. »

Elles peuvent recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil. Les immeubles compris dans un acte de donation ou dans une disposition testamentaire qui ne seraient pas nécessaires au fonctionnement de l'association sont aliénés dans les délais et la forme prescrits par le décret ou l'arrêté qui autorise l'acceptation de la libéralité ; le prix en est versé à la caisse de l'association. *(Loi au 2 juillet 1913, art.2)* «Cependant, elles peuvent acquérir, à titre onéreux ou à titre gratuit, des bois, forêts ou terrains à boisier. »

Elles ne peuvent accepter une donation mobilière ou immobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

Article 12

(Abrogé par l'article 2 du décret du 12 avril 1939) (1)

TITRE III

Article 13

(Loi n° 505 du 8 avril 1942)



Toute congrégation religieuse peut obtenir la reconnaissance légale par décret rendu sur avis conforme du Conseil d'Etat ; les dispositions relatives aux congrégations antérieurement autorisées leur sont applicables.

La reconnaissance légale pourra être accordée à tout nouvel établissement congréganiste en vertu d'un décret en Conseil d'Etat.

La dissolution de la congrégation ou la suppression de tout établissement ne peut être prononcée que par décret sur avis conforme du Conseil d'état.

Article 14

(Abrogé par la loi du 3 septembre 1940) (2)

Article 15

Toute congrégation religieuse tient un état de ses recettes et dépenses ; elle dresse chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de ses biens, meubles et immeubles.

La liste complète de ses membres, mentionnant leur nom patronymique, ainsi que le nom sous lequel ils sont désignés dans la congrégation, leur nationalité, âge et lieu de naissance, la date de leur entrée, doit se trouver au siège de la congrégation.

Celle-ci est tenue de représenter sans déplacement, sur toute réquisition du préfet, à lui-même ou à son délégué, les comptes, états et listes ci-dessus indiqués.

Seront punis des peines portées au paragraphe 2 de l'article 8 les représentants ou directeurs d'une congrégation qui auront fait des communications mensongères ou refusé d'obtempérer aux réquisitions du préfet dans les cas prévus par le présent article.

(1) Rédaction de la loi du 1^{er} juillet 1901 :

« Art. 12. - Les associations composées en majeure partie d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers ou leur siège à l'étranger, et dont les agissements seraient de nature soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises, soit à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'état, dans les conditions prévues par les articles 75 à 101 du code pénal, pourront être dissoutes par décret du Président de la République, rendu en conseil des ministres.

« Les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement par l'article 8, paragraphe 2. »

(2) Rédaction de la loi du 1^{er} juillet 1901 :

« Art. 14. - Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, paragraphe 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le Jugement de condamnation. »

Article 16

(Abrogé par loi n° 505 du 8 avril 1942, art. 3) (1)

Article 17

Sont nuls tous actes entre vifs ou testamentaires, à titre onéreux ou gratuit, accomplis soit directement, soit par personne interposée, ou toute autre voie indirecte, ayant pour objet de permettre aux associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions des articles 2, 6, 9, 11, 14 et 16.

(2^{ème} alinéa abrogé par loi^o 505 du 8 avril 1942, art. 3) (2).

Article 18

Les congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

A défaut de cette justification, elles sont réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice. Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera, pour y procéder, un liquidateur qui aura pendant toute la durée de la liquidation tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre.

(Loi au 17 juillet 1903) «Le tribunal qui a nommé le liquidateur est seul compétent pour connaître, en matière civile, de toute action formée par le liquidateur ou contre lui.

« Le liquidateur fera procéder à la vente des immeubles suivant les formes prescrites pour les ventes de biens de mineurs. » Le jugement ordonnant la liquidation sera rendu public dans la forme prescrite pour les annonces légales.

Les biens et valeurs appartenant aux membres de la congrégation antérieurement à leur entrée dans la congrégation ou qui leur seraient échus depuis, soit par succession ab intestat en ligne directe ou collatérale, soit par donation ou legs en ligne directe, leur seront restitués.

Les dons et legs qui leur auraient été faits autrement qu'en ligne directe pourront être légalement revendiqués, mais à charge par les bénéficiaires de faire la preuve qu'ils n'ont pas été les personnes interposées prévues par l'article 17.

Les biens et valeurs acquis à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectés par l'acte de libéralité à une œuvre d'assistance pourront être revendiqués par le donateur, ses héritiers ou ayants droit, ou par les héritiers ou ayants droit du testateur, sans qu'il puisse leur être opposé aucune prescription pour le temps écoulé avant le jugement prononçant la liquidation.

Si les biens et valeurs ont été donnés ou légués en vue non de graver les congréganistes, mais de pourvoir à une œuvre d'assistance, ils ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir à l'accompagnement du but assigné à la libéralité.

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de 6 mois à partir de la publication du jugement. Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur, et ayant acquis l'autorité de la chose jugée, sont opposables à tous les intéressés.

Passé le délai de 6 mois, le liquidateur procédera à la vente en justice de tous les immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas affectés à une œuvre d'assistance.

Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières, sera déposé à la Caisse des dépôts et consignations.

L'entretien des pauvres hospitalisés sera, jusqu'à l'achèvement de la liquidation considéré comme frais privilégiés de liquidation. .

S'il n'y a pas de contestation ou lorsque toutes les actions formées dans le délai prescrit auront été jugées, l'actif net est réparti entre les ayants droit.

Le règlement d'administration publique visé par l'article 20 de la présente loi déterminera, sur l'actif resté libre après le prélèvement ci-dessus prévu, l'allocation, en capital ou sous forme de rente viagère, qui sera attribuée aux membres de la congrégation dissoute qui n'auraient pas de moyens d'existence assurés ou qui justifieraient avoir contribué à l'acquisition des valeurs mises en distribution par le produit de leur travail personnel.

(1) Rédaction de la loi du 1er juillet 1901, complétée par la loi du 4 décembre 1902 :

« Art. 16. - Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite. Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe 2. »

La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double. (Loi du 4 décembre 1902.) « Seront passibles des peines portées à l'article 8, paragraphe 2 :

« 1° Tous individus qui, sans être munis de l'autorisation exigée par l'article 13, paragraphe 2, auront ouvert ou dirigé un établissement congréganiste de quelque nature qu'il soit, que cet établissement appartienne à la congrégation ou à des tiers, qu'il comprenne un ou plusieurs congréganistes ;

« 2° Tous ceux qui auraient continué à faire partie d'un établissement dont la fermeture aura été ordonnée conformément à l'article 13, paragraphe 3 ;

« 3° Tous ceux qui auront favorisé l'organisation ou le fonctionnement d'un établissement visé par le présent article, en consentant l'usage d'un local dont ils disposent »

(2) Rédaction du 2^{ème} alinéa abrogé par l'article 3 de la loi n° 505 du 8 avril 1942 : « Sont légalement présumées personnes interposées au profit des congrégations religieuses, mais sous réserve de la preuve contraire :

« 1° Les associés à qui ont été consenties des ventes ou faits des dons ou legs, à moins, s'il s'agit de dons ou legs, que le bénéficiaire ne soit l'héritier en ligne directe du disposant ;

« 2° L'associé ou la société civile ou commerciale composée en tout ou partie de membres de la congrégation, propriétaire de tout immeuble occupé par l'association ;

« 3° Le propriétaire de tout immeuble occupé par l'association après qu'elle aura été déclarée illicite.

« La nullité pourra être prononcée soit à la diligence du ministère public, soit à la requête de tout intéressé. »

Article 19

Les dispositions de l'article 463 du code pénal sont applicables aux délits prévus par la présente loi (1).

Article 20

Un décret en Conseil d'Etat déterminera les mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

Article 21

Sont abrogés les articles 291, 292, 293 du code pénal, ainsi que les dispositions de l'article 294 du même code relatives aux associations ; l'article 20 de l'ordonnance des 5-8 juillet 1820 ; la loi du 10 avril 1834 ; l'article 13 du décret du 28 juillet 1848 ; l'article 7 de la loi du 30 juin 1881 ; la loi du 14 mars 1872 ; le paragraphe 2, article 2, de la loi du 24 mai 1825 ; le décret du 31 janvier 1852 et, généralement, toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Il n'est en rien dérogé pour l'avenir aux lois spéciales relatives aux syndicats professionnels, aux sociétés de commerce et aux sociétés de secours mutuel.

Article 21 bis

(Loi n° 81-909 au 9 octobre 1981, art. 3)

La présente loi est applicable aux territoires d'outre mer et à la collectivité territoriale de Mayotte.

TITRE IV

Des associations étrangères

(Abrogé par la loi n° 81-909 du 9 octobre 1981, art.2)

(1) Conformément aux dispositions de l'article 323 de la loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992, l'article 19 est abrogé. La loi n° 93-913 du 19 juillet 1993 retarde son entrée en vigueur au 1er mars 1994.

MODELE D'AUTORISATION D'ORPAILLAGE ASSOCIATION



A adresser à la préfecture concernée

au moins deux mois avant de tremper votre batée

avec le plan et/ou les emplacements dans les rivières concernées

FRANCILOR

Mairie de Bures

91440 BURES SUR YVETTE

Préfecture du GARD
Direction des relations avec les
collectivités locales et de
l'environnement, 4eme bureau
30045 NIMES CEDEX

Objet : demande d'autorisation d'orpillage sur les cours d'eau.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Olivier PIVA, Président de l'association FRANCILOR, domicilié : 8, rue A. Gaubert, 94500 CHAMPIGNY sur MARNE, sollicite par la présente et auprès de vos services, l'autorisation pour les membres de FRANCILOR de pratiquer l'orpillage sur les bords de vos rivières Gardoises pour l'année 2001.

Ceci dans le cadre de notre activité de chercheurs d'or et de prospection des cours d'eau de votre région.

Cette activité se fera avec les moyens traditionnels (pelles, batées, rampes de lavage en bois) ; sont exclus l'usage de moyens industriels tels que dragues, mercure et cyanure, donc totalement respectueux de notre environnement et en remettant ensuite, au mieux, le lit de la rivière dans son état initial.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos sincères considérations.

Pour l'association :

Olivier PIVA

Document annexe : Liste des membres de notre association, au nombre de 25 actuellement.

Association régie par la loi 1901, affiliée à la Fédération Française d'Orpillage (F.F.O.R.)

Siège social : FRANCILOR, Mairie de Bures 91440 BURES sur YVETTE

Toute correspondance à adresser au secrétariat : M PICHON / FRANCILOR, 6 Sente de la Cauchoiserie 78580 MAULE

Renseignements par téléphone : 01 48 80 60 83 ou 01 30 90 94 63

M:\ORBIS\Francilor2001\Afeuilles d'or 13\autor.fra.doc

AUTORISATION D'ORPAILLAGE INDIVIDUELLE

Maule, le mardi 27 février 2001

Jean-Louis PICHON
6, Sente de la Cauchoiserie
78580 MAULE



Préfecture de l'Ariège
Mission Inter-Services de l'Eau
7, rue du Lieutenant P. Delpech
09000 FOIX

***A adresser à la prefecture concernée
au moins deux mois avant de tremper votre batée
avec noms et plans des rivières concernées***

Objet : demande d'autorisation d'orpillage sur les cours d'eau.

Monsieur le Préfet,

Je vous sollicite par la présente et auprès de vos services, l'autorisation de pratiquer l'orpillage sur les bords de vos rivières Ariégeoises pour l'année 2001.

Ceci est uniquement pour la recherche d'or et de prospection à titre récréatif des cours d'eau de votre région.

Cette activité se fera avec les moyens traditionnels (pelles, batées, rampes de lavage en bois) ; sont exclus l'usage de moyens industriels tels que dragues, mercure et cyanure, donc totalement respectueux de notre environnement et en remettant ensuite, au mieux, le lit de la rivière dans son état initial.

Dans l'attente de vous lire, Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos sincères considérations.

Jean-Louis PICHON

EXEMPLE



COMPAGNIE GÉNÉRALE ÉQUATORIALE

(Société Minière et Forestière des Guyanes)

SOCIÉTÉ ANONYME

Statuts déposés chez M^e DE LA MARNIERRE, Notaire au Raincy 1840.

SIÈGE SOCIAL A PARIS

CAPITAL : 1.350.000 FRANCS

DIVISÉ EN 13.500 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Action de 100 Francs au Porteur

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 08,849

UN ADMINISTRATEUR,



UN ADMINISTRATEUR,



Paris le 2 Mars 1911



LES MINES D'OR DE LA FRANCE

Revue « Lectures pour tous » du 15/11/1916, éditions Hachette

DE tout temps, l'homme connu, recherché, travaillé, aimé l'or. Comme l'a dit Joseph Dechelette, l'historien et archéologue qui, après avoir tant travaillé pour la France, donna glorieusement sa vie pour elle, « l'or fut sans doute le premier métal recherché et utilisé par l'homme ». Dans la période préhistorique, l'homme connaissait déjà et travaillait l'or. A l'âge de la pierre — d'abord taillée, puis polie — succéda l'âge des métaux, qui débuta par la période du bronze : c'est pendant cette période que l'or fait son apparition. Le bronze servit d'abord à faire des armes et ustensiles : l'or, lui, ne servit que de métal pour parures et ornements.

Et voilà précisément ce qui s'est passé sur le sol même qui devait, un jour, devenir celui de la France.

GALLIA AURIFERA. L'homme de l'âge du bronze a travaillé l'or sur notre sol national, et il en a fait divers ornements. Ils sont bien connus — au moins en partie, car malheureusement il en a disparu. Tout un lot d'objets en or fut, en effet, découvert en Vendée, dans l'étang de Nesmy, en 1759.

En dehors de ce dépôt, et des pièces isolées qu'on a rencontrées de-ci de-là, on a relevé en France quatorze cachettes ou trésors dont quatre pour les Côtes-du-Nord, trois pour la Manche, et une pour chacun des départements suivants : Allier, Aude, Calvados, Finistère, Ille-et-Vilaine, Oise, Puy-de-Dôme. Les objets consistent en bracelets, crochets, disques, hausse-cols, cuillères, vases, anneaux, colliers, etc. Certains existent encore, dans des musées, à Saint-Germain et ailleurs ; il en est qui ont été achetés pour le métal et fondus, comme les neuf colliers de Vieux-Bourg-Quintin, découverts en 1832, achetés 40 000 francs par un horloger de Rennes qui les a fait fondre, perte à jamais regrettable.

Ce titre surprendra bien des lecteurs qui croiront n'y avoir qu'une métaphore. Des mines d'or, au Pérou, dans l'Alaska, oui, mais en France ? Aussi seront-ils curieux d'apprendre que, de tout temps, on a trouvé de l'or soit dans les sables de certaines de nos rivières, soit dans les entrailles mêmes de notre sol. Qui sait ce que l'emploi de méthodes plus modernes, plus scientifiques, pourrait extraire de ce sol de France où décidément la nature a accumulé toutes les richesses ?

D'OU VENAIT CET OR ?

Avec quoi l'homme de l'âge des métaux fabriqua-t-il ces bijoux d'or ? D'où venait l'or ? Il n'est nullement nécessaire de regarder hors de nos frontières. Ces objets précieux et particulièrement appréciés étaient faits avec de l'or fourni par le sol qui est maintenant, et plus que jamais, le sol français. Nous le savons de source certaine.

L'antiquité nous a laissé des témoignages écrits de la richesse en or du sol gaulois. Les Romains appelaient la Gaule *Gallia aurifera*, la Gaule aurifère. L'historien grec Diodore de Sicile n'a-t-il pas écrit :

« Dans la Gaule, l'argent manque totalement, mais il y a beaucoup d'or ; la nature le fournit aux gens du pays sans qu'ils aient à fouiller les mines à grand-peine. Les fleuves, dans leur cours, font des détours, des coudes ; ils se heurtent aux contreforts des montagnes voisines et en arrachent de grandes masses qui les remplissent de parcelles d'or. »

Ce passage de Diodore est plein d'intérêt, non seulement parce qu'il indique la présence de l'or en Gaule, mais parce qu'il explique, en même temps, pourquoi le précieux métal se trouvait — et se trouve encore — dans les sables d'alluvion et dans le lit des rivières ou ruisseaux.

Les paillettes d'or du torrent proviennent de la désagrégation, par la pluie et l'eau, des roches aurifères usées par le travail persistant de celles-ci. L'historien grec n'est pas seul à avoir parlé de l'or en Gaule ; Ausone fait allusion à l'or du Tarn ; Strabon, à la grande quantité d'or et d'argent qu'on tirait des Pyrénées, il y a vingt-siècles ; Plin, à celle que les Romains tiraient de la Gaule en général. Strabon remarque même qu'après la conquête de la Gaule, Rome posséda une bien plus grande quantité d'or, et Suétone reproche à Jules César d'avoir saccagé quantité de villes gauloises pour s'emparer de leur or.

**FILONS
D'AUTREFOIS.**

L'or a donc existé en France primitivement, sous forme de gisements, de filons dans des roches dures. Si les sables d'une rivière ne sont aurifères qu'à partir d'un certain point, c'est vers ce point qu'existait le gisement. Existait-il encore? Il a pu disparaître avec le temps; le gisement a pu être détruit depuis deux mille ans; du moins la partie superficielle, exposée à la dégradation, a pu disparaître. Mais en cherchant dans les alentours, peut-être trouverait-on un reste du gisement. Pour M. de Lapparent toutefois, certains ont pu disparaître entièrement. Rien ne les désigne plus qu'un nom de lieu, comme Aurière — nom assez fréquent en Limousin, et qui a dû être donné à cause de l'existence du métal.

Dans les gisements aurifères de France, l'or semble avoir existé en compagnie de l'étain dans des filons quartzeux. La tête seule des filons contenait de l'or natif; dans les profondeurs, c'est de la pyrite d'or qui devait exister. Cette pyrite, d'ailleurs, existe, en différents points du Plateau central, et l'affleurement des filons de pyrite est souvent marqué par de très anciennes excavations, où l'homme préhistorique, puis les Gaulois et les Romains, ont dû laver l'or et l'étain.

Etant données les méthodes anciennes, si rudimentaires, et les méthodes modernes, très perfectionnées, il y aurait tout avantage à retrouver les points où les anciens ont travaillé: les résidus de leur mines valent la peine d'être repris avec les procédés bien plus parfaits de la chimie moderne.

En 1718, Réaumur disait avec raison, à l'Académie des sciences, qu'« éblouis par les richesses qui nous sont venues du Pérou et du Mexique, nous avons presque oublié que le reste du monde tirait autrefois de ses minières de quoi fournir au commerce et au luxe; celles de l'Europe, et en particulier celles de l'Allemagne et de la France, ont cependant été abondantes ».

Cela n'est pas douteux. Maintenant, si l'on veut savoir où les anciens prenaient l'or, il y a plusieurs manières de procéder. En premier lieu, toute localité, tout point topographique portant le nom d'Aurière doit être considéré comme possédant ou ayant possédé une mine d'or. Le nom d'Aurière vient du latin *Auraria* qui signifie une aurière, un gisement d'or, comme Argentière signifie un gisement d'argent. Le Dictionnaire des Postes signale neuf Aurière, ou Aurières: trois en Vendée, deux dans le Cantal, deux dans le Puy-de-Dôme, un en Haute-Savoie, un dans le Gard. Mais, assurément, quantité de localités ont également fourni de l'or,

quoique n'ayant pas été baptisées en conséquence. Ainsi, nous savons que les Pyrénées donnaient de l'or: on n'y rencontre pas d'Aurière, non plus que dans le Dauphiné où le métal existait, et existe encore. Nos devanciers ont récolté l'or presque partout où nous le récoltons encore et peut-être en des points où il n'y en a plus, le gisement ayant été épuisé par eux. Inversement, nous connaissons des gisements qu'ils ignoraient: ils ne savaient pas ce que nous savons en géologie.

**DIX SIÈCLES
DE
RICHESSES
MINIÈRES.**

Ce qui est certain, c'est que l'industrie de l'or n'a jamais cessé d'exister sur notre sol depuis l'homme préhistorique. L'histoire le prouve abondamment. Ainsi nous voyons concéder en Dauphiné une exploitation de mines d'or en 1431. Au XVII^e siècle, nous voyons Henri IV faire exploiter les mines d'or du Pilat, et pousser l'exploitation minière des Pyrénées. Son surintendant Malus, revenant d'une inspection minière dans les Pyrénées, l'y encourageait fort, et terminait un de ses rapports par cette conclusion très précise: « Toutes ces montagnes, disait-il, abondent en minerais d'or et d'argent, d'étain et de cuivre; bref, ce sont les Indes françaises, et, dans le temps passé, l'ont été des Romains. »

Cinquante ans plus tard, c'est le Dauphiné qu'on vantait. Michel du Serré écrivait au duc d'Orléans: « J'ai découvert dans la province du Dauphiné des mines d'or et d'argent, si riches, si précieuses que je ne saurais en exprimer la valeur. » Gobet nous a laissé une description des mines d'or de la Gardette, en Dauphiné. Là, il s'agit d'une mine véritable, d'or en place dans le filon: celui-ci, « large de six pieds, est d'une pierre blanche, le cristal sort des deux côtés, enterré dans une terre grasse ». Une médaille en or existe au musée de l'hôtel des Monnaies, frappée en 1784 pour commémorer la mise en exploitation de cette mine.

Les richesses minières du Languedoc ont eu leur historiographe en M. de Gensanne, auteur d'une histoire naturelle de la province du Languedoc (1776), qui a visité lui-même les sables aurifères de l'Ardèche, de la Sèze, du Gardon, de l'Hérault.

A Saint-Bauzile-sur-l'Hérault, de Gensanne vit de belles paillettes qu'avaient recueillies les orpailleurs — on appelle ainsi ceux qui recueillent l'or en paillettes dans le sable des rivières — le long de la rivière. « D'où viennent-elles? » fit-il, très alléché. Et pour toute réponse, ils lui firent voir un point de la rivière. « Si on nous autorisait à

Les Mines d'Or de la France

creuser sous la vigne que voilà — et qui aboutissait à la rivière, — nous serions bientôt riches », dirent-ils. M. de Genssanne fut trouver le propriétaire, en obtint l'autorisation de faire une fouille, et trouva effectivement dans la terre de très belles paillettes. Cette terre se trouvait dans les fissures d'un banc de calcaire, et ce banc s'étend jusqu'à Ganges.

Toujours dans le Midi, aux environs de Missègre, Genssanne a signalé une mine où « le consul du village avait défendu aux habitants d'aller ramasser de cet or, parce que l'appât de ce métal leur faisait abandonner la culture de leurs terres ». Près de Salvésines Genssanne voyait — et on voit encore — un filon de pyrite aurifère, qui doit avoir été exploité par les Romains. Le Gardon roule toujours de l'or.

Le Rouergue a été riche en mines d'or lui aussi : les orpailleurs pêchaient l'or dans l'Aveyron. Divers cours d'eau, en Auvergne, roulent des paillettes ; et le Plateau central est riche en filons métalliques de toute sorte. Il en va de même dans la Manche et le Limousin. A Vaulry, Cieux et Montebras, il y a de l'or encore, et il a manifestement été exploité, mais de façon purement superficielle, et principalement en vue de l'étain qui s'y joint.

Ainsi, on voit bien une partie au moins des gisements et alluvions où, depuis l'époque préhistorique, on a dû, dans la *Gallia aurifera*, aller chercher l'or.

LES ORPAILLEURS A L'ŒUVRE.

Jamais, d'ailleurs, la tradition de l'or français n'a été perdue, ni interrompue, et, pendant le siècle dernier, les orpailleurs ont continué leur industrie : sur certains points elle subsiste encore.

Sur les bords du Rhin, fleuve gaulois, qui le fut, et le redeviendra, l'orpaillage existe toujours : du moins, il existait il y a vingt ans, d'après l'intéressant travail sur *les Mines d'or de la France* de M. F. Castelnau (1896). Et il continue l'orpaillage primitif de l'homme préhistorique, avec des méthodes très primitives aussi. L'or du Rhin n'est pas seulement le prétexte d'un opéra, c'est une réalité et qui dure depuis longtemps. Seulement, il faut bien le dire, elle ne rapporte guère. En 1858, l'ingénieur en chef des mines du Bas-Rhin évaluait à 3 000 francs la valeur de l'or extrait dans l'année.

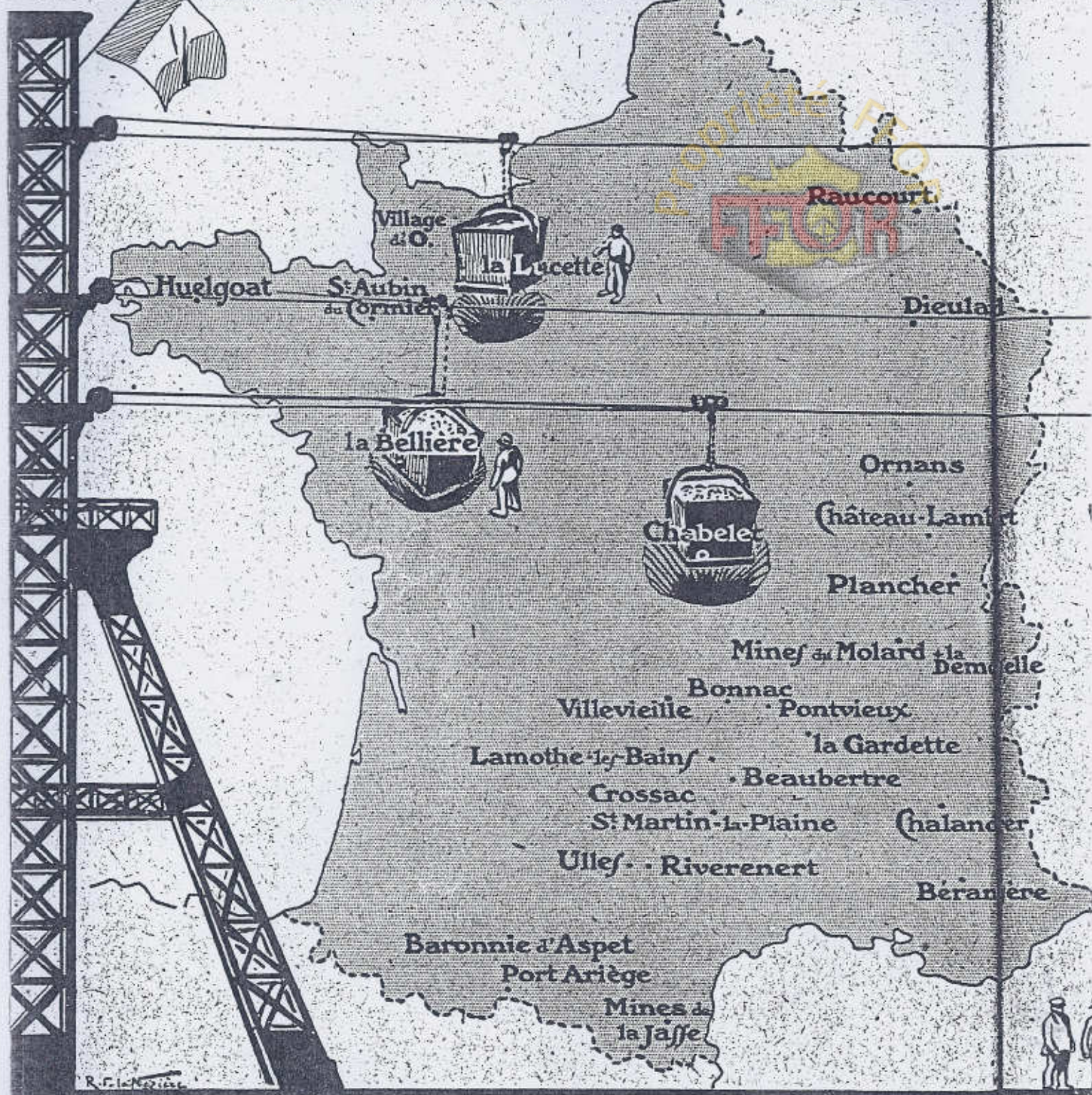
Trois mille francs, c'est un kilogramme d'or, et, pour avoir ce kilogramme, il faut laver plus de 4 000 mètres cubes de gravier. Aussi aurait-on peine, maintenant, à trouver un orpailleur.

Pourtant les sables à gravier du Rhin

seraient encore riches en or : M. Daubrée pensait qu'ils en renferment plusieurs milliers de kilogrammes, mais perdus dans tant de matière étrangère ! Le mètre cube compte bien 4 000 paillettes d'or, mais le tout ne pèse que 0^{sr},23 : il faut 15 ou 20 paillettes pour faire un milligramme. Autrefois, l'orpaillage pouvait faire vivre son homme : avant l'endiguement du fleuve, on profitait de ses vagabondages pour s'installer tantôt ici, tantôt là, et exploiter des alluvions nouvelles. Le matériel était bien simple. Avec une pelle en fer recourbée, le chercheur d'or ramassait un peu de gravier sur un banc, enlevait à la main le plus gros, lavait pour faire partir le gros sable, et finissait par ne plus avoir que le sable fin. Si, à l'estime, l'échantillon paraissait satisfaisant, si l'orpailleur jugeait pouvoir gagner son pain dans la journée, il s'installait. Il apportait une table de 2 mètres sur 1 mètre, légèrement inclinée, couverte de drap à long poil. Et il lavait le sable sur cette table ; l'eau et la pente emportant le sable à la terre, l'or plus lourd était retenu par l'étoffe. En rinçant l'étoffe dans un vase, il y faisait tomber l'or. Il traitait de la sorte 4 mètres cubes dans sa journée. Le produit de celle-ci, mélange d'or et d'autres métaux, il le traitait par un peu de mercure, qui dissout l'or, ou plutôt s'amalgame avec celui-ci ; puis, par distillation du globule de mercure, il obtenait l'or pur, ou à peu près.

Le Rhône, lui aussi, avait ses orpailleurs qui opéraient de façon analogue. Ils avaient une planche de 1^m,50 environ sur 50 centimètres de large, inclinée, portée sur quatre pieds, pourvue de deux rebords latéraux faisant 3 ou 4 centimètres de saillie. Au-dessus de l'extrémité supérieure ils fixaient une corbeille formant claie ou bassin et sur la longueur de la planche ils clouaient trois morceaux d'étoffe, en haut, au milieu, en bas, séparés par des espaces égaux, et à nu. On remplissait la corbeille de sable, à la pelle, et on arrosait constamment celui-ci. Les parties les plus ténues traversaient seules : tout le gros était retenu, et de temps à autre jeté au loin. Les parcelles les plus fines étant arrêtées par les morceaux d'étoffe, les plus grosses de celles-ci par le morceau du haut et les plus petites par celui du bas, une fois que l'étoffe était couverte de sable, on la déclouait pour la secouer et laver dans une cuve de bois, et on recommençait. De la sorte les paillettes s'accumulaient dans la cuve, et le contenu de celle-ci était concentré sous un très petit volume dans un plat. C'est ce volume qu'on traitait au mercure, l'amalgame étant ensuite filtré à travers une peau de chamois, puis traité par la chaleur. Ce qu'on trouve dans

LES MINES D'OR DE FRANCE P



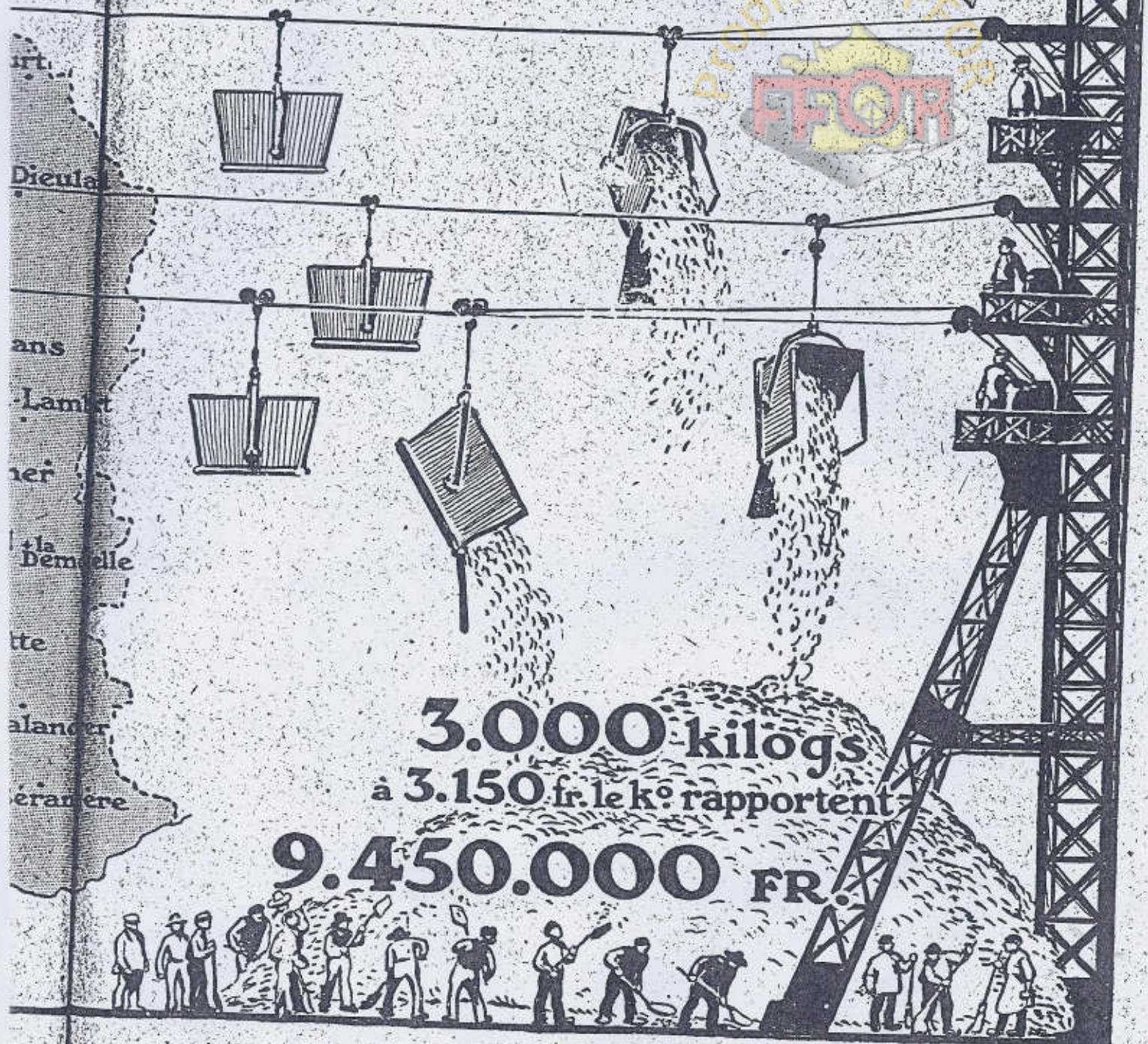
plat, et qu'on traite par le mercure, consiste
 d'abord en un sable blanc siliceux, puis en
 une masse rougeâtre de petites pierres de
 couleur, fort jolies à voir, d'après Réaumur
 si les a examinées au microscope : elle « offre
 le plus joli spectacle au monde, c'est un amas
 de toutes les pierres transparentes et colorées
 connues dans la joaillerie : il n'est que rubis,
 émeraudes, jacinthes, etc. ». Une
 dernière couche, celle qui est le plus au con-
 tact de l'étoffe, est presque noire et contient
 des oxydes de fer, etc. C'est là que sont les

paillettes d'or, mais si petites qu'on ne les voit
 même pas... surtout depuis que l'orpaillage a
 été abandonné sur les rives du Rhône.

Si l'on veut voir l'orpaillage à l'œuvre, il
 faut se dépêcher. Il sera bientôt chose du
 passé. C'est peut-être dans les alluvions de
 l'Ariège qu'on le verra maintenir la tradition.

« L'Ariège, a dit Réaumur, est sans con-
 tradiction une des rivières de l'Europe qui charrie
 le plus d'or... On ne fouille pas à une grande
 profondeur : les chercheurs de paillettes vont
 au plus à deux pieds, mais le plus souvent

CE PRODUCTION ANNUELLE :



ils n'enlèvent le sable que jusqu'à quatre doigts de sa surface supérieure. » Ils changent de place, visitent de préférence les dépôts apportés ou remaniés par les crues ; ou bien s'installent en des points fixes, comptant que les eaux de la rivière leur apporteront les sables de l'or. L'Ariège n'est pas seul à charrier de l'or ; beaucoup de ruisseaux qui s'y déversent en contiennent aussi. Tout cet or vient des Pyrénées.

Là, de nombreux dépôts aurifères ont été relevés ; au XVIII^e siècle encore les

orpailleurs de l'Ariège apportaient bien 50 kilos d'or par an à Toulouse. D'après M. F. Castelnau, « dans certaines localités on aurait intérêt, après des sondages sérieusement faits et souvent répétés, à remplacer la culture de la vigne par la facile récolte de l'or ». C'est surtout à partir de Crampagnan que l'Ariège est aurifère, et les ruisseaux du Ferriet et du Bénagues seraient les plus riches en or des affluents de la rivière. Evidemment rivières et ruisseaux traversent et désagrègent des terrains et des filons aurifères,

L'or de l'Ariège est d'une grande pureté, d'après Réaumur : le célèbre physicien a reconnu que c'est le plus pur, par rapport à l'or du Rhin et du Rhône.

Comme l'Ariège, la Garonne roule de l'or. La Monnaie de Toulouse en recevait annuellement une certaine quantité, celle qui n'était pas détournée par les nombreux fraudeurs de la région.

Où l'orpaillage en est-il actuellement? Nous venons de voir qu'il a disparu sur le Rhin. L'orpailleur ne gagne pas ce que le cultivateur gagne à labourer sa terre. Sur les bords du Gers, il en va de même : ce dernier se faisait 3 francs par jour à laver les sables arrachés au Pilat, dans le Lyonnais. Sur les bords de l'Aurance, nous est-il dit par M. Ardouin-Dumazet, il a pu y avoir de l'or et des orpailleurs, mais il ne reste plus rien de ces derniers. L'orpailleur a également abandonné le Gardon. On orpaillait à Peyrolles, mais c'est fini...

On dit... (mais que ne dit-on pas?) que sur les rives du Chéran, vers Alby ou Allère, en Savoie, non loin d'Annecy, on pourrait peut-être voir des orpailleurs. Mais la terre, riche en blé, en tabac, etc., fait une concurrence désastreuse (ou plutôt très heureuse) aux sables de la rivière. Alors, où aller? Peut-être aux rives de l'Ariège. M. Ardouin-Dumazet, en 1904, a raconté avoir vu un orpailleur, le père Brousse, ou Brouche, lequel était réputé se faire 3 ou 4 francs par jour en moyenne, et 7 ou 8 francs dans les grandes occasions. Mais le père Brousse ne faisait pas d'élèves, et peut-être n'existe-t-il plus, ayant été le dernier des orpailleurs.

Dans les Cévennes aussi l'orpaillage a disparu. Mais les orpailleurs ont trouvé une source de profits plus assurée, et fixe, dans les mines d'Alais. Si l'on voulait retrouver le gîte principal, il faudrait aller au nord de Besseges, à une lieue, sur le monticule de Chamades dominant le village de Malbosc. Emilien Dumas, à qui l'on doit une très bonne étude géologique de la région, a vu pratiquer l'orpaillage en 1854. On s'y adonnait de préférence durant la mauvaise saison. Maintenant c'est fini. En réalité, l'orpaillage n'existe plus en France.

À TRAVERS NOS MINES D'OR.

En somme, à travailler les sables des rivières et alluvions renfermant de l'or, on se fatigue à remuer le volume de matériaux qui renferme le moins d'or. Mieux vaut — avec les ressources de la métallurgie moderne — aller chercher l'or dans son gîte, en place — c'est-à-dire dans les mines d'or.

Quelles sont ces mines? Sans doute on ne les connaît pas toutes : il y en a d'ignorées, en surface et en profondeur. Il n'y a pas si longtemps, en 1906, que M. Francis Laur a signalé à l'Académie des sciences l'existence de l'or et de l'argent en Meurthe-et-Moselle, ainsi que l'ont fait voir des sondages à Raucourt et Dieulouard. A Raucourt, de la dolomie gréseuse donne jusqu'à 36 grammes d'or à la tonne. Or, au Transvaal, on exploite les roches à 6 et 8 grammes seulement.

Les mines d'or reconnues en France appartiennent à des types divers.

Certaines sont des mines de pyrites de fer aurifères. On a signalé de ces mines près de Plancher, en Haute-Saône, en 1846 ; on a parlé de filons contenant 150 grammes d'or à la tonne. Les mines de Huelgoat, contenant d'importants gisements de plomb argentifère qui, durant la première moitié du siècle dernier, ont été vigoureusement, et fructueusement, exploités, renfermeraient des filons aurifères. On a parlé de plus d'un kilogramme à la tonne....

A la même catégorie appartiennent les mines d'or de Pontvieux, en Auvergne. On trouve des filons de pyrite renfermant 40 ou 50 grammes d'or à la tonne, et plus encore. Par contre, la mine plus récente de Bonnac (Cantal), où l'or se mêlerait à l'arsenic, aurait été utilisée si la configuration des lieux n'avait rendu l'exploitation trop onéreuse. A Beaubertie, dans le Cantal, il y a de l'arsenic, et de l'or aussi : mais exploite-t-on?

Dans un second groupe de mines, l'or accompagne non de la pyrite de fer, mais de la pyrite de cuivre. Exemple, celles de Château-Lambert (Haute-Saône) qui ont été exploitées au XVII^e siècle. On y trouvait 600 grammes d'or à la tonne. Et maintenant? Il y aurait des gisements analogues à explorer à Chalanches près d'Allemont, en Dauphiné, au village d'O, à Portet dans les Pyrénées. Cette dernière mine, dans l'ancienne baronnie d'Aspet, a été exploitée pendant cinquante ou soixante ans.

Voici maintenant un troisième groupe : celui des mines de galènes aurifères, c'est-à-dire les mines de plomb contenant aussi de l'or. Elles sont plusieurs : mines de la Bérenghère (Alpes), mines de la Gardette dont l'exploitation remonte au début du XVIII^e siècle : elles furent exploitées de 1700 à 1733, puis de 1765 à 1770 ; mines du Molard, près d'Oz ; mines de Crossac, de Rivernert, d'Ulls en Haute-Garonne, de la Jasse, en Pyrénées-Orientales, qui fut exploitée au XVIII^e siècle, mais avec trop de frais inutiles ; de Villevieille, en Puy-de-Dôme.

Les Mines d'Or de la France

Enfin, nous avons les mines de quartz-aurifères. Celles du mont Jura près d'Ornans furent exploitées par les Romains ; il en va de même pour les mines de la Demoiselle près d'Oz ; on n'y a pas touché depuis l'époque gallo-romaine. On n'a jamais touché à la mine d'or de Lamotte-les-Bains, au lieu que celle de Saint-Aubin-du-Cormier a été exploitée par les anciens. Celle de Saint-Martin-la-Plaine, près de Bissieux, a fait du bruit dans le temps : l'ingénieur des mines, Gruner, a même été d'avis qu'elle devrait en faire encore. On l'a exploitée aux XVII^e et XVIII^e siècles. Aucune de ces mines n'est exploitée : on se demande même si elles ont été sérieusement étudiées. On en peut douter. Et pourtant, on exploite des mines d'or en France. Où cela ?

EXPLOITATION. D'HIER ET DE DEMAIN. Il y a trois mines d'or principales en France. La plus ancienne est celle de la Lucette, dans la Mayenne, à 20 kilomètres de Laval. Le minerai consiste en quartz, en sulfure d'antimoine. L'or se présente dans la proportion de 25 grammes par tonne en moyenne. On va chercher le minerai à 200 mètres de profondeur ; on ira plus loin encore.

La seconde des mines françaises est celle de la Bellière, en Maine-et-Loire, à 15 kilomètres d'Ancenis. Elle fut trouvée par hasard. Un ingénieur des mines, M. Burthe, se promenant dans la propriété de M. Blanc, sénateur, remarqua une fosse dissimulée par des broussailles. « Qu'est-ce que cela ? » Son flair d'ingénieur était mis en éveil. « Oh, rien : un trou. » Mais un trou ne se fait pas tout seul, pensa-t-il. Quelqu'un a dû faire celui-ci. Peut-être pour chercher du minerai. C'est peut-être bien une ancienne mine. Et il ramassa de la roche, l'analysa, et apprit ainsi que c'était du mispickel, c'est-à-dire un sulfure d'arsenic, aurifère. Aussitôt on se mit à l'œuvre, et on constata qu'il valait grandement la peine de travailler le minerai, qui contient 18 grammes d'or à la tonne. Le travail se fait par amalgamation comme à la Lucette, et aussi par cyanuration, car on en perdait trop (2 gr. 16 à la tonne) à n'employer que l'amalgamation. Et même on reprend les résidus par un troisième procédé,

pour obtenir le rendement le plus élevé. Il est de 92 pour 100 : on perd encore 8 pour 100 de l'or existant.

Les mines du Châtelet, dans la Creuse, à 20 kilomètres de Montluçon, sont les plus récentes : elles datent de 1909. Le minerai consiste en quartz opaque, rose ou bleu, contenant de l'or disséminé en petits grains souvent invisibles. La teneur est de 24 grammes par tonne en moyenne, et le gisement est abondant.

Il faut citer encore les mines de Langeac qui traitaient le plomb et qui se sont mises à exploiter les résidus aurifères de la vallée de l'Orb.

Si nous résumons les données les plus récentes au sujet des mines qui précèdent, nous voyons qu'à la Lucette la teneur en or est de 25 grammes à la tonne, et qu'on en extrait 93 ou 94 pour 100 ; à la Bellière, la teneur est de 15 à 16 grammes à la tonne : on en extrait 90 pour 100 ; au Châtelet, 18 à 20 grammes d'or à la tonne, avec extraction de 90 pour 100. On le voit, il reste de l'or. Avec des procédés plus perfectionnés, on obtiendrait mieux, peut-être, c'est-à-dire tout, ou à peu près tout. Mais 90 pour 100, c'est déjà bien.

Et au total, qu'est-ce que cela représente, cette production de l'or en France ? Ce n'est pas énorme, mais 3 000 kilogrammes par an, c'est quand même quelque chose, au prix de 3 150 francs environ que vaut le kilogramme d'or en temps normal.

Peut-on faire mieux ? Il est parfaitement légitime de le croire. Mais on ne le saura qu'à force de travail, d'études, de recherches sérieuses. La fortune ne vient en dormant que dans les contes ou les romans. Dans la réalité elle ne vient qu'à ceux qui travaillent et prennent de la peine. Or le fonds ne manque pas, en France. Et dans l'ordre d'idées où nous sommes, il y a beaucoup de points où l'or existe, sans compter quantité d'autres où il peut exister. Mais pour monter des affaires, il faut commencer par avoir acquis une compétence, et l'avoir ensuite appliquée. Les capitaux nécessaires ne manqueront jamais à ceux qui auront sérieusement étudié un gisement, et qui apporteront la preuve qu'il mérite l'attention. La France continue à être la *Gallia aurifera* du passé, mais seulement pour ceux qui sauront en fouiller le sol.



Revue « Lectures pour tous » du 15/11/1916, éditions Hachette

La Cèze et son affluent la Gagnière sont connus depuis un temps immémorial comme recélant des paillettes, et nombreux étaient les orpailleurs qui, aux siècles derniers, tentaient d'extraire « l'or de paillole » en remuant de grande quantité de sable déposé en bordure des rivières après les crues. D'après le marquis de Luchet, *Essai sur la minéralogie*, rapporté par Achille Bardon, la Cèze était aurifère depuis Robiac jusqu'à Codolet, soit sur une dizaine de lieues. Suivant le même auteur, il fallait environ 30 quintaux de terre pour tirer une livre et 1/2 de sable ferrugineux, que les orpailleurs appellent « mère de l'or » contenant 25 % de fer et une demi once d'or par quintal, après qu'on en eu séparé les paillettes par le mercure, ou autres systèmes plus simples. Le profit n'était pas conséquent, suivant l'Etat du Languedoc (1) il ne dépasse pas dans les circonstances les plus favorables 12 sols par jour — au XVIII^e s. le pain valait 5 s. la livre en Bas-Languedoc — mais parfois il y avait des chanceux puisqu'un rapport du chevalier Le Cointe cite plusieurs paysans, au dessous de Saint-Ambroix, qui en ramenèrent chacun jusqu'à 6 livres par jour ! (2)

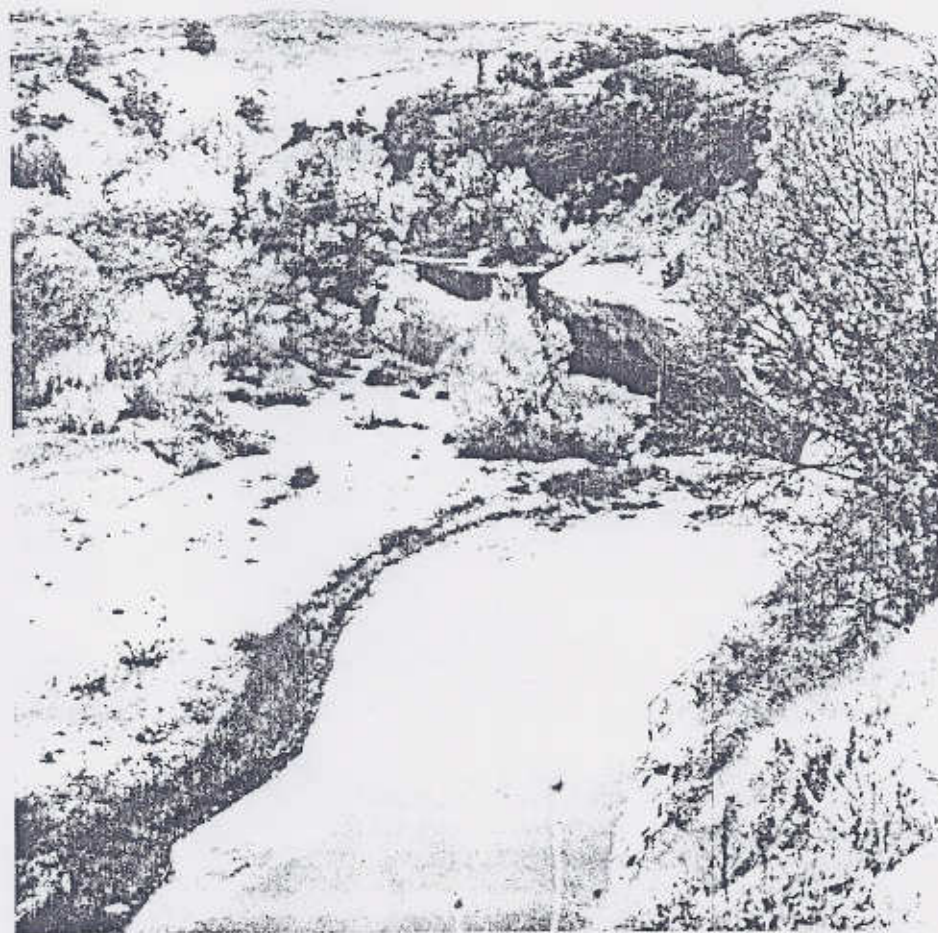
Ce rapport de Pierre Lecointe, ancien officier du régiment de l'Île-de-France fut lu en 1754 devant l'Académie de Nîmes, fort peu connu, il est résumé par l'historien Mesnard, dans ses *Observations sur l'Histoire naturelle de Nîmes*. Voici ce texte :

« La rivière du Cèze prend sa source au pied d'une montagne escarpée, près d'un village du diocèse d'Uzès, appelé à cause de cette source, S. André de Cap-cèze, villa S. Andrea capitis Cesseris. Elle traverse ce diocèse du nord-ouest au sud-est, dans une étendue d'environ vingt lieues ; & après avoir reçu plusieurs petits torrents dans la continuation de son cours, va se jeter dans le Rhône, vis-à-vis de la principauté d'Orange. Cete rivière, peu considérable dans les temps ordinaires, grossit par les pluies & par la fonte des neiges, d'une manière prodigieuse, sort de son lit, & inonde toutes les terres situées sur ses bords. C'est à la suite de ces inondations, & après que la rivière a repris son cours naturel, qu'on trouve de l'or mêlé dans ses sables. Mais il faut

observer que ces paillettes ne se trouvent pas dans tous les endroits de la rivière. Elles ne s'arrêtent, après les inondations, que là où la rivière formant un coude par la rencontre d'une montagne, telle que celle de St Etienne sous le village de St Victor, ou celle de Boisson, n'a plus la même rapidité pour entraîner ces paillettes, qui vont au fonds de la rivière, précisément à l'endroit où elle forme un coude. C'est ici où les paysans vont les pêcher. Ils s'y prennent de cette manière. Ils ont un grand plat de bois fait en forme de cône écrasé, qui a 2. pieds & demi de diamètre, sur 8. pouces de profondeur : & le remplissent de sable. Ils se mettent dans l'eau jusqu'aux genoux ayant le visage tourné vers le courant. Alors ils prennent leur plat des deux mains, le plongent dans l'eau jusqu'à 5. ou 6. pouces au-dessus des bords, & lui donnent un mouvement circulaire avec lenteur ; de manière que l'eau entraîne le sable ; & l'or, qui est plus pesant, descend dans le fond du plat, il ne laisse pas encore d'y avoir des grains de sable mêlés, dans lesquels il entre pourtant quelques parries d'or ; mais on le sépare au creuset. Cette pêche est souvent très-abondante. Un

orfèvre de S. Ambroix, petite ville du diocèse d'Uzès, bâtie sur la rive droite du Cèze, rapporta à M. Le Cointe qu'après une grande inondation quinze ou seize paysans avoient ramassé, à deux lieues au-dessous de cette ville, pour environ six livres d'or, par jour, chacun. » (monétaire)

Autre pionnier de la prospection aurifère, l'abbé Jean-Paul Du Gua de Malves, originaire de l'Aude, membre de l'Académie des Sciences, parcourt à la même époque les Cévennes et dresse sur l'ordre du roi une « carte des contrées aurifères des Cévennes » ; en 1764, il publie un projet d'ouverture et d'exploitation des minières et mines d'or et autres métaux aux environs de Cèze, Gardon et Braut, ouvrage alors remarqué et fort estimé par les chercheurs d'or au siècle dernier. D'après lui presque toutes les rivières du versant sud des Cévennes étaient aurifères. Ensuite, M. de Genssane, inspecteur des mines du Languedoc opine dans le même sens [3]. Dès 1846, Emilien Dumas devait démontrer que le gisement primitif des paillettes de la



La Cèze près de St Denis Ph. C.M.

(1) Léon Dutil « L'Etat économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime », Paris 1911, p. 552.

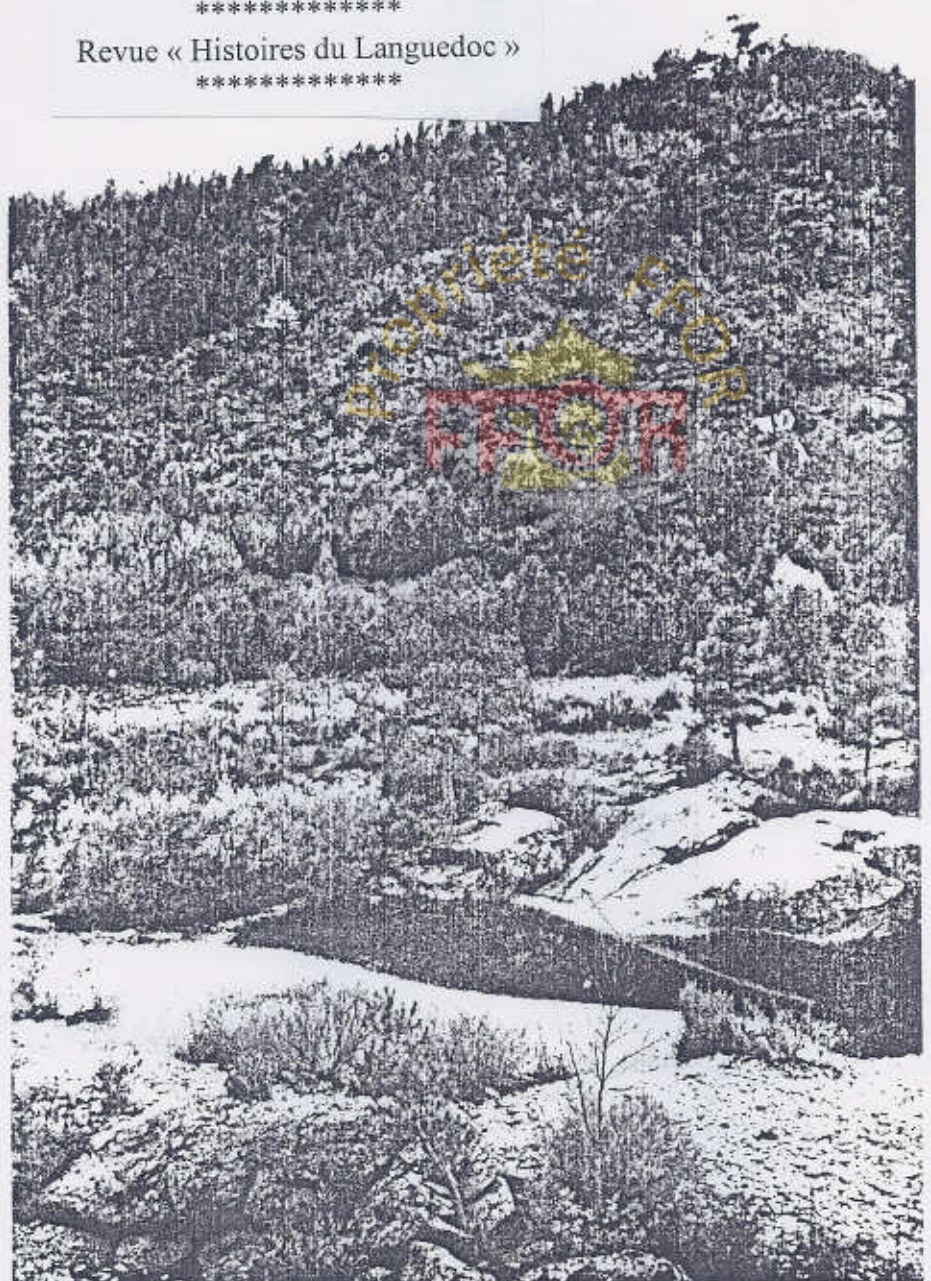
(2) Des inondations en octobre-novembre 1766 particulièrement importantes, purent être favorables aux orpailleurs. Il fut fait une vérification des dommages au printemps 1767, attribués par erreur au Gardon (A-D Gard C 218).

Revue « Histoires du Languedoc »

Gagnière, la Cèze et du Gardon d'Alès était le conglomérat houiller lui-même et qu'au delà ces rivières ne sont plus aurifères.

Au XV^e s., des débordements durent être particulièrement favorables entre Saint-Ambroix et Rochegude, puisqu'un particulier de Saint-Ambroix, Jean Alamor, bachelier en droit, avec ses associés Raimond Ravanot et Antoine Roux, prenaient afferme le 6 décembre 1434 de René de La Balme, cosg^r de Rochegude de plusieurs rivages aurifères de la Cèze, principalement au terroir de Campeynal, dans la juridiction de Rochegude et ce moyennant 4 moutons or chaque année ; l'année suivante, il augmente son champ d'action en passant un nouveau contrat avec André de Budos, baron de Portes, portant sur toutes ses « aurifères et ribeyrages aurifères » dans l'étendue de sa baronnie sur les rivières de Cèze et de la Gagnière, moyennant 10 moutons or par an (4). Les résultats furent concluants, car une dizaine d'années plus tard Alamor (5) obtient licence du maitre général de la Monnaie du Languedoc de ramasser ou faire ramasser par ses gens « tout l'or et paillole qu'il pourra es rivières de Cèze, de Gardon et de Royne... » à charge de fournir directement la Monnaie de Montpellier où on lui en paierait le prix. D'autres orpailleurs de Saint-Ambroix et de Potelières obtiennent en 1452 des permissions similaires : il y avait alors 13 concessionnaires à Saint-Ambroix et deux à Potelières, le père et le fils (6).

Peu de textes témoignent des rivalités entre les seigneurs locaux, toujours en quête de revenus, et les orpailleurs. Voici la teneur d'une transaction qui fut conclue à Bagnols-sur-Cèze en 1529, entre les coseigneurs de Rochegude d'une part et Firmin Castillon de Saint-Ambroix, riche marchand qui avait pris la relève de Jean Alamor, associé avec Antoine Vincens de Rochegude d'autre part, pour définir l'espace autorisé aux investigations des particuliers et riverains nombreux tentés par la cueillette des paillettes.



La Gagnière non loin de la « Mine d'or » P.h. C.M.

« Transaction et accord faits et passés entre noble Loys de BARJAC, seigneur de Rochegude tant en son nom que pour et au nom de Loys de Jaujac et Jeanne de Salavas, mariés seigneurs de Mannas d'une part et sire Firmin CASTILLON, de Saint-Ambroix et Anthoine VINCENS du lieu de Rochegude aux noms qu'ils procèdent d'autre (7)

AU NOM DE DIEU AMEN sachent tous présent et advenir que l'an de l'incarnation de N.S. mil cinq cent vingt neuf tres excellent prince François roi, comme ayt esté question entre noble Loys de Barjac, sieur de Rochegude et Loys de Jaujac et Jeanne de Salavas mariés, sieurs de Mannas impétrans lettres d'estatuts de querelle de la chancellerie du roy notre sire, à Thoulouse d'une part et Michel et Georges Trenquier, frères, Antoine Duranc, Antoine Vincens, Raimond et Jean de Montmarc frères du lieu de St-Denys, Georges et Antoine Vincent

frères, Pierre Noalhe, Thomas Vincens, Simon Trenquier de Rivières, Pierre Duport, Loys Duport, Antoine Frach Jean Paulet du lieu de Rochegude et leurs adhérens impétrant et deffendeurs d'autre

et pour ce que lesdits impétrans disoient être en possession et saysine de prohiber et défendre aux impétrés et tous autres de ne pouvoir sercher l'or de pailhote et aurizer dans les propriétés des impétrans et tant que contiennent leurs possessions jusqu'à la rivière de Cèze, en possession aussi de bailler les lieux pour tirer led. or et pailhole tant de leurs terres que gravières joignant à leurs terres et tant que tirer desd. terres jusques à lad. rivière et en prendre desd. licence argent et autres profits desd. impétrés et plusieurs autres possessions plus à plein désignés en leurs articles baillés devant le commissaire = au contraire disent les impétrés estre possession et saysine de pouvoir culhier et tirer l'or

[3] de Genssane Histoire naturelle de la province du Languedoc t. 1 diocèse d'Uzès, p. 200 et s.

[4] Archives du Gard, 2-E-23/211, Antoine Brugière notaire.

[5] Jean Combes, La Monnaie de Montpellier et les gisements d'or et d'argent dans les Cévennes méridionales au XV^e s. F.H.L.R. Alès 1976 - La Concession porte Jean Alamor dit Mausel de Saint-Ambroix, mais il s'agit de Jean Alamor, personnage qui apparaît au début du XV^e s., origine inconnue et disparaît de même, s.p.

[6] Idem Jean Combes. - Aussi André Thomas La Vallée de la Gagnière et Gagnières, 1981 p. 154-157.



La Cèze en amont de Molières SCèze

des gravières et terres mortes joignant ladite rivière et aussi dhors lad. rivière par les terres et propriétés desd. impétrants et autres icelles pour cueilhir led. or, rompre en payant la valeur d'icelles terres à lestime d'experts en suyvant la teneur des privilèges et ordonnances royaux et de ce en estoit procès pendant entre les parties devant maistre Jacques Rosseli licencié advocat de Nismes commissaire suroger par monsieur le juge royal d'Uzès commissaire principal et en tant que procède devant led. Rossel en alléguant prévention par aucun des impétrés de cause en matière de maintenance pendant en la cour présidiale de monsieur le sénéchal de Beaucaire et Nismes de semblable possessions contre les impétrants non obstant autres prétentions alléguées, icelui Rosseli par son appointment et ordonnance par lesd. impétrés feust appelé relevé et inhibé et les preuves adjournées en la cour souveraine de Parlement où la cause a été introduite et est pendante encore en la dite cour par appellation comme dessus en après à esté que les

an et jour susdits et régnant que dessus en présence de moy notaire royal et tesmoins cy après nommés lesd. parties c'est ledit noble Loys de BARJAC, tant en son nom propre que comme procureur de ladite noble de Salavas et tuteur des enfans de feu Loys de Jaujac par lesquels à promis fère ratifier ce et soubz l'obligé cy après, d'une part et sire Firmin DE CASTILHON de la ville de St-Ambroix et Antoine Vincens dudit lieu de Rivières, ledit VINCENS en son nom propre et aussi led. Firmin de Castilhon comme procureurs des impétrés desnommés et de leurs adherents comme ont dit apparoir de leur puissance notre receue par Mre Michel Bataille et André de la Balma notaire dudit lieu de Saint-Ambroix d'autre, comme ont esté en personne et desd. débats questions présent et defferent esd. déclaré ont transigé convenu et accordé transigent conviennent et accordent comme cy après s'ensuyvent est déclaré savoir et réservé en tout le bon plaisir et voloir de la cour souveraine de parlement. et premièrement sauf et réserve tout le

bon plaisir et voloir de ladite cour souveraine de parlement, comme dessus ont transigé convenu et accordé que doresnavent lesd. impétrés ne pourront ne leur sera loysible culhier. ne tirer lor et palhole dans les terres près vignes près des ribes desd. terres, près, vignes et propriétés pour tans faits sans licence consentement voloir desd. impétrants leurs hoirs et successeurs. item plus ont transigé convenu et accordé

que lesdits impétrés et leurs adhérents et successeurs pourront doresnavants et leur sera permis et loysibles de poincer ceuilhir et tirer de toutes et chacunes les gravières mortes et vives et autres terres hermes et non portans. jusques à deux canes près des ribes des propriétés des impétrants comme est déclaré et ce sans bailher pour ce prouffis ni emoluments ausdits impétrants ni leurs hoirs et successeurs et ce sans congest et licence des impétrants et aux habitants tant seulement item ont convenus et accordé lesd. parties que chacune d'icelle sera tenu payer ses despens fait pour raison dudit procès et poursuite d'iceluy

item que moyennant ce sera paix et fin de ce que dessus lesd. parties laquelle transaction et comme dessus est contenu et déclaré lesdites parties c'est ledit noble Loys de Barjac seigneur de Rohegude d'une part et Firmin de Castilhon, de St-Ambroix et Antoine Vincens du lieu de Rivières es dit noms que dessus ont loué et approuvé et icelui le contenu en icelle ont promis garder fère tenir et accomplir respectivement comme dessus est déclaré soubz l'obligé de tous et chacun leurs biens meubles et immeubles des constituants présent audit Castilhon. procureur susdit et aussi des propres dudit seigneur de Rohegude et Antoine Vincent les ont obligés respectivement aux cours présidiales de magnific et puissant seigneur monsieur le sénéchal de Beaucaire et Nismes, royales dudit Nismes royales d'Uzès et Uzeges et des seigneurs dudit Uzès et toutes autres et ainsi l'ont promis et juré et ont renoncé à tout ce contraire a ce que dessus — fait et passé dans la boutique de vénérable maitre Jehan Toulouse, licencié d'Uzès, présent a ce tesmoins ledit Mre Jehan Toulouse Mre Vergier, du lieu de St-Jean-de-Maruéjols

Thibaud Ventalzac, du lieu de St-Quantin

et moy Mathieu Aunans notaire royal et ce sont lesdit seigneur de Barjac et Firmin Castillon et moy Mathieu Aunans notaire royal natif du présent lieu de Sanilhac soussigné.

M. AUNANS.

Y. Chassin du Guerny

(7) Archives du Gard, 2 E 14/216 f° 146 et suivants.

QUI SONT-ILS

FAIT PAR SYLVIE SECHAUD



**PATRICK
SAINT-MARTIN**

<i>Nom:</i>	<i>Saint-Martin</i>
<i>Prénom:</i>	<i>Patrick</i>
<i>Né le:</i>	<i>15-11-1958</i>
<i>Dans la ville de:</i>	<i>Arthez-de-Béarn</i>
<i>Sous le signe du:</i>	<i>Scorpion</i>
<i>Sa profession:</i>	<i>Agent Total Elf</i>
<i>Son association:</i>	<i>Aquitaine d'orpaillage</i>
<i>Sa place dans l'association:</i>	<i>Président</i>
<i>Son lieu de vacances préféré:</i>	<i>Partout où y a de l'or</i>
<i>Ses lectures:</i>	<i>reportages et livres sur l'or</i>
<i>Sa première qualité:</i>	<i>Je suis sympa</i>
<i>Son principal défaut:</i>	<i>pas assez méchant</i>
<i>Sa couleur:</i>	<i>Vert</i>
<i>Son animal préféré:</i>	<i>le chien, le loup</i>
<i>Son sport favori:</i>	<i>le rugby à la limite</i>

1- Depuis quand fais-tu de l'orpaillage ?

Je cherche de l'or depuis le jour où ma route a croisé un urluberlu nommé Jean-Louis Labarrère, qui a eu la bonne idée de me mettre une batée dans les mains. Ca s'est passé en 1995, juste avant le Championnat du monde de Saint Pardoux auquel j'ai participé.

2- Tu fais partie d'Aquitaine Orpaillage et tu en es le Président, depuis quelle date?

Je fais partie d'Aquitaine Orpaillage depuis 1995. En fait personne ne voulait se présenter à la présidence. Comme je sentais que le club risquait de disparaître, je me suis dévoué pour la bonne cause, tout en sachant qu'il y aurait de bonnes âmes auprès de moi.

3- As-tu des anecdotes à raconter concernant ta vie de chercheur d'or?

On fait beaucoup de rencontres, même une femme qui n'aime pas l'or! (en plus c'est vrai!)

La première sortie que j'avais fait à Cardet, où au bout de trois jours, comme tous les débutants, j'ai perdu mon tube avec tout mon or. Avis à la population! si quelqu'un l'a trouvé, c'est le mien!... Le bouchon était vert!...

4- Que fais-tu de ton or?

Je le laisse dans les tubes. A temps perdu, je le regarde ou je le montre à des amis en leur expliquant que la recherche de l'or existe encore en France. Je le montre également lors d'expositions, dans les foires par exemple.

5- Tu fais des compétitions, que cherches-tu dans celles-ci?

J'en fais le plus possible. Je cherche la confrontation avec les autres et m'en sortir le mieux possible.

Le plus grand plaisir c'est la rencontre avec les copains de l'orpaillage où là, on termine toujours premier!

6- Vois-tu des améliorations à apporter dans les compétitions?

Pas vraiment. Chacun fait comme il peut au niveau de l'organisation et surtout avec ses moyens.

7- As-tu cherché de l'or dans un pays étranger?

Pas encore, mais ça reste un de mes rêves...

8- As-tu des projets particuliers concernant ta passion pour l'or?

Au mois de septembre, je dois avoir un contact avec le Canada où, je vais promener "ma Sioux" en espérant y retourner plus tard avec une pelle et une batée.

9- A ton avis, quelle est la qualité principale que doit avoir un chercheur d'or?

Il faut qu'il soit patient, qu'il ait un grand respect de la nature. Et à cette occasion, je dois dire que l'on trouve encore beaucoup trop de "cratère" non rebouchés, sur le Salat ou autres rivières. Ce ne sont pas toujours des météorites qui sont tombés du ciel !... MAIS.... Avis à ceux qui se reconnaissent!!!

10- Quels conseils pourrais-tu donner à un chercheur d'or qui débute?

Il doit s'entourer de gens qui ont déjà pratiqué et ne pas hésiter d'arrêter une heure avant pour remettre les placers en état.

11- Que penses-tu de la revue "Feuille d'or"?

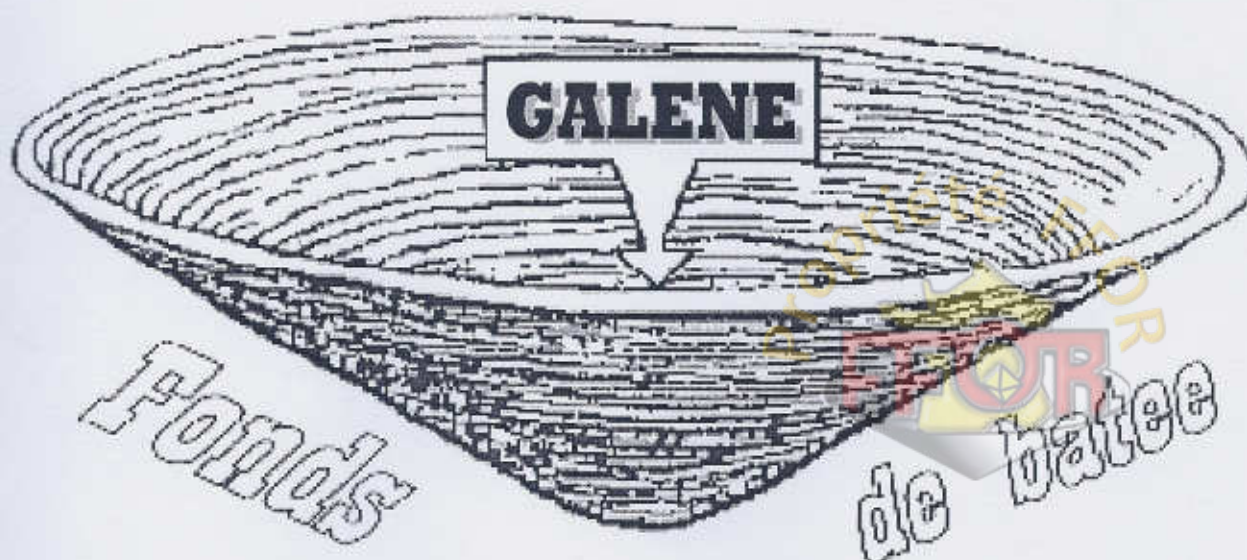
Je trouve qu'elle est bien faite. On y trouve beaucoup d'informations sur les diverses associations. Egalement sur les différentes rencontre organisées au niveau de l'orpaillage ou des Bourses aux minéraux.

12- Pour terminer, comment ressens-tu ce monde des chercheurs d'or?

On trouve parmi le monde des chercheurs d'or, des gens qui viennent d'horizons différents mais qui ont tous envie de penser à la même chose: l'or. Chacun laisse ses problèmes à côté et personne n'a la prétention d'écraser les autres. Cela crée une très bonne ambiance partout où l'on passe.

Sur cette note optimiste, je te remercie Patrick, d'avoir répondu à mes questions, et te souhaite une bonne saison de recherche d'or.

*Fillinges, le 18 février 2001
Sylvie Séchaud*



Etymologie : Pline décrit le minerai de plomb sous le nom de galena **Groupe** : Sulfure

Minéraux semblables : stibine en blocs massifs, altaïte, clausthalite, boumonite

Différences : Avec stibine et boumonite, densité plus élevée, clivage parfait, forme des cristaux ; avec altaïte et clausthalite, densité plus faible et réactions chimiques.

Dureté : 2.5 (fragile) **Densité** : 7.2 à 7.6 **Clivage** : cubique parfait "en escalier"

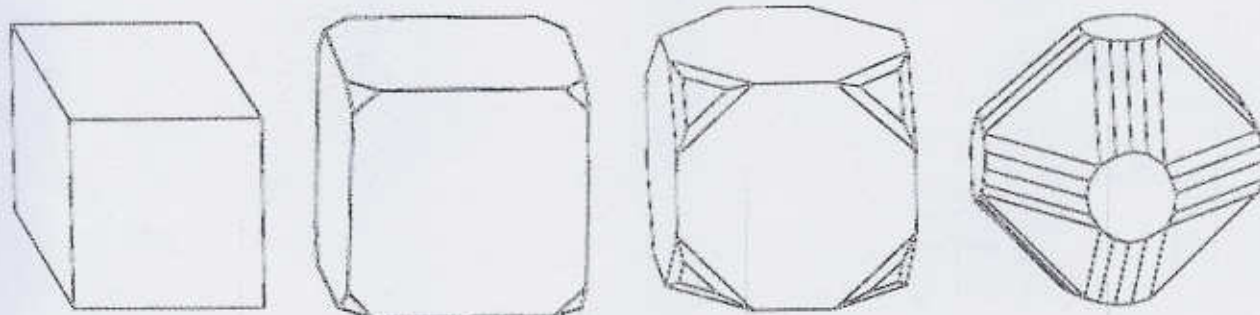
Trace : gris-noir, éclat bleuâtre **Eclat** : minerai opaque avec un éclat métallique, très fort sur les plans de clivage

Couleur : Gris de plomb clair ou foncé avec une nuance bleuâtre sur la cassure fraîche

Formation : Dans les filons hydrothermaux, lorsque des fluides à haute température se frayent un passage vers des niveaux supérieurs dans la croûte terrestre, souvent associé à d'autres minéraux.

Morphologie : Cristaux, agrégats grenus, grossiers ou compacts, squelettiques ou en stalactites. S'accole parfois avec la sphalérite (blende) ou forme des pseudomorphoses de pyromorphite. La surface des cristaux est souvent ébréchée, parfois recouverte d'une couche de quartz et de calcite ou comme recouverte de cristaux denses de chalcopryrite.

Système cristallin : cubique



Forme de cristaux : Hexaèdres, octaèdres et leurs mutuelles combinaisons, rarement des tablettes et des macles.

Manipulation : Nettoyer à l'eau, pour un nettoyage mécanique, veiller au clivage, les revêtements de calcite peuvent être éliminés dans l'acide acétique.

Utilisation : Principal minerai de Pb ; le pourcentage élevé d'Ag fait aussi de la galène l'un des minerais d'argent les plus importants.

Propriété chimique : Fond très facilement sur le charbon de bois en produisant des vapeurs sulfureuses (odeur "d'œuf pourri" du sulfure d'hydrogène) et de petites boulettes malléables ; soluble dans HNO_3 et HCL .

Composition chimique : Pb 86.6 %, S 13.40 %, inclusions d'Ag, Sb, Bi, Se, Fe, Zn, Au

Genèse : Hydrothermale, rarement secondaire, sédimentaire et métasomatique de contact

Paragenèse : Sphalérite, calcite, barytine, fluorite, pyrite, quartz

Gisement : En France les cristaux sont relativement rares et de petite taille (de 5 mm à 4.5 cm). On la trouve souvent associée à la blende (sphalérite), la chalcopirite et la pyrite. Les minéraux de gangue les plus courants sont la baryte et le quartz, parfois la fluorine. Dans le Dauphiné on rencontre des petits cristaux octaédriques à troncatures cubiques. Des cristaux de formes complexes et aplatis se trouvent en Lozère.

Abondant ; en Allemagne, en Tchéquie on trouve sur le gisement de Stribro de grands cristaux hexaédriques atteignant 12 cm et sur le gisement de Banska Stiavnica de belles et longues druses, en Yougoslavie, en Espagne et autres pays européens.

De grands cristaux de galène ont été trouvés en Grande Bretagne dans l'île de Man (ils atteignent jusqu'à 25 cm) et l'on connaît de nombreux gisements en Russie, en Birmanie, en Tasmanie et en Zambie.

Ci-après vous trouverez la définition du dictionnaire pour certains termes spécifiques.

Agrégat : (du latin aggregare réunir) association de plusieurs minéraux de petite taille. Les roches sont souvent des agrégats de cristaux de minéraux variés ou d'un seul minéral.

Clivage : rupture d'un minéral selon des plans cristallographiques précis. Le clivage est en général causé par un choc ou une pression. Certains minéraux se fendent en un seul plan ; d'autres en plusieurs. Dans le cas de minéraux géminés polysynthétiques, la rupture se fait le long de plans parallèles. On parle alors d'un clivage central appelé pseudo clivage.

Densité : rapport entre la masse volumique d'une substance et la masse volumique de l'eau à 4°C (voir Masse volumique).

Druse : ensemble de cristaux disposés de manière plus ou moins parallèle sur un soubassement commun.

Éclat : phénomène lumineux dû à la perception des rayons de lumière réfléchi à la surface d'une gemme. L'éclat est défini par référence à des corps choisis par convention. On parle d'éclat métallique, vitreux, adamantin, etc. Les substances les plus éclatantes sont les métaux.

Gangue : roche de faible valeur économique qui contient des métaux ou des minéraux exploitables.

Macé : décroissement conjugué de deux ou plusieurs cristaux d'une même espèce selon des lois précises d'orientation cristallographique. Les différents individus (cristaux) qui composent le corps macé peuvent entrer en contact par surfaces planes (macé par contact) ou par surfaces brisées (macé de pénétration). Lorsque des individus lamellaires se joignent, on parle de contact semi-synthétique.

Métasomatique : processus de modification des minéraux par remplacement des atomes constitutifs par les fluides circulants.

Bibliographie

- La prospection minière à la bâtée dans le massif Armoricaire - J. GUIGUES ET P. DEVISMES - Editions BRGM
Encyclopédie des Minéraux - J. Kounmsky - Edition Grund / Atlas des Roches et Minéraux - R Hochleitner - Edition F Nathan
La grande Encyclopédie des Minéraux - R Dud'a et L Rejl - Edition Grund
Les Minéraux - O Medenbach, C Sussieck-Fornfeld - Edition France Loisir

Le dossier "Fonds de bâtée" du prochain numéro sera consacré à la Molybdénite

Si vous avez des demandes spécifiques concernant les minéraux alluvionnaires, veuillez contacter :

Franck LALANDE - ORBIS - 12 Rue Auguste Grange 25870 MONCEY ou

A+ sur Internet -> E-mail : ORBIS@wanadoo.fr

Rappel toutes informations ou documentations relatives aux minéraux alluvionnaires sont les bienvenues - merci

Un petit coin de poésie

« J'ai passé l'ignorance au fin tamis du temps

Tout comme l'orpailleur

Passé la rivière

C'est le même geste patient

Qui cherche et qui espère

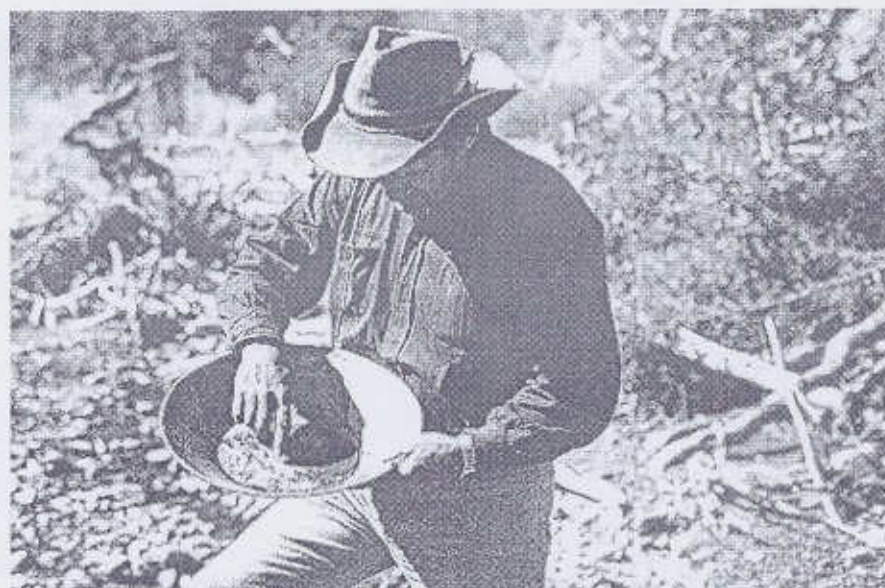
Que tout au fond de la douleur

Tout comme au fond de la rivière

Brille la fine poussière

Qui fait battre le cœur »

Poète inconnu



(Photo et poème provenant de P. Mandrick)



COMPTE RENDU D'ACTIVITES

De l'Association **ORVAL** pour la saison 2000 qui a commencé en

- AVRIL avec orpaillage sous la pluie quelques courageux étaient là sur les bords de la Vienne.
- MAI : nous étions sur la Gartempe, au lieu dit « Les portes d'enfer » beau temps et paillettes de belle taille.
- JUIN : Animation de la bourse aux minéraux à Sainte Marie aux Mines pour F.F.O.R.
- JUILLET : Orpaillage sur le Salat et championnats de France, ensuite coup de main à notre ami Stéphane à Donzère, tenue du stand F.F.O.R. à ces deux manifestations, encore en Juillet, animation pour le « Centre de Loisirs Enfance Jeunesse » de la région de Blois 41, un camp au bord de la Vienne durant 5 jours ou 15 enfants et leurs moniteurs avaient décidé de jouer à la ruée vers l'or.
- AOÛT : Animation un jour par semaine d'un village de vacances en Charente, une bonne expérience. Nous avons aussi la tâche d'organiser la sortie fédérale annuelle en Bretagne. Le camp de base était situé à CLEGUEREC à côté de PONTIVY, 25 chercheurs d'or s'y sont retrouvés représentant trois associations : FRANCILOR, ORBIS, ORVAL ainsi que la famille BONNAIRE. Ambiance formidable.
- SEPTEMBRE : Une dernière sortie orpaillage au bord de la Vienne : Bon succès.
- OCTOBRE : Déplacement du côté de Pongibaud, un peu loin de chez nous, avons bien trouvé quartz rubannés, améthystes et champignons.
- NOVEMBRE : Organisation et tenue stand F.F.O.R. à « EUROMINERAL » Pas mal de travail mais bon coup de main de l'équipe ORVAL. Bon succès de cette manifestation.
- DECEMBRE : Tenue de notre assemblée générale avec pour l'occasion une petite exposition de nos découvertes, ouverte au public et retrouvailles des jeunes que nous avons initiés au mois de Juillet : une bonne journée ! Lors de la réunion, pas de changement, ont été réélus : Président, Champigny J.L. Secrétaire, Lacroix P. Trésorière, Champigny A. Bonne année à toutes les associations.



* FRANCILOR *



Association des chercheurs d'or d'Ile de France

Rapport moral 2000

L'article VI de nos statuts impose au Président la lecture du rapport moral en Assemblée Générale. C'est avec plaisir que je m'y sou mets. L'année 2000 a été très bonne pour FRANCILOR. Le nombre d'adhérents actifs a été de 28. La feuille de liaison mensuelle a toujours été publiée grâce aux bons soins de JL. Pichon. Deux sorties orpillage ont été organisées : l'une en Normandie en mai, l'autre en Ardèche en août. Deux représentations dans des expositions de minéralogie ont été menées : l'une à Clamart le 12 mars, l'autre à Euro-Minéral en novembre. Enfin deux réunions de l'association ont été accueillies l'une chez Henri Brillant et l'autre chez Georges Hubert pour nous montrer leur trésor. Qu'ils en soient remerciés, ce fut très sympathique ! La participation des adhérents aux différents championnats a été très active. Il faut citer : le championnat de France avec, en catégorie vétéran, le succès de Jean Lebrun comme vice champion ; le championnat d'Europe avec Olivier et Liliane Piva récompensés chacun d'une seconde place ; le championnat du monde avec la participation active de H. Brillant ; Bravo à tous. Dans un esprit associatif actif, FRANCILOR a participé à la sortie nationale organisée par la FFOR en Bretagne et JL Pichon a représenté FRANCILOR à l'AG et au conseil d'Administration FFOR. JL. Pichon a également pris en charge le bulletin d'information de la FFOR, faute de volontaires dans les autres associations régionales. Un rapport moral se doit d'être exhaustif : l'association a perdu un de ses plus fidèles adhérents Paul Duchier en juin dernier. Il avait représenté FRANCILOR dans tous les championnats de la planète. Que sa nouvelle planète lui offre quelques coins d'orpillage !.....Enfin la réunion traditionnelle d'initiation à l'orpillage organisée par la mairie de Bures en mai n'a pu avoir lieu. C'est dommage car c'est toujours un moment agréable où tous les adhérents se retrouvent ensemble pour une journée. L'an passé, j'avais proposé de mettre fin à mes activités de Président que j'assume depuis 5 ans ce qui avait conduit à la création d'un vice-président au bureau en vue de faciliter la transition. Je remercie les membres du bureau et tous les adhérents qui m'ont accordé leur confiance.

Bonne année et longue vie à FRANCILOR !

A Paris le 10 janvier 2001

Gérard Coussot
Président

Association régie par la loi 1901, affiliée à la Fédération Française d'Orpillage

Siège social : FRANCILOR, Mairie de Bures 91440 BURES sur YVETTE

Toute correspondance à adresser au secrétariat : M PICHON, 6 Sente de la Cauchoiserie 78580 MAULE

Renseignements par téléphone : (1) 43 78 97 14 ou (1) 30 90 94 63

fran10

ASSOCIATION DES CHERCHEURS D'OR & MINÉREAUX ALLUVIONNAIRES.

C.O.M.A.



L'Association C.O.M.A. a été créée en 1999 par Messieurs BUNAS, CONGRAS, PICHON.

Elle compte actuellement 27 adhérents venus de toute la France.

12 de Franche Comté
4 de PARIS
3 du Loir et Cher
5 du Sud Est
3 du Sud Oeust

Cet éclatement géographique s'explique par la volonté des fondateurs de n'accepter que des membres unis par un objectif commun : L'Orpillage exclusivement de loisir, considéré comme un moyen privilégié de convivialité : Pas de secret, de chasses gardées, d'esprit de compétition ou de quête d'Or, mais le désir de se rencontrer, de rire ensemble, de partager une passion commune et de la faire partager à ceux qui le demandent.

Il est quasi impossible d'organiser des rencontres régulières, mais les adhérents essayeront de se réunir nombreux lors de trois grand rendez-vous 2001.

Le Championnat de France bien sûr.
Le mois d'Août sur le Solat (09)
Le Trophée C.O.M.A. des 14 & 15 Juillet
à SANCEY LE LONG 250430

Activités réalisées en 2000 :

~ Participation active à la "Ruée vers l'or" manifestation organisée par les transports en commun de Besançon. Sur une journée, une dizaine de groupe (des jeunes de chaque quartier de Besançon) ont fait avec un âne par groupe une grande randonnée sorte de jeux de piste ou rallyes avec des étapes, des énigmes, des épreuves pour gagner à chaque fois la panoplie du parfait orpailleur + du sable ensemené de paillettes d'or. Une des épreuves finales se fût l'orpillage en rivière avec le sable accumulé tout au long de la journée.



~ Participation à la fête d'un quartier de Besançon (Planoise)

~ Initiation à l'orpillage dans le cadre de la Foire Comtoise de Besançon sur le stand du Conseil Général

~ Initiation à l'orpillage et les métier de l'or à l'initiative et dans les locaux du bijoutier/joaillier MATY.

Activités prévues en 2001 :

~ Deuxième édition de la "Ruée vers l'or" organisée toujours par la CTB (Compagnie de transport bisontin) mais cette fois sur 2 jours.

~ Participation en juin à la fête d'un quartier de Besançon (Planoise)

~ Conférence / Débat au Rotary Club de Besançon sur le thème de l'orpillage

~ Echange d'initiation entre ORBIS et un club de 4 x 4 dans les Vosges

+ la majorité des sorties de prospection entre adhérents se décident au dernier moment.

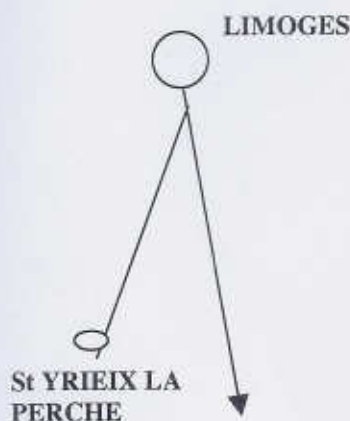
ST YRIEIX 2001

2, 3 et 4 Juin 2001



**TROPHÉE SUR LE PLAN D'EAU D'ARFEUILLE
A SAINT YRIEIX LA PERCHE**

SUR LE SITE DU CHAMPIONNAT D'EUROPE 2002



PROGRAMME

Samedi 2 juin : 14 H Sortie minéralogique et orpaillage libre sur un site près de St Yrieix. Initiation à la pratique du canoé et du kayak sur le plan d'eau, Repas des orpailleurs (à base de grillades limousines) à 20 H 30.

Dimanche 3 juin : Compétition de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Course à la pépite « compétiteurs », épreuve spéciale Yukon enfants-juniors et adultes (parcours sur le plan d'eau en canoë + orpaillage, 13 équipages de 2 maxi* par épreuve), épreuve par équipe open, Repas des orpailleurs (à base de grillades limousines) à 20 H 30.

*les règlements de sécurité nous contraignent à demander à chaque participant à cette épreuve de se munir une attestation de 25 m natation fournie par un MNS

Lundi 4 juin : Finales de 9 H à 12 H. Remise des prix à 14 H, fin prévue vers 15h00.

En dehors du simple fait de vous faire passer un bon week-end, le but de ce trophée est de faire une mini répétition pour une partie de l'équipe d'organisation du championnat d'Europe 2002 (en particulier pour les bénévoles qui ne sont pas familiarisés avec les compétitions d'orpaillage) et de sensibiliser la population de St Yrieix et des environs à cet événement.

TROPHEE ORPAILLAGE 2001

Bulletin d'inscription à retourner avec votre règlement à l'ordre de EUR'OR

Merci de nous retourner ce bulletin

AVANT LE 11 MAI 2001

par courrier à Nelly FOURNEAUX, 52 Rue de Beaupuy - 87100 LIMOGES - France

ou e-mail : Nelly.FOURNEAUX@wanadoo.fr

(1 bulletin par personne)

X.....

NOM : PRÉNOM :

AGE : SEXE : ASSOCIATION :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

CATEGORIE

RESTAURATION

Homme Banquet des orpailleurs samedi soir oui non

Femme Banquet des orpailleurs dimanche soir oui non

Enfants de

moins de 16 ans

Débutant homme

Débutant femme

Épreuve spéciale Yukon (attention, il est nécessaire pour cette épreuve d'être muni d'une attestation 25 m natation établie par un maître nageur sauteur)

HEBERGEMENT (camping sur site)

Tarif/préférentiel, contacter Mr. Fremont, Mairie de St. Yrieix, 05-55-08-88-88, le samedi matin

X.....

CATEGORIES ET TARIFS

CATEGORIES et REPAS	TARIFS
HOMME	70 frs ou 10,68 euros
FEMME	70 frs ou 10,68 euros
ENFANT -16 ans	50 frs ou 7,62 euros
DEBUTANT	70 frs ou 10,68 euros
EQUIPE OPEN ,(inscription sur place)	20 frs par équipier ou 3,05 euros
Épreuve spéciale YUKON (équipe de deux)	80 frs l'équipage, 12,20 euros
Repas du samedi ou dimanche soir	80 frs ou 12,20 euros (vin non compris)

7TH SWISS GOLDPANNING CHAMPIONSHIPS

Brig (Ct. Valais)
23 / 24 June 2001

Programme (draft)

Friday, 22 June 2001

- 17.00-19.00h Registration (Stockalperhof)
- 19.00h Opening in the Stockalperhof
- 20.00-23.00h Gold-gardenparty (Sebastiansplatz) followed by goldpanner bar in the Stockalperhof until 01.00h

Saturday, 23 June 2001

- 07.30-08.30h Registration
- 09.30h Elimination heats Men
- 13.00h Elimination heats Ladies
- 15.00h Semi final Veterans (Men/ladies mixed)
- 16.00h Team competition
- ca. 20.00h Evening celebration

Sunday, 24 June 2001

- 08.00h Quarter final Men
- 09.00h Semi final Ladies
- 10.00h Semi final Men
- 11.00h Elimination heats Youth (mixed)
- 11.30h Elimination heats Beginners (mixed)
- 12.00 bis 13.00h Lunch break
- 13.00h Final Youth
- 13.30h Final Beginners
- 14.00h Final Veterans (mixed)
- 14.30h Final Teams
- 15.00h Final Ladies
- 15.30h Final Men
- ca 16.30h Awards/Closing ceremony

Do not forget to book our side programm-activities:

- > Visit of the goldmines of Zwischbergen-Gondo (guided bus transfer) on Friday and Saturday: sfr. 30.-
- > Goldpanning in the Saltina-river
- > Visit the Stockalper castle
- > Lunch on Sunday: sfr. 18.-

Registration

Please mail the attached form or register online by Internet www.goldwaschen.ch/egold_sm01.htm or by fax xx41 41 970 05 10

Categories available:	starting fee
Men Professional, Ladies Professional	each sfr. 30.-
Beginners (Men/ladies mixed), Veterans (60 years and up, mixed)	
Youth (up to 16 years, mixed)	Fr. 15.-

Only one category per person. Exception: Veterans are entitled to register in the Men/Ladies Professional category additionally by paying a supplemental charge of sfr. 10.-

We are grateful for advanced wire transfer of the starting fees and the fees for side programme-activities to our Post account no. 30-516132-1 (7. SM im Goldwaschen, CH-3900 Brig).

Team competition: Teams consist of 5 persons (either 2 ladies and 3 men or 3 ladies and 2 men) independent of nationality. The starting fee is sfr. 30.- per team. Registration on site only please.

Registration deadline is June 1st, 2001

Late registration for competition is possible for an additional charge of sfr. 10.- until Saturday, 23.6./08.30h (no late registration for the side-programme "goldmines of Gondo Zwischbergen")

Registration office on the competition site:

Please show up to confirm your registration and get your starting set (pin, free evening-ticket).

Opening hours:

Friday, 22.6.01 between 17.00 and 19.00h and Saturday, 23.6.01 07.30h to 08.30h

Insurance is the responsibility of the participant. The organizers decline any liability.

Brig in the Upper Valais - were Goldpanners meet in 2001

Brig in the Canton Valais is near the historical goldmines of Gondo. You can easily reach Biella in Northern Italy within several hours to attend the European Goldpanning Championships in the following week.



Informationen and online-registration by Internet:
Web: http://www.goldwaschen.ch/egold_sm01.htm
E-Mail: sgv@goldwaschen.ch

Organization:

Swiss Goldprospectors' Association
Friends of Goldpanning in Upper Valais

Registration for the 7th Swiss Goldpanning Championship of June 23rd/24th 2001

Registration deadline: 1st June 2001 (Late registration on site for supplemental charge of sf. 10.-)

Family name	First name	Adress	City/zip	Country	Categories: <input type="checkbox"/> Men Prof. <input type="checkbox"/> Ladies Prof. <input type="checkbox"/> Youth till 16 <input type="checkbox"/> Beginners <input type="checkbox"/> Veterans (60y)	date of birth
.....
Family name	First name	Adress	City/zip	Country	Categories: <input type="checkbox"/> Men Prof. <input type="checkbox"/> Ladies Prof. <input type="checkbox"/> Youth till 16 <input type="checkbox"/> Beginners <input type="checkbox"/> Veterans (60y)	date of birth
.....

Please indicate:

We arrive the: <input type="checkbox"/> 22nd June (morning) <input type="checkbox"/> 22nd June (afternoon) <input type="checkbox"/> 23rd June (morning)	Accommodation Camping Nbr. persons / Nbr. nights in tent: ____ / ____ in camper: ____ / ____	Side programme Zwischbergen-Gondo Nbr. persons Friday: ____ Nbr. persons Saturday: ____	Lunch on sunday Number of persons: ____
---	--	--	---



Bitte frankieren

Victor Jans
Veilchenstr. 15a
CH-6010 Kriens

13^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE des CHERCHEURS D'OR

Compétition OPEN

7 – 8 Juillet 2001

DONZERE (Drôme)



Pour tous renseignements, écrire à :

A.P.O.R. – RABUSSEAU Stéphane
3, Avenue Félix Chalamel
07700 BOURG SAINT ANDEOL
Tel : 04 75 54 59 69 ou 04 75 54 75 69

CHAMPIONNAT D'EUROPE 2001 BIELLA

Quelques informations sur le Championnat d'EUROPE 2001 qui se tiendra à Biella en Italie du 25 Juin au 1^{er} Juillet.

Ces infos ont été récupérées sur le site Internet consacré à ces championnats, à ma connaissance nous n'avons pas encore reçu de bulletins d'inscription et ils ne sont pas disponibles sur Internet au moment où j'écris :

Adresse du site : <http://digilander.iol.it/abcdoro/index.html>

La localisation :



Le programme :

Du Lundi 25 Juin au Mercredi 27 Juin

- Rendez-vous au village de l'or de Victimula
- Orpillage libre sur l'Elvo
- Excursion à la mine d'or de La Bessa
- Soirée au centre d'accueil des visiteurs de La Bessa

Le mercredi 27 au Palais Régional du Piedmont à Biella :
Symposium sur l'or « l'or et les mystères de La Bessa »

Le Jeudi 28 Juin :

- Rendez-vous des concurrents à la « Gold Arena »
- Orpillage libre sur l'Elvo
- Cérémonie d'inauguration de l'éco-musée de l'or et de La Bessa au village de Vermogno
- Défilé des Nations, arrivée de la flamme et cérémonie d'ouverture à la « Gold Arena »
- Concert de musique traditionnelle

Le vendredi 29 Juin

- Séries de qualification

Hébergement :

HOTELS, GITES et Autres :

A.T.L. TOURIST LOCAL AGENCY
Via Lamarmora 13900 BIELLA BI Italy
Tel/Fax 0039 015 351.128
Email : atl@biella.alpcom.it

- Equipes Open
- Triathlon des orpailleurs (épreuve originale)
- Course à la pépite en soirée
- Soirée des chercheurs d'or au centre d'accueil de La Bessa

Samedi 30 Juin

- Quart de finale Professionnels
- Demi-finales professionnels
- épreuve en couple (non officielle)
- Soirée des chercheurs d'or au centre d'accueil de La Bessa et bal en plein air

Dimanche 1^{er} Juillet :

- Equipes nationales
- Finales toutes catégories
- compétition VIP
- Cérémonie de remise des prix
- Soirée des chercheurs d'or au centre d'accueil de La Bessa

CAMPINGS :

Camping Della Serra *** (5 km de Victimula)
4, Via Burolo, 13884 TORRAZZO BI Italy

Campeggio "La Madonnina" *** (5km)
40, via per Zubierna, 13884 SALA B.SE BI Italy

1^{er} Trophée de la BEAUME
Organisé par l'Association C.O.M.A.
Le 14 Juillet 2001 à SANCEY LE LONG 25 430



Lieu : En face du Restaurant LA BEAUME, à côté du Camping de la BEAUME à SANCEY LE LONG : tél : 03.81.86.80.40.

Restaurant sur place, Hôtels et Camping à proximité.

3 Catégories :	Enfants jusqu'à 10 ans	30F
	Débutants de 11ans à 101 ans	60F
	Autres Femmes et Hommes	60F
	Epreuve Spéciale (GILIAT et la PAILLESTTE FEROCÉ)	10F

Chaque finale sera récompensée par Pépites, Batées et de nombreux lots.
 1 Diplôme sera délivré à chaque participants

PROGRAMME :

Samedi 14 Juillet 2001	Qualification :	3 passages pour tous les concurrents.
Dimanche 15 Juillet 2001.		Fin des qualifications, plus finales.



BULLETIN D'INSCRIPTION A RENVOYER :
A C.O.M.A.
La Corelle FAVRAS 41 120 FEINGS (1 par personne)

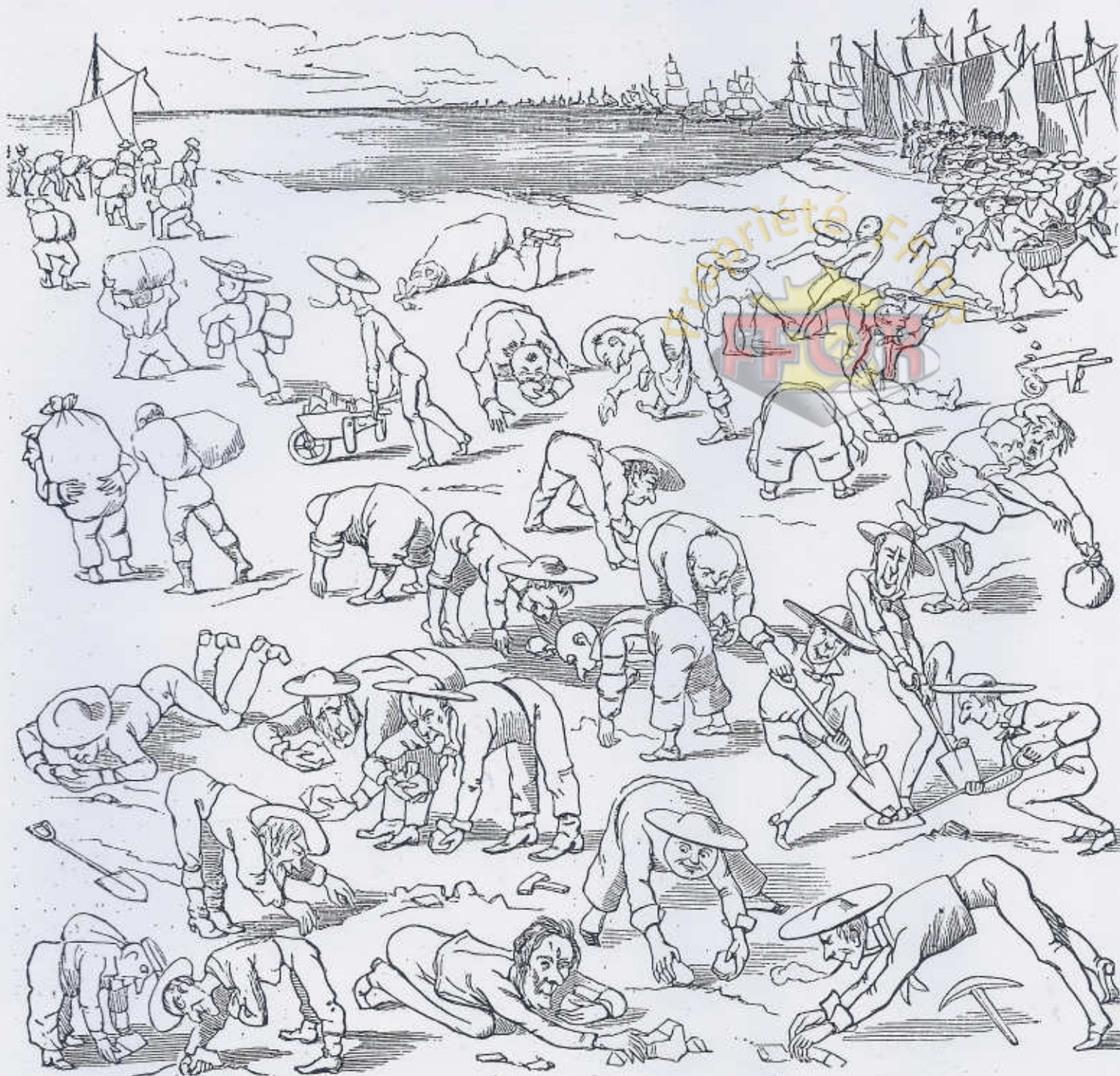
NOM

Prénom

Age

Téléphone

COMPETITION - H/F Débutants Enfants



Vue générale de la Californie, d'après le dessin d'une Société en commandite pour l'exploitation des mines d'or (traduit du *Punch*).

TROPHEE INFO

ORVAL Organisera son premier trophée les **18 - 19 AOUT 2001**

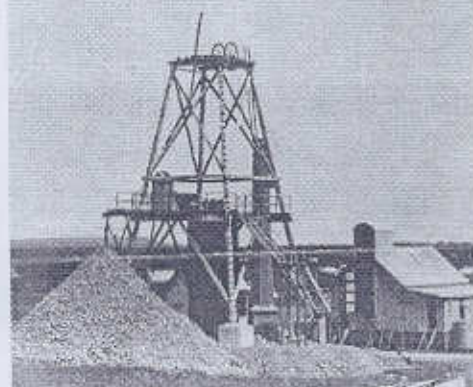
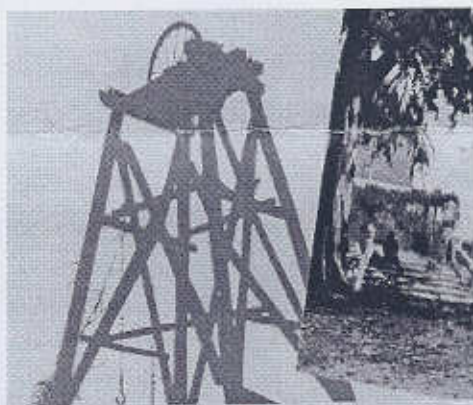
à MANOT 16500 sur un coteau dominant la magnifique vallée de la Vienne à 9 km de CONFOLENS. Sur place aire naturelle de camping, sanitaire, douche, branchement électrique, pas de réservation à l'avance pour le camping.

Aux environs : Les ruines Gallo-Romaines de Chassenon. Le site de la météorite de Rochechouart. Confolens citée médiévale et du Festival mondial de folklore qui aura lieu du 12 au 19 Aout, sans oublier l'orpaillage sur place et dans la région.

Plus amples renseignements avec la *Feuille d'or* de Juin et auprès des Présidents d'associations.

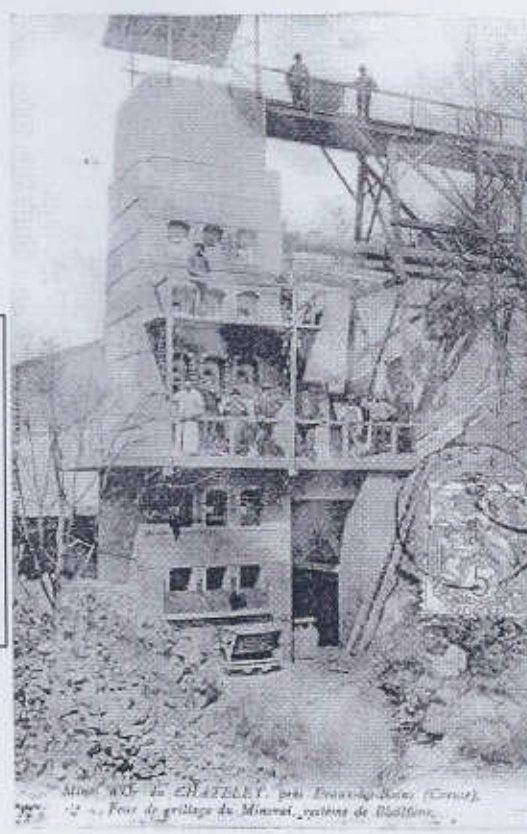
MINES D'OR (Classement de la production mondiale en 2000)

Classement	mine	pays	propriétaire	production (TONNES)
1	GRASBERG	INDONESIE	FREEPORT	93,7
2	MURUNTAU	UZBEKISTAN	NAVOI MINING	56,3
3	YANACOCOA	PEROU	NEWMONT	51,8
4	DRIEFONTEIN	AF DU SUD	GOLD FIELDS	44,1
5	CARLIN	USA	NEWMONT	42,9
6	CORTEZ	USA	PLACER DOME	41,6
7	BETZE POST	USA	BARRICK GOLD	30,6
8	GREAT NOLIGWA	AF DU SUD	ANGLO GOLD	31,3
9	MEIKLE	USA	BARRICK GOLD	30,6
10	TWIN CREEKS	USA	NEWMONT	29,3
11	PIERINA	PEROU	BARRICK GOLD	26,2
12	RANDFONTEIN	AF DU SUD	HARMONY	26,2
13	KLOOF	AF DU SUD	GOLD FIELDS	26,1
14	PORGERA	PAPOUASIE	PLACER DOME	23,6
15	OBUASI	GHANA	ASHANTI GF	23,3
16	ALUMBRERA	ARGENTINE	MIM/RIO TINTO	22,6
17	KCGM	AUSTRALIE	HOMESTAKE/NORMANDY	22,5
18	TAU TONA	AF DU SUD	ANGLO GOLD	20,0
19	LIHIR	PAPOUASIE	LIHIR GOLD	19,6
20	KUMTOR	KYRGYSTAN	CAMECO	19,1
(pour information)		France	MINES DU BOURNEI X	1,42



A gauche, en Australie à l'heure actuelle.

A droite, la mine du Chatelet au debut du siecle. (Collection P.Mandrick)



***** **BLOC BOURSES** *****

Calendrier non exhaustif des bourses aux minéraux recensées à la date de parution

❖ Mars 2001

- 10 / 11 - Grigny (69) au centre E. Brenot - Exposition et conférence sur l'eau -
- 10 / 11 - Wittelsheim (68) au pied d'un chevalement de puits stocamine.
- 16 / 17 et 18 - Paris (75) au Sofitel Paris, forum Rive-Gauche, 17 Bld Saint Jacques 75014
- 17 / 18 - Val d'Auron/Bourges (18) au collège Jean Renoir, rue des Fileuses - Val d'Auron.
- 24 / 25 - Moulins (03) à la salle des Fêtes, place du Maréchal de Lattre de Tassigny.
- 24 / 25 - Cesson-Sévigné/Rennes (35) à la salle Carré-Sévigné, 1 boulevard de Dezerseul
- 31 / 1er Avril - Nancy (54) à la salle des Fêtes de Nancy-Gentilly, rue du Rhin

❖ Avril 2001

- 7 - Bourg les Valence (26) à la salle des Sapins, quartier Les Chabaneriers
- 7 / 8 - Rosenau (68) à la salle des Fêtes de l'Escale, route du rhin.
- 7 / 8 - Mandelieu-la-Napoules (06) au palais des Congrès Europa de Mandelieu La Napoule.
- 21 / 22 - Pau (64) à la Foire exposition, hall Aspe
- 21 / 22 - Bogny sur Meuse (08) au Cosec
- 28 / 29 - La Chaux-de-Fonds (Suisse) à la salle de Palyexpo, 149, rue des Crêtêts
- 28 / 29 - Domérat/Montluçon (03) au centre Albert Poncet
- 28 / 29 - Saint Just en Chaussée (60) au centre Socio-éducatif, rue de Beauvais.

❖ Mai 2001

- 5 / 6 - Limoges (87) à la salle Blanqui de l'Hotel de ville.
- 5 / 6 - Anvers (Belgique) à la Handelsbeurs près du Meir.
- 12 / 13 - Thouars (79) au centre culturel Jacques Prévert
- 19 / 20 - Montceau les Mines (71) au centre d'animation et de rencontre, quai Jules Chagot.
- 19 / 20 - Blagnac (31) à la salle polyvalente du chemin des Ramiers.

❖ Juin 2001

- 2 / 3 - Issoire (63) à la Halle aux Grains, centre ville.
- 9 / 10 - Saint Nazaire (44) à la salle Jacques Brel, quartier du Port.
- 21 / 22 / 23 et 24 - Sainte Marie aux Mines (68) dans la ville

****BLOC COMPETITIONS****

CHAMPIONNATS DU MONDE D'ORPAILLAGE

2001. :

Du 22 au 28 octobre : Maryborough/ Victoria en Australie.

Infos par e-mail : freddo@iaa.com.au

site WEB : www.visitvictoria.com

2002. :

Du 26 août au 1^{er} septembre : Hamatonbetsu au Japon.

2003. :

Du 12 au 18 août : Willisau en Suisse.

2004. :

En Slovaquie

CHAMPIONNATS D'EUROPE D'ORPAILLAGE

2001. :

Du 25 juin au 1^{er} juillet vers Biella, (Vermogo/Zubiena) en Italie

Infos par e-mail : euro2001.abcdoro@libero.it

site web : www.digilander.iol.it/abcdoro

2002. :

St Yriex, France

CHAMPIONNATS NATIONAUX 2001

Championnat de Pologne 26 et 27 mai, Zlotoryja

Championnat de Suisse 23 et 24 juin, Brig (canton Valais)

Championnat du Canada 01 juillet, Dawson City, Yukon

Championnat de France, (prévision Donzère (26) les 7 et 8 juillet).

Championnat d'Autriche, 7 et 8 juillet à Rauris

Championnat de Suède 14 et 15 juillet à Koppaberg

Championnat de Tchéquie et Slovaquie, 24 au 26 juillet à Zlaté Hory (Tch)

Championnat de Finlande, 3 au 5 août à Tankavaara

Championnat de Belgique, 25 et 26 août à Faymonville, Waimes

AUTRES COMPÉTITIONS EN FRANCE

Saint Yriex la Perche (87) , 2 au 4 juin

Oralp4 : du 28 avril au 1^{er} mai (Rhon'or) Alby su Cheran (74)

C.O.M.A. : Trophée à Sancey le long (25) le 14 et 15 juillet

ORVAL : Trophée à Manot (16) les 18 et 19 août

***** PETITES ANNONCES *****

A vendre : paillettes d'or des Alpes : grosses 100f le gramme
Moyennes et fines 80f le gramme à partir de 5 grammes
S'adresser à Pierre Mandrick, le petit Dunière 07360 DUNIERE SUR EYRIEUX
Il possède aussi dans sa collection de livres, liste en partie déjà diffusée dans les numéros précédents, des doubles qu'il vend. Lui demander.

A propos des « Feuilles d'or n°12 », une erreur de propriétaire s'est glissée dans l'affectation d'un plan dans le sommaire des sommaires. L'origine du plan de la suceuse manuelle (type pompe d'Andersen) présentée dans le numéro 3 était de JL. Champigny et non pas Jean Marie Congras comme indiqué. Comme disent certains 'Rendons à César ce qui lui appartient'.

Je suis à la recherche d'une copie d'enregistrement de l'émission sur les mines d'or du Klondike, diffusée le 11 novembre 2000 à 20H30 sur la 5 ème / ARTE.
Claire Raynaud, à communiquer à Franck Lalande 12, rue A. Grange 25870 MONCEY

Un bonjour sympathique à tous les orpailleurs, d'Henri Brillant (Francilor) qui est actuellement en Australie pour visiter le terrain des prochains championnats du monde d'octobre.
Il faut absolument qu'il y ait des français à ce championnat, dit-il, j'ai déblayé le terrain, nous irons au + agréable. Sachant que le championnat est à 4000 km au sud, c'est une succession de mines or- cuivre- nickel -charbon et sans parler des + petites : saphirs émeraudes, opales, aigues marines et topaze. Prévoir un mois...

A vendre séries de 10 cartes postales, exemples ci dessous : 25f la série (+5f de port)
Vente par correspondance chez Michel Cecchini, 15, rue Julian Grimau, 95190 Goussainville



Les petites annonces sont ouvertes à tous.
Elles ne doivent comporter que quelques lignes.
(Ventes d'objets ou de pépites autorisées).
La diffusion dans la revue est gratuite pour tous les adhérents à la F.F.OR..
Il est demandé 50FF (6.62€) pour les autres (chèques à l'ordre de la F.F.OR.).

INFO - FFOR

Le 24 Mars 2001 se tiendra à LASCHAMP au pied du Puy de Dôme, lieu habituel, l'assemblée générale de la F F O R.

Il est rappelé que hormis les délégués, tous les membres des associations à jour de leurs cotisations peuvent également assister à cette réunion avec voix consultatives.

Le 25 aura lieu une reunion du Conseil d'Administration.

Bilan moral « FEUILLES D'OR »

Beaucoup d'encouragements me sont parvenu en même temps que vos ré-adhésions et je vous en remercie. Cette revue, c'est peut-être moi qui l'a met en page mais c'est à vous aussi de la remplir. Vous réclamez tous la vie des associations, les blocs notes et les petites annonces. Tout seul, je ne sais rien faire, Je compte sur vous tous, F.F.OR. et indépendants. Faites moi part de vos activités. Une nouvelle procédure de photocopies (en province) est mise en place dès ce numéro. Elle devrait permettre une diminution des coûts et une autre répartition du travail.

Bilan sondage « FEUILLES D'OR »

D'un avis général : Etabli sur les 40 réponses reçues

La présentation, le contenu et la parution tous les quatre mois sont appréciés à 80%.

Votre participation n'est pas bonne pour 6 personnes sur 10. Vous êtes honnêtes.

Un peu plus dans le détail :

Par ordre décroissant ce sont les petites annonces qui sont tres demandées, les blocs notes et la vie des associations aussi à plus de 90%. Viennent ensuite les coupures de presse, les fonds de batées et les articles de collections à 80%. Pour finir vous êtes mitigés quant à la rubrique jeux et à la parution bimestrielle de la revue pendant la haute saison. La diffusion d'un numéro moins épais tous les deux ne représente qu'un supplément de 4 fois 50 centimes en timbres soit deux francs et, peut-être seulement, une plus value en imprimerie du fait d'un nombre moins important de photocopies.

Et beaucoup plus dans le détail :

Vous êtes à la recherche, toujours par ordre décroissant, de placers (90%), des petites annonces, des infos de la fédération, des associations et de l'histoire de l'orpillage(85%), des programmes de sorties et compétitions(82%), de sciences et techniques(79%), et des portraits(63%). C'est moins vrai pour les infos du GWA et la feuille jeux, qui ne trouvent qu'un lecteur sur deux pour les apprécier.

Merci de votre collaboration.

*****BLOC NOTES*****

ADRESSE DE LA FEDERATION FRANCAISE D'ORPAILLAGE

F.F.OR. : Salle 605, complexe de la République
Rue Carnot 64000 PAU - France

ADRESSES DES ASSOCIATIONS :

AMPOROC : , Castillou 09000 LE BOSC
APOR : Mairie, Comité des Fêtes, 26290 DONZERE
AQUITAINE ORPAILLAGE : Salle 605 , complexe de la République 64000 PAU
COMA : La Carelle Favras , 41120 FEING
FRANCILOR : C/O Mr JL. PICHON, 6, sente de la Cauchoiserie 78580 MAULE
LIMOUSINE ORPAILLAGE : Mairie de Solignac 87110 SOLIGNAC
ORBIS : C/O Mme et Mr NARBÉY, rue principale « Au village » 25110 HYEUVRE MAGNY
ORE : 27, rue Paul Fleury , 25400 EXINCOURT
ORVAL : Mairie de Cellette, 41120 - CELLETTE
RHON'OR : 6, rue V. Komarov 69200 VENISSIEUX

BUREAU 2000 DE LA F.F.OR.

Président : Serge NENERT (association LIMOUSINE ORPAILLAGE)
Vice-Président : Pierre Christian GUIOLLARD (association AQUITAINE ORPAILLAGE)
Secrétaire : Anne SERRE (association AQUITAINE ORPAILLAGE)
Secrétaire adjoint : Sylvie SECHAUD (association ORBIS)
Trésorier : Jean-Louis CHAMPIGNY (association ORVAL)
Trésorier adjoint : Patrick SAINT MARTIN (association AMPOROC)

ADRESSE DES PRESIDENTS DE LA F.F.OR. ET DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES :

F.F.OR. : Serge NENERT , la Villatte 23500 SAINT QUENTIN LA CHABANNE
Tel / répondeur/ fax/ (33) 05 55 66 55 34
AMPOROC : David BRUNO, Castillou 09000 LE BOSC
APOR : Stéphane RABUSSEAU, 37 avenue Felix Faure 07700 BOURG SAINT ANDEOL
AQUITAINE ORPAILLAGE : Patrick SAINT MARTIN, 3 place Guynemer 64150 MOURENX
COMA : Jean-Marie CONGRAS, La Carelle Favras , 41120 FEING
FRANCILOR : Olivier PIVA, 8, rue A. Gaubert 94500 CHAMPIGNY sur MARNE
LIMOUSINE ORPAILLAGE : Serge NENERT, la Villatte, 23500 ST QUENTIN-CHABANNE
ORBIS : Franck LALANDE , : 12, rue Auguste Grange 25870 MONCEY
ORE : Gilles GAUTHIER, 27, rue Paul Fleury, 25400 EXINCOURT
ORVAL : Jean-Louis CHAMPIGNY, Queue d'Ageasse, 79190 LORIGNE
RHON'OR : Jacques BREST, 6, rue V. Komarov 69200 VENISSIEUX

REPRESENTANTS DE LA FEDERATION AU GOLD WORLD ASSOCIATION (GWA)

Anne SERRE
Serge NENERT

ADRESSE DE LA REVUE F.F.OR. « FEUILLES D'OR »

FEUILLES D'OR C / O Mr PICHON Jean-Louis
6, sente de la Cauchoiserie
78580 MAULE
Tél. / Fax : (33) 01 30 90 94 63

FFOR

Fédération Française d'Orpaillage

La FFOR fédère des Associations regroupant les personnes intéressées par :

- Forçage
- les compétitions d'orpaillage
- tout ce qui concerne la géologie, l'exploration et l'histoire de l'OR

La Fédération regroupe aujourd'hui dix associations régionales

AMPOROC - Castillon - 09000 LE BOSQ

APOR - Marie - Comité des Filles - 26200 DONZERE

AQUITAINE ORPAILLAGE - Salle 605 - complexe de la République - 64000 PAU

COMA - La Carelle Favras - 41120 FEING

FRANCLOR - 6 Sente de la Cauchossene - 78380 MAULE

LIMOUSINE ORPAILLAGE - Mairie de Solignac - 87110 SOLIGNAC

ORRHIS - C/O Mine et Mr NARBREY - Rue Principale "Au Village" -
25110 HYEURE MAGNY

ORB - 27 Rue Paul Pirey - 25400 EXINCOURT

ORVAL - Mairie de Cellere - 41120 CELLETTE

RHONOR - 6 Rue V. Kosarow - 69200 VENISSIEUX

Pour tous renseignements :

Secrétaire FFOR
Annie SERRE
2 rue Galiléa

69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 51 91 01

INFORMATION

LE CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CHERCHEURS D'OR 2001 aura lieu du 26 JUILLET au 1^{er} AOUT 2001 à BIELLA en ITALIE

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au SAMEDI 7 JUILLET, 8 H 30

Pour améliorer la gestion des Compétitions, il est préférable de renseigner le Bulletin d'inscription et autant de photocopies que nécessaires avant le 29 Juin 2001 sauf pour les débutants.

Pour que les membres de la FFOR bénéficient du tarif FFOR, il est impératif qu'ils retournent leurs bulletins d'inscription avant le 29 Juin 2001 le cachet de la Poste faisant foi. Après cette date il leur sera appliquée le tarif normal.

EQUIPES : inscriptions sur le site (firmulaires sur place)

ENDURANCE : inscriptions dès ce jour et sur le site

SPECIALE : inscriptions sur le site

COURSE A LA PETITE : pas d'inscription

DEBUTANTS : clôture des inscriptions jusqu'au SAMEDI 7 JUILLET, après la dernière série éliminatoire débutants.

POINTAGE DES CONCURENENTS

VENDREDI 6 JUILLET DE 16 heures à 21 heures

SAMEDI 7 JUILLET DE 7 heures à 8 heures 30

Catégories OFFICIELLES	FFOR **	NORMAL
*VETERANS (HF)	120 F	150 F
ADULTES (HF)	120 F	150 F
*JUNIORS Mixte	40 F	80 F
POUSSINS Mixte	30 F	50 F
EQUIPE Mixte	0 F	0 F
Catégories OPTIONNELLES		
DEBUTANT/VETERAN/ADULTES	50 F	70 F
DEBUTANT/JUNIOR/POUSSIN	30 F	50 F
ENDURANCE	40 F	40 F
SPECIALE EQUIPE DE 3 (Bataillon)***	60 F	60 F
Course Petite ADULTES	0 F	0 F
Course Petite JEUNES	0 F	0 F
STANDS	0 F****	200 F
REPAS ADULTES	100 F	120 F
REPAS JEUNES (+15 ans)	50 F	50 F

* Gratuit pour double participation en Catégories ADULTES

** Tarif valable jusqu'au 29 JUILLET 2001 au delà tarif fort

*** 60 francs par passage, nombre de passage illimité, classement meilleur temps retenu.

**** Seulement les associations affiliées à la FFOR

EXTRAIT DU REGLEMENT DES COMPETITIONS

Chaque concurrent reçoit unseau de sable dans lequel est dispersé un certain nombre de paillettes (nombre connu du Jury seul). Le nombre de paillettes est identique pour tous les concurrents d'une même Nale.

Le Chercheur d'OR doit lever le sable au moyen d'une Baie, d'un Pan ou de tout autre instrument dont les cotés maximaux hors-tout sont : diamètre 50 cm, hauteur 15 cm. L'instrument devra être d'une seule pièce et d'une matière unique. Les sables et sables seront limités à 15 mm d'épaisseur. Ce temps maximum de 20 minutes. Chaque paillette perdue inflige une pénalité de 5 minutes, ajoutée au temps réel.

Seul le débutant vainqueur le concurrent qui aura réalisé le meilleur temps global.

Le règlement du Championnat sera affiché sur le site.

CATEGORIES

Catégories OFFICIELLES

- ADULTES (Hommes et Femmes nés de 1942 à 1985)
- VETERANS (Hommes et Femmes nés avant 1942)
- JUNIORS (de 11 à 15 ans) nés de 1986 à 1990
- POUSSINS (moins de 11 ans) nés après 1990
- EQUIPES : 2 hommes 3 femmes ou 3 hommes 2 femmes

Catégories OPTIONNELLES

- DEBUTANTS vétérans, Adultes, Juniors et Poussins n'ayant jamais participés à un Championnat
- ENDURANCE (pour VETERANS et ADULTES seulement et pour les 16 premières personnes inscrites)
- COURSE A LA PETITE ADULTES (pour VETERANS et ADULTES)
- COURSE A LA PETITE JEUNES (pour JUNIORS et POUSSINS)
- SPECIALE GRANDE-BAIE (BATAILLON) par équipe de 3, meilleur temps retenu, nombre de passage illimité, clôture dimanche 15 H

LES CATEGORIES SERONT DETERMINEES AUTOMATICQUEMENT EN FONCTION DE LA DATE DE NAISSANCE INDIQUEE OBLIGATOIREMENT SUR LE BULLETIN D'INSCRIPTION.



HEBERGEMENT

Pour les Organisateurs concurrents et leurs familles, camping gratuit sur un terrain municipal (terrain de football, douche et wc, vestiaire du terrain)

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements, écrire à :

A.P. OR - RABUUSSEAU Stéphane
3 Avenue Felix Chabanel
07700 BOURG SAINT ANDEOL
Tél 04 75 54 59 69
06 04 75 54 75 69 tel fax

STAND EXPO-VENTE

Des emplacements (stands couverts de 2 m de long environ) sont mis à la disposition des Organisateurs et des personnes désireuses d'exposer ou de vendre (voir tarifs). Les exposants devront impérativement avoir pris possession de leurs emplacements le Samedi 7 Juillet 2001 à 12 heures au plus tard!

PROGRAMMES

VENDREDI 6 JUILLET

- Accueil de 16 h à 21 h
- Début des éliminatoires de débutants hommes et juniors de 14 h, 30 à 17 h (touristes et locales)

SAMEDI 7 JUILLET

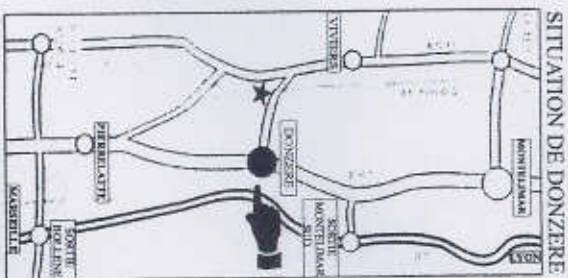
- Accueil de 7 h à 8 h 30
- Début des compétitions à 9 h 30
- Poles éliminatoires individuelles hommes, femmes, vétérans, poussins, juniors, débutants et par équipes, open et national
- 1/2 finale "Hommes"
- preuve d'endurance, si retard, report au lendemain
- repas des Organisateurs à 21 heures

DIMANCHE 8 JUILLET

- début des compétitions à 9 heures
- finales individuelles et par équipes
- courses à la pelle
- remise des prix à 16 heures

Pendant les deux jours, épreuve spéciale BATTERIE GEANTE, et initiation

SITUATION GEOGRAPHIQUE



★ Lieu de la manifestation

Situe dans la Drôme provençale, le pays du moget, des truffes, des fruits, de vin et du saucisson à 15 km de MONTPELLIER, 30 km d'AVIGNON, 30 km de NIMES, 30 km des GORGES DE L'ARDECHE. Vous pouvez visiter le grotte d'AVEN DORIGNAC, et son musée préhistorique, l'école des mines d'ALÈS, le musée paléontologique de la VUILLETTE et de BEIXIN

L'ON DES EVENEMENTS

Le site rencontre dans les zones néoarchaïques et porte des sites granitiques en passant CHASSEZ-LE-FEZE, LA GARNIERE, les GARDONS et le RHONE en passant